

ÉCOUTEZ ET REGARDEZ



QUEBEC — 62e ANNEE — Numéro 18,855

L'Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE



gâteaux Vachon
LA METEO
Ciel variable avec averses dispersées.
Minimum et Maximum de 60 et 80.
Autres détails en page 17.
...un goûter de bon goût!

Prix : DIX CENTS

Mardi, 19 août 1969

Même avec 5 élections partielles

L'Union nationale est loin de jouer sa tête



une analyse de
Claude ST-LAURENT

En octobre

QUEBEC — L'Union nationale ne jouera pas sa tête même si elle déclenche, comme c'est maintenant prévu, des élections partielles dans quatre ou cinq comtés du Québec. Trois de ces comtés sont déjà vacants avec les départs de MM. Paul Gérin-Lajoie (L - Vaudreuil - Soulanges); Yves Gabias (UN-Trois-Rivières) et Paul Dozois (UN-Montréal-St-Jacques).

Les deux autres comtés seront vraisemblablement ceux de M. Edgar Charbonneau, ministre d'Etat à l'Immigration et député de Montréal-St-Marie et de M. Francis Boudreau, député de St-Sauveur et ministre d'Etat aux Affaires municipales. Ces deux derniers membres de l'Assemblée nationale songeraient d'ailleurs depuis un certain temps à quitter la vie politique active mais leur solide position dans leur comté respectif auraient contribué à retarder leur départ, à la demande du parti.

Avec la venue de M. Bertrand et la perspective d'élections partielles dont la date sera annoncée demain il ne semble faire aucun doute que MM. Boudreau et Charbonneau en profiteront pour quitter leur poste tout en appuyant solidement les candidats de l'Union nationale appelés à les remplacer.

Pas de risque

Le fait que cinq comtés soient en jeu ne semble pas présenter de risque tellement grand pour le parti au pouvoir puisque quatre d'entre eux sont présentement d'allégeance Union nationale. Les libéraux tenteront évidemment de livrer une chaude lutte mais certains observateurs sont même d'avis que l'UN pourrait rafler Vaudreuil-Soulanges.

Les comtés de M. Gabias et de M. Boudreau ne comportent qu'un minimum de risque pour le parti de M. Bertrand tandis que les comtés montréalais peuvent d'autre part s'avérer plus difficiles.

Advenant le départ de MM. Boudreau et Charbonneau, la répartition des sièges à l'Assemblée nationale serait la suivante: Union nationale: 52; libéraux: 48; indépendants: 3. Il appert selon les observateurs que l'Union nationale n'éprouvera pas trop de difficultés à se saisir d'au moins trois des cinq comtés vacants portant ainsi son nombre de sièges à 55 tandis que les libéraux se retrouveraient avec 50 représentants. Pour prendre le pouvoir, les libéraux devraient s'assurer les cinq sièges vacants en plus de l'appui des indépendants, MM. Frank Hanley, Gaston Tremblay et René Lévesque.

Tout porte à croire que les élections partielles se tiendront le 8 ou le 15 octobre. Il est de tradition dans l'Union nationale de déclencher des élections pour un mercredi et un délai d'une cinquantaine de jours après l'émission des brefs porterait la date plutôt vers le 15, deux semaines avant le congrès annuel du parti libéral. En gagnant sur tous les fronts, M. Bertrand pourrait à la fois semer la pagaille dans les rangs libéraux advenant un balayage des cinq comtés vacants. M. Lesage pourrait se retrouver penaud en demandant son vote de confiance par scrutin secret.

Par ailleurs il semble peu probable que M. Maurice Bellemare démissionne avant la fin de son mandat même s'il a l'intention d'annoncer bientôt et possiblement aujourd'hui son retrait de la vie publique. Le vieux routier aura d'ailleurs assez d'énergie pour se lancer, une fois son travail terminé, dans une autre campagne lors des prochaines élections générales, afin de s'assurer que le comté de Champlain ne passera pas aux mains des libéraux. Il ne fait aucun doute que le candidat à sa succession sera bien appuyé.

Optimisme

Quant aux résultats des élections partielles dont nous discutons plus haut, il est évident que tout est possible en politique mais il ne faut pas oublier d'autre part qu'en assez peu de temps M. Bertrand a réussi à s'affirmer comme chef incontesté. Il devient de plus en plus difficile de distinguer la moindre dissension dans le parti et tous les unionistes semblent s'être définitivement rangés derrière le plus fort. Le style un peu flegmatique du premier ministre, sa confiance en lui-même et l'optimisme qu'il est en train de répandre aux quatre coins de la province à l'occasion de ses tournées ne seront certes pas sans représenter un poids important dans la balance des élections partielles. Autant M. Bertrand pouvait parfois sembler indécis ou faible dans certaines de ses déclarations autant il a actuellement tendance à s'affirmer tout en conservant une certaine marge, un certain jeu dont nul homme politique ne saurait d'ailleurs se dispenser.

En somme, les libéraux auront à faire face aux prochaines élections, non pas à M. Jean-Jacques Bertrand, celui qui contestait Daniel Johnson mais à Jean-Jacques Bertrand au pouvoir. Au train où vont les choses la métamorphose du premier citoyen du Québec ne sera certes pas de nature à ouvrir la voie aux libéraux qui risquent une déception encore plus grande que celle de 1966 s'ils ne mettent pas les bouchées triples, et en équipe!

Laliberté nie qu'il y ait eu accord de principe

Enseignants: la convention n'est pas encore réglée

par Claude MARSOLAIS

QUEBEC — La convention collective de travail des enseignants n'est pas encore réglée. En effet, le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. G.-Raymond Laliberté, a nié hier soir qu'un accord de principe soit intervenu vendredi dernier entre les deux parties à la table des négociations.

Le président de l'organisme a cependant admis qu'une entente était intervenue sur la majorité des clauses en litige mais qu'il en restait cinq qui sont: la rétroactivité des salaires, la rétroactivité au 1er juillet 1968 des autres clauses de la convention collective, le règlement des griefs et des causes au civil intentées par l'une ou l'autre des parties depuis le 17 février 1967, le protocole de retour au travail et le rengagement de tous les démissionnaires sans exception.

"Il est nécessaire, de dire M. Laliberté, de continuer les négociations sur ces points même si le négociateur-en-chef patronal estime qu'un accord de principe est intervenu". La nouvelle d'un accord de principe a été annoncée hier midi par un administrateur de la Commission scolaire de St-Jean et elle a été confirmée par la suite par Me Jean Cournoyer.

Concernant la rétroactivité, le président de la CEQ a fait savoir que la partie patronale ne l'offrirait qu'à une certaine proportion d'enseignants. La partie syndicale désire de son côté qu'elle soit versée à tous les enseignants en deux tranches égales.

Au sujet des onze points qui ont été réglés rapidement au cours des négociations, M. Laliberté a expliqué que c'était à la suite d'une négociation intensive d'une trentaine d'heures que les deux parties ont réussi à se rejoindre.

Normalement, les négociations doivent reprendre aujourd'hui et il est fort possible qu'un dénouement prochain de la crise scolaire intervienne si les deux parties parviennent à s'entendre cette semaine sur la rétroactivité et le protocole de retour au travail. La CEQ a d'ailleurs convoqué une réunion de son conseil provincial et de son conseil des présidents pour mercredi avant la réunion de la Commission parlementaire à la présidence de l'exécutif. On ne connaît pas le contenu des points réglés tant que des assemblées générales des enseignants n'auront lieu.

Au sujet de la directive du président

de la Fédération des commissions scolaires aux commissions scolaires à l'effet de rengager les démissionnaires d'ici mercredi soir, la partie syndicale réplique que ce n'est pas ce qui avait été convenu en fin de semaine dernière. Selon elle, on aurait plutôt convenu d'une trêve au sujet du rengagement des démissionnaires.

"Cette semaine, déclare le président de la CEQ, les associations locales font la vérification des cas difficiles et non des rengagements. De toute façon, si les cinq points ne sont pas réglés en septembre, nous avons des mandats de grève..."

Un accord de principe a été conclu selon le ministre Masse

MONTREAL (P.C.) — M. Marcel Masse, ministre responsable des négociations avec les employés de la Fonction publique, a déclaré hier soir à Montréal qu'un accord de principe avait été conclu à l'échelle provinciale concernant la convention collective des 70,000 enseignants du Québec.

M. Masse a fait cette déclaration aux reporters alors que des propos contradictoires ont été tenus à ce sujet à Québec par les deux négociateurs en chef dans ce conflit qui dure depuis 1967 entre enseignants et autorités scolaires.

Le ministre a dit qu'en ce qui le concerne, le conflit est terminé.

"Toutefois, quelques points juridiques restent à régler. Je peux vous assurer que vos enfants seront à l'école le mois prochain à la rentrée d'automne".

Cette déclaration de M. Masse venait appuyer celle faite un peu plus tôt par M. Jean Cournoyer, le négociateur en chef du gouvernement des commissions scolaires.

Mais cette déclaration de Me Cournoyer, à l'effet qu'un accord de principe avait été conclu vendredi dernier, fut nié par M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec, qui compte 60,000 membres.

Le leader syndical a qualifié de fausse la déclaration de M. Cournoyer et il a ajouté:

"Même en principe, une entente collective n'a pas été conclue".

Les négociations se poursuivraient et il y aurait eu accord sur divers points. Mais il n'y aurait pas eu d'accord sur la rétroactivité des salaires, comme l'a mentionné Me Cournoyer.

Un troisième porte-parole a corroboré la déclaration de Me Cournoyer concernant l'existence d'un tel accord.

M. Ernest Spiller, négociateur en chef pour l'Association provinciale des commissions scolaires protestantes, a dit que M. Laliberté avait pris un gros risque en demandant aux enseignants de démissionner en bloc en mai dernier.

Environ 16,000 enseignants ont démissionné afin de protester contre les lenteurs dans le règlement de ce conflit. Les enseignants du Québec sont sans contrat collectif depuis juin 1968.

"Tout enseignant qui n'obtiendra pas d'emploi cette année à cause de lui sera furieux à propos de ses tactiques syndicales", a dit M. Spiller.

"Il protège sa situation politique, mais tente également de protéger les enseignants qui ont démissionné sur ses conseils".

Certaines commissions scolaires ont déjà commencé à embaucher des personnes pour remplacer les enseignants qui ont démissionné.

Relations franco-québécoises

Bertrand invite la France à mettre un terme à ses frictions avec le Canada

QUEBEC — (P.C.) — Le gouvernement du Québec a poliment invité la France à mettre un terme à ses frictions avec le Canada dans le cadre des relations franco-québécoises.

C'est, en substance, le contenu du message adressé en juillet par le premier ministre Bertrand au président de la République française, M. Georges Pompidou. Cette démarche a été entreprise aussitôt après que le parti de l'Union nationale eût élu M. Bertrand

Trudeau à Paris

MONTREAL (P.C.) — Le premier ministre Trudeau est monté à bord d'un appareil d'Air Canada, hier soir, à destination de Paris et de Francfort, a fait savoir cette compagnie aérienne.

Le but de son voyage n'a pas été divulgué.

M. Trudeau avait passé le week-end à Halifax pour l'ouverture des Jeux canadiens.

pour succéder à feu Daniel Johnson.

Au cours d'une interview, M. Bertrand a déclaré ne voir aucun intérêt à une détérioration des relations entre la France et le Canada, ajoutant qu'il préférerait voir s'établir de bonnes relations entre le Québec, le Canada et la France. Il a confirmé que c'est M. Claude Morin, sous-ministre pour les Affaires interministérielles, qui avait porté ce message à M. Pompidou, en juillet.

La normalisation des relations entre Québec, Ottawa et Paris s'insère dans les subtils changements intervenus sous la direction de M. Bertrand.

Lors de la campagne pour la direction du parti de l'UN, un des intimés de M. Bertrand que "nous voulons reprendre le contrôle de nos relations avec la France, contrôle que nous avions perdu depuis que le général de Gaulle avait crié "Vive le Québec libre" en 1967".

M. Jean Lesage, leader de l'opposition libérale, avait lui aussi constaté que le

Québec était en train de se laisser bousculer. Et M. René Lévesque, chef du Parti québécois, avait dit une fois que le général de Gaulle était allé trop loin.

Tout semble indiquer que M. Bertrand n'accorde pas aux relations internationales l'importance que leur attribuait feu Daniel Johnson. Aux yeux de M. Bertrand, le problème constitutionnel du Canada devrait être réglé entre Canadiens uniquement, et il n'y a pas de doute qu'il était sincère quand il se définissait comme "un loyal Québécois et un vrai Canadien".

L'UN ET L'ELECTORAT

Mais aux considérations patriotiques qui inspirent cette politique de modération, viennent s'ajouter d'autres, d'ordre plus pratique. En effet, le chef de l'UN éprouve la nécessité de se concentrer sur les problèmes intérieurs, d'autant plus qu'il paraît probable que des élections provinciales devraient avoir lieu en 1970.

Le congrès de la direction du parti a fait appa-

raître que son rival, M. Jean-Guy Cardinal, jouit de l'appui de 43 p.c. des électeurs du parti.

En outre, la machine électorale du parti est en bien mauvaise posture dans nombre de circonscriptions provinciales. Ce qui a incité M. Bertrand à entreprendre une tournée générale de

la Province dans un effort de remettre l'UN sur pied à temps pour les prochaines élections.

A cet effet, il a tenu à jeter du lest et il s'est débarrassé du portefeuille des Affaires interministérielles, dont il a confié la direction à M. Marcel Masse.

Sommaire

Décès et funérailles	17
Editorial	4
Féminine	6
Finance	8-9
Moroscope	6
Les petites annonces	16
Mot-caché	15
Mots croisés	16
Nouvelles canadiennes	7
Nouvelles provinciales	11
Nouvelles internationales ..	10-18
Spéciales	15
Télévision	14
Sport	12-13-14

Courrier de deuxième classe enregistré No 0748

Humour à la une

Le cadeau idéal pour celui qui a tout: un dispositif d'alarme contre les cambrioleurs.



Activités de la journée

- M. Maurice Bellemare, ministre du Travail, donne à midi une conférence de presse à son cabinet du Parlement.
- Le ministre de la Voirie, M. Fernand Lafontaine visite la circonscription de Portneuf où s'effectuent des travaux de voirie.
- A son bureau du Parlement, M. Robert Lussier, ministre des Affaires municipales, préside le Comité des affaires municipales sur les communautés urbaines.
- M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation, rencontre à ses bureaux le président de l'Université du Québec, M. Alphonse Rivier et les recteurs.
- Le ministre du Revenu participe jusqu'à 25 août, à une exposition régionale à Chicoutimi. Dans un stand spécialement conçu à cet effet, les visiteurs peuvent obtenir tous renseignements utiles relatifs aux lois d'ordre fiscal et à leur application.
- Le président du Parti Québécois, M. René Lévesque, est conférencier au dîner de clôture du Congrès de l'American Society of Agricultural Engineers qui se tient aujourd'hui au Collège MacDonald à Sainte-Anne-de-Bellevue, à 18 heures.
- A Tadoussac jusqu'au 21 août, session d'étude de l'éducation permanente. Les directeurs régionaux de la section Est du Québec sont présents et le ministre de l'Éducation est représenté par MM. Lucien Parent, Georges Ethier et Pierre Leclerc.
- La Régie des Marchés Agricoles tient à ses bureaux de Montréal une audience qui groupe les représentants de l'Association des Classificateurs d'œufs.
- Le Congrès Provincial de l'A.F.E.-A.S. tient ses assises à l'Université de Montréal aujourd'hui et demain, au Centre social.
- Le poste CKAC donne un cocktail de presse de 16 heures 30 à 19 heures en la salle Messire Lancelot, 2080, rue de la Montagne à Montréal, pour présenter ses nouvelles vedettes de la prochaine programmation d'avant-midi.
- Le Centre d'Arts d'Orford présente à 20 heures 30 l'œuvre de Beethoven par Andrée Desautels.
- A compter d'aujourd'hui jusqu'au 25 août, le Beffroi de la musique de Terre des Hommes présente une semaine de musique canadienne sur disques.
- Un match de football opposant les Chevaliers d'O'Keefe aux étoiles de Saint-Jean à lieu ce soir au stade municipal de Saint-Jean.
- Plus de 70 participants prennent part au championnat canadien de voliers de la classe "Flying Dutchman" qui a lieu jusqu'au 23 août dans la Baie Saint-François à Valleyfield.
- Albert Breaux rencontre ce soir Michel Godin dans une finale de boxe de dix rondes à l'Aréna municipal de Belœil.
- Le trophée médaille d'or est remis à Donato Paduano à midi à la salle à manger du curling au Centre Paul-Sauvé.

"L'ACTION" pour LEVIS & RIVE SUD

abonnements - service :
ROBERT BRETON
54, Boul. de l'Entente
LAUZON - LEVIS
Tél.: 837-1922

Professeur

PROFESSEUR DE PIANO
Prépare les élèves des débuts de septembre 1969. Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Louise Proulx, 6, rue Fraser, Lévis, Tél.: 837-7997, 13691 8/8 (20 ts) 175 C.L.

Horlogers — Bijoutiers

LE PRIX du GROS SUR
DIAMANTS MONTRES, ETC.
Épargnez de 10 à 50% chez:
OMER ROUSSEAU
BIJOUTIER-IMPORTATEUR
802 est, rue St-Joseph
Tél.: 524-1372

13799 (19-22-26-29-8)
(3-6-10-13-9) 21 C.L.

La bombe: les indices demeurent assez minces

STE-FOY (PC) — La bombe de fabrication artisanale qui a endommagé l'édifice Delta, à Ste-Foy, en banlieue de Québec, dimanche matin, serait l'œuvre d'un syndiqué mécontent ou d'un irresponsable.

C'est à cette conclusion qu'en sont venus hier les enquêteurs de la Sûreté du Québec et de la police municipale de Ste-Foy, à la lumière des quelques rares indices qu'ils ont pu recueillir jusqu'ici.

Pour sa part, le directeur de la police municipale de Ste-Foy, M. Fernand Lapointe, a déclaré que le service de police de cette ville a reçu des appels téléphoniques anonymes annonçant que l'édifice du ministère du Travail allait sauter. "A ma connaissance, a-t-il précisé, les 13 étages de l'immeuble ont été

visités quatre fois de part en part, à la suite de menaces reçues".

M. Lapointe, qui n'éloigne pas la possibilité que l'engin ait été déposé par un ouvrier révolté, a ajouté qu'il "ne faut pas perdre de vue que la plupart des conflits syndicaux sont débattus ici, à Ste-Foy, dans l'édifice Delta, où sont les bureaux du ministre du Travail. On peut facilement se faire une idée sur cet attentat qui a causé des dommages de l'ordre de quelques dizaines de mille dollars".

EXPLOSION

La bombe, composée de sept bâtons de dynamite, avait été déposée le long d'un mur, à l'intérieur du stationnement de l'édifice. Sous la violence de la déflagration, une dizaine de

fenêtres panoramiques ont volé en éclats au premier étage de l'immeuble.

Le système de fils électriques du garage, le système de ventilation et de tuyauterie ont été détruits tandis que les carreaux de quelques maisons voisines ont été brisés.

Personne n'a été blessé, mais les dommages matériels atteindraient quelque \$30.000, selon les autorités policières.

En explosant, la bombe a creusé un cratère d'environ trois pieds de profondeur et a défoncé le mur de béton armé contre lequel elle avait été placée.

Les dernières explosions de bombes à Québec et dans la région étaient survenues à l'occasion du congrès de leadership de l'Union nationale du 20 au 22 juin dernier.

Claude Lemieux serait candidat à l'échevinage



• C'est probablement à la fin d'août que M. Claude Lemieux, homme d'affaires québécois, annoncera sa candidature à un poste de conseiller.

QUEBEC (G.B.) — C'est probablement à la fin du présent mois que M. Claude Lemieux, homme d'affaires de Québec, annoncera son intention de se présenter candidat à l'échevinage lors des prochaines élections de novembre.

C'est du moins ce qu'il nous a révélé, hier, lors d'un entretien téléphonique. M. Lemieux, 45 ans, est marié et père de six enfants.

M. Lemieux se présenterait dans le quartier Limoilou, mais le siège n'est pas encore déterminé. Présentement, les conseillers de ce quartier sont MM. Robichaud, Trotter, Charland et Coulombe. Les trois derniers font partie de l'équipe du Progrès civique, alors que M. Robichaud, qui a manifesté son

intention de se présenter à la mairie, est indépendant.

C'est précisément sous l'étiquette indépendante que M. Lemieux, propriétaire de trois magasins du "Royaume du Disque Inc.", se présenterait. "Je crois que le temps est venu d'avoir des candidats indépendants. Je suis d'avis qu'un homme qui n'a aucune attache politique peut seul représenter le peuple d'une façon valable".

Toutefois, selon lui, l'équipe Lamontagne a fait du très bon travail. "Ce ne sera jamais ma politique de descendre mes adversaires..." a dit M. Lemieux. Son organisation politique serait déjà formée et c'est à la fin d'août qu'il annoncerait sa décision irrévocable de se présenter en tant que conseiller.

Bilan du week-end: trois meurtres et un suicide

MONTREAL (PC) — Un enfant étranglé à Saint-Eustache, un homme abattu à coups de barre de fer à Trois-Rivières, une femme abattue à bout portant à Montréal par un homme qui a ensuite mis fin à ses jours, voilà le bilan des drames de la fin de semaine dernière.

Dans cette dernière affaire, un homme dont l'identité n'a pas encore été déterminée, a abattu une femme qui tenait un enfant de trois ans dans ses bras. La victime se tenait dans l'embrasure de la porte d'une maison lorsque l'homme a déchargé une carabine de calibre .30-30 sur elle de la cage de l'escalier. La femme s'est écroulée sur le trottoir mais l'enfant n'a pas été blessé.

L'individu s'est ensuite assis sur la marche de la porte voisine et s'est tiré une balle dans la tête.

A SAINT-EUSTACHE

Un enfant de deux ans, Luc Goyette, de Saint-Eustache, est mort étranglé vers 3 heures, vendredi après-midi. La mère, qui souffre de dépression nerveuse, est détenue par la Sûreté provinciale comme témoin important dans cette affaire.

A TROIS-RIVIÈRES

Deux individus sont présentement détenus par la police de Trois-Rivières comme témoins importants à l'enquête du coroner qui se déroulera cette semaine pour déterminer les circonstances entourant la mort d'un homme de 48 ans tué à coups de barre de fer, tôt dimanche matin.

Selon la police de Trois-Rivières, l'homme a été tué au cours d'une bagarre survenue durant une petite fête où la boisson ne manquait pas.

L'altercation serait survenue vers 2 h. 40 dans la nuit de samedi à dimanche. Le différend, d'abord verbal, s'est envenimé à ce point que les antagonistes sont descendus dans la rue pour y vider leur querelle. Se salissant d'une barre de fer, 2 individus auraient frappé M. Saint-Ours jusqu'à ce qu'il rende l'âme.

Tous les participants à la fête ont été conduits au poste de police pour y être interrogés et deux des témoins y ont été détenus.

Une politique de conservation de l'eau élaborée par Ottawa

OTTAWA (P.C.) — Le gouvernement fédéral a entrepris, en collaboration avec les provinces, d'établir une politique de conservation de l'eau qui obligerait les responsables de la pollution à payer pour les dommages qu'ils ont causés.

M. Otto Lang, ministre chargé de l'Énergie et des Ressources, doit présenter sous peu une déclaration sur l'application de ces politiques.

Le document proposera sans doute une nouvelle loi sur la conservation des eaux pour remplacer celle qui avait été adoptée en 1953. Selon le projet, le gouvernement fédéral cherchera à créer des comités intergouvernementaux composés de hauts fonctionnaires qui

étudieraient les problèmes de la pollution.

La nouvelle loi permettrait aux cours de justice d'imposer des amendes sévères à ceux qui causeraient la pollution dans les eaux faisant partie de la justice juridiction d'un organisme local.

Dans les cas où le fédéral ne pourrait obtenir la collaboration provinciale, il chercherait les moyens d'agir seul. A l'heure actuelle, Ottawa n'est considéré responsable que des cours d'eau frontalières ou internationaux.

La nouvelle loi donnerait aussi une définition plus large de la pollution de l'eau et comprendrait toute action susceptible de dégrader la qualité de l'eau utile à l'homme, aux plantes et aux animaux utiles.

Deux enquêteurs de la moralité sont suspendus à Trois-Rivières

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Le lieutenant détective Jean-Marie Hubert et le sergent détective Paul Dallaire ont été suspendus indéfiniment de leur fonctions, hier soir, par le Conseil municipal de Trois-Rivières sur recommandation du directeur de la police, M. J.-Amédée Delage.

Ces deux membres de la Sûreté municipale trifluvienne faisaient partie de l'escouade de la moralité, dont l'efficacité a été sérieusement mise en doute par suite de témoignages rendus à l'enquête menée présentement par la Commission de police du Québec.

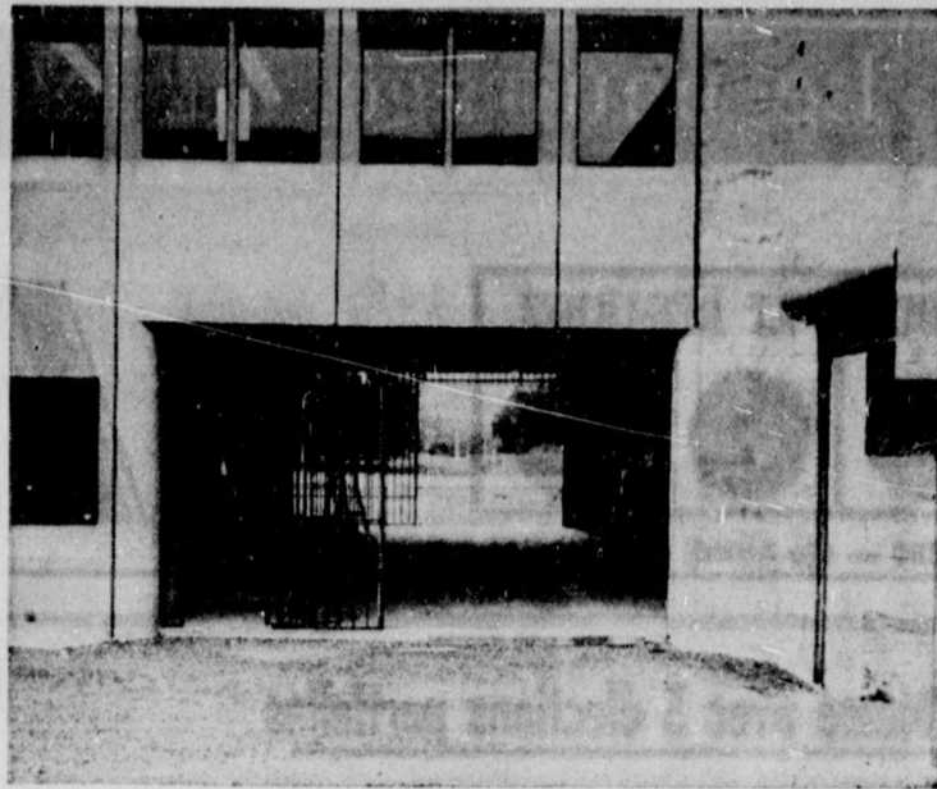
C'est à la suite de ces témoignages que le directeur de la police, M. Delage, a cru bon de recommander aux membres du Conseil la suspension immédiate de ces deux officiers.

"Il est de mon devoir de vous recommander la suspension de ces messieurs pour manquement à la discipline", dit M. Delage dans le rapport déposé à la table du conseil.

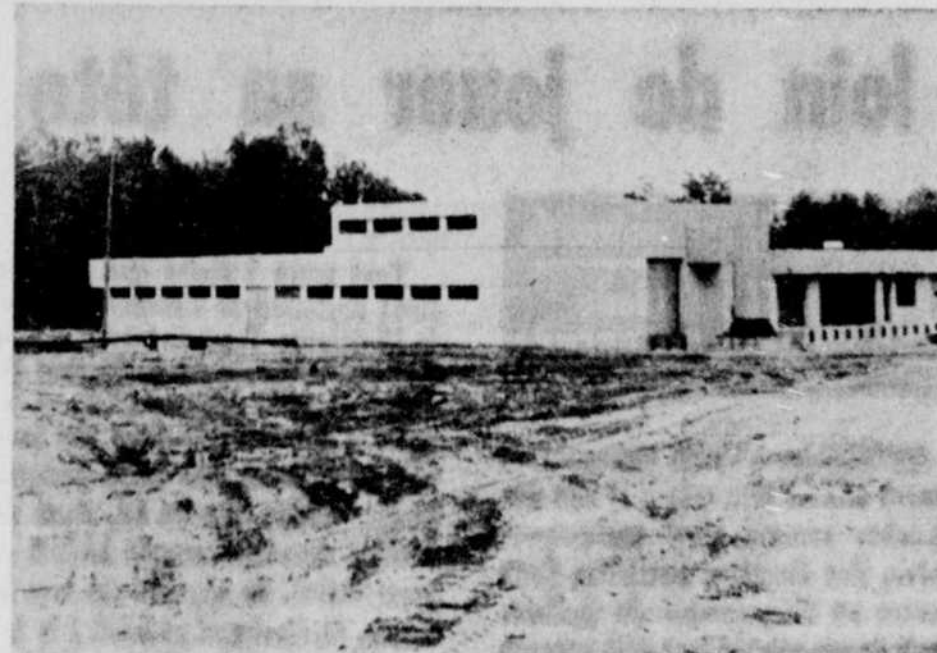
C'est au cours de l'assemblée publique d'hier soir qu'une résolution entérinant la décision du directeur Delage a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Le chef Delage a appuyé sa recommandation sur l'article 13 du règlement numéro 5 de la police dans lequel il est stipulé que: "Tout membre du corps de police qui accepte ou exige directement ou indirectement une somme d'argent, un avantage, des biens ou services en considération d'un exercice d'influence ou d'un acte ou d'une omission dans l'exécution de ses fonctions, qui viole les règlements du Conseil ou du corps de police; ou qui désobéit aux ordres d'un supérieur, sera passible de la punition imposée au contrevenant des règlements de la cité en plus de suspension sans salaire ou destitution".

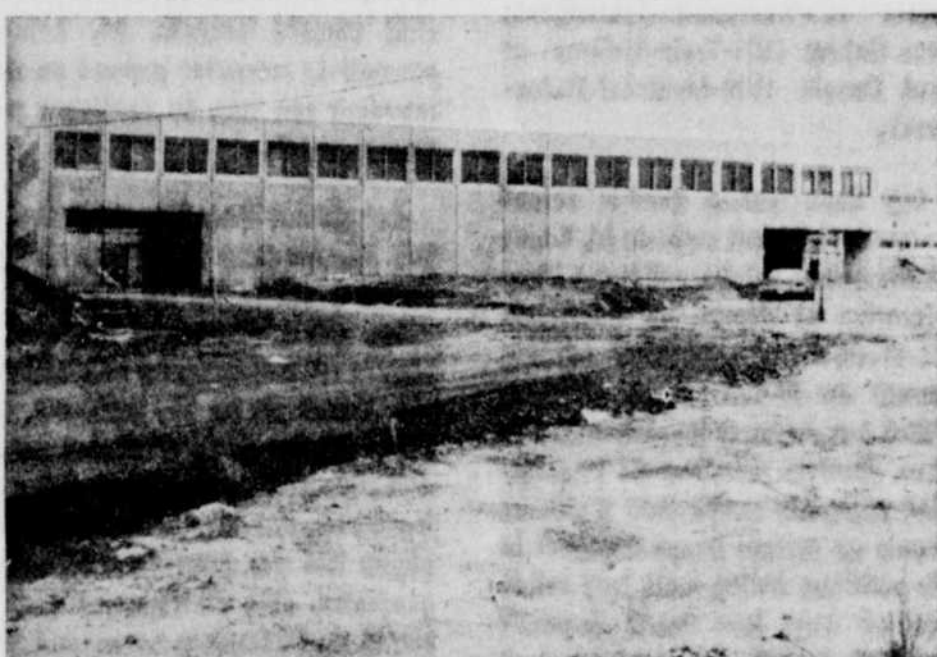
Les détectives Hubert et Dallaire ne recevront aucun salaire durant leur suspension.



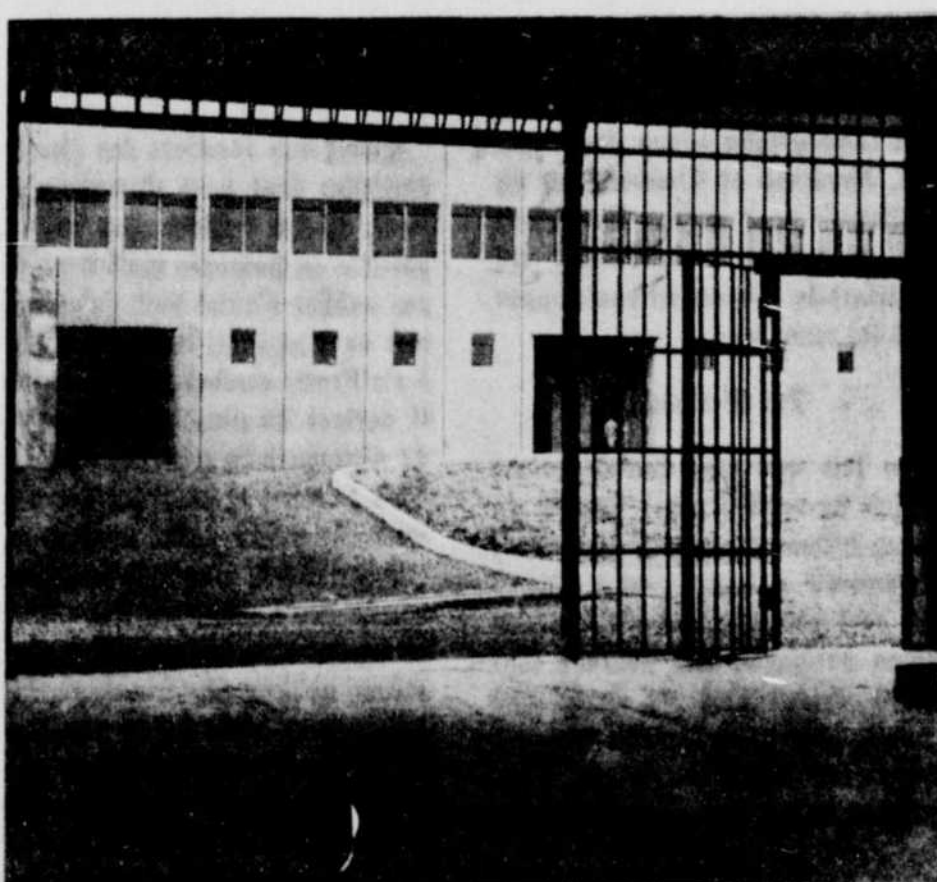
• C'est par ces deux portes sévèrement contrôlées par un poste qu'entre-ront les voitures de police et le "panier à salade". La photo a été prise de la cour intérieure de la bâtisse C.



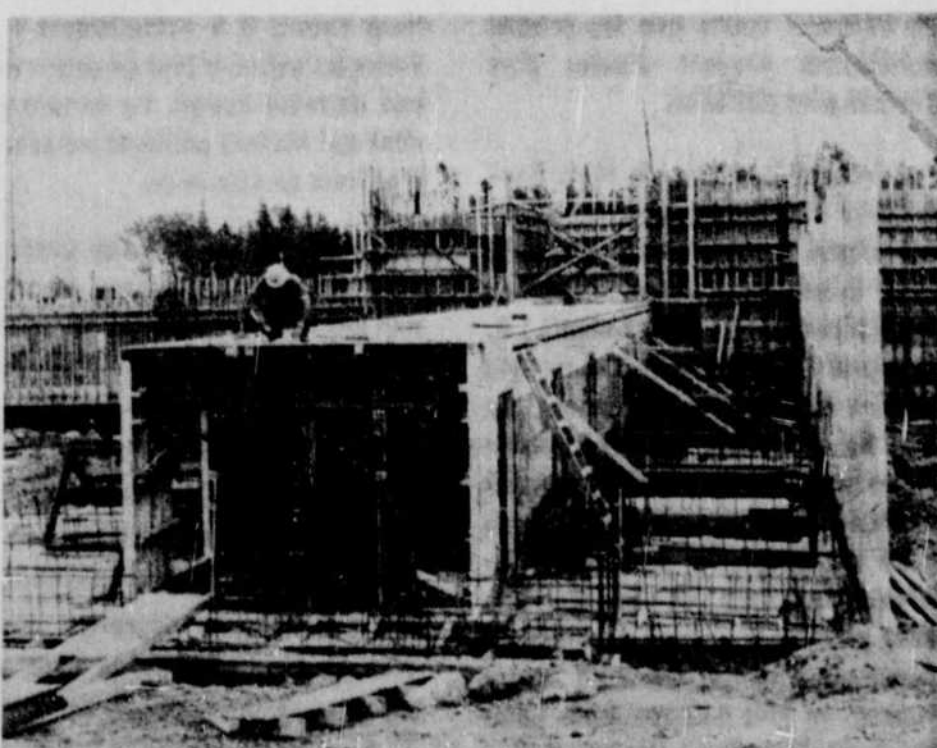
• La bâtisse H qui contiendra la chaufferie et les garages.



• La partie administrative de la prison est complétée. On l'appellera le bloc C.



• Une vue de la bâtisse C. La porte de gauche servira à l'entrée des prisonniers alors que celle de droite servira à l'entrée des marchandises.



• La bâtisse F qui sera à sécurité maximum est présentement en construction. Elle pourra recevoir 216 prisonniers, les plus durs. Au centre, on y voit les corridors. Les cellules seront de chaque côté de ce corridor.

• **QUEBEC (G.B.) —** La nouvelle prison de Québec, à la hauteur d'Orsainville, pourra recevoir 550 pensionnaires dès le printemps prochain. C'est ce que nous a révélé, hier, un porte-parole de la firme Janin et Komo qui a le contrat de construction de dix imposantes bâtisses.

Les travaux avancent à grand pas, en dépit d'un retard d'au moins deux mois dû à la grève de la construction.

La phase 1 est maintenant complétée. Les bâtisses C, G et H sont complétées. On y retrouvera la partie administrative, les salles de réception des prisonniers, la cafétéria, les cuisines. Dans le bloc G, une buanderie, des ateliers, ainsi que les cellules pour les prisonniers à sécurité intermédiaire et minimum. Le bloc H contiendra la chaufferie et les garages.

Les travaux de la phase II sont en cours. Dans la bâtisse D, on retrouvera la salle de mécanique, les parloirs et le gymnase. Dans le K, la chapelle, une salle psychiatrique et d'autres cellules. Enfin, c'est dans le bloc F qu'on gardera les prisonniers les plus insoumis.

Pour combattre le projet de loi de la Communauté urbaine de Québec

La majorité des édiles est prête

par Michel BELLEAU

QUÉBEC — Après avoir refusé unanimement que soit déposé en leur nom au comité parlementaire un document de l'Union des municipalités qui met en doute la valeur démocratique des structures proposées pour la Communauté Urbaine de Québec, la majorité des édiles de la région ne s'apprentent pas moins à combattre ce projet de loi.

Même si on a préféré, la semaine dernière, que chaque municipalité agisse par elle-même, on a changé de tactique puisque, hier, se tenait à Giffard une réunion qui groupait les maires et conseillers de sept municipalités situées à l'est de Québec.

Ces municipalités seront vraisemblablement représentées, aujourd'hui lors de cette première journée du comité parlementaire, par un aviseur légal, M. Louis Vézina.

La réunion d'hier, dont nous avons eu très peu d'informations, a rassemblé les maires et conseillers des municipalités suivantes : Giffard, Ville-neuve, Courville, Orsainville, Ste-Thérèse de Li-sieux, Beauport et Char-lesbourg.

Il semble, donc, qu'on soit en voie de déclen-cher une offensive contre le bill 200 prévoyant la création de la Commu-nauté Urbaine de Qué-bec.

Il semble aussi qu'un grand nombre des édiles de notre région se soit fait plus tôt que prévu une idée sur l'esprit qui a animé les officiers du ministère des Affaires municipales qui ont conçu ce projet de loi.

On se rappellera que ce voeu avait fait l'una-nimité des édiles présents à la réunion convoquée par l'Union des municipa-lités la semaine dernière.

Cette résolution, présen-tée par le maire de Qué-bec, M. Gilles Lamonta-gne, demandait qu'une réunion avec les officiers du ministère soit convo-quée pour qu'on sache dans quel esprit avait été conçu ce bill.

On nous a également fait mention que d'autres réunions se seraient te-nues dans notre région lors des derniers jours, ceci toujours dans le but de discuter de tactiques pour contrer ce projet de loi.

Il faut donc s'attendre à une nouvelle offensive pour reléguer aux ou-bliettes ce projet de Communauté Urbaine, projet dont la nécessité a été reconnue par tous les corps intermédiaires de notre région.

Il ne faut pas prendre les conseillers des Saules pour des marionnettes (R. Morasse)

par CLARENCE WHITE

VILLE LES SAULES — "Il ne faut pas prendre les conseillers de Ville Les Saules pour des marionnettes"! Telle est l'opinion qui a été émise, hier soir, par le conseiller Roger Morasse quand est venu le temps de discuter une proposition de la ville de Ste-Foy relativement à une éventuelle étude de projet de fusion entre ces deux municipa-lités.

Le conseiller Morasse de même que ses con-frères se sont dits grandement intéressés par la proposition de Sainte-Foy mais que pour l'instant il leur était impossible d'accéder à cette deman-de en raison de l'étude qui est présentement en cours avec la ville de Québec, étude qui doit déterminer les modalités et avantages d'une fusion Les Saules-Québec.

"Il ne faut pas jouer avec la population et si l'on veut être sincère avec elle, il faut l'être avec nous-mêmes", a déclaré le conseiller Morasse. Il a toutefois ajouté : "C'est quand même surprenant que tout cela se soit déclenché lorsqu'on a parlé de fusion avec Québec".

Les conseillers de Ville Les Saules étaient d'accord pour dire que l'attitude qu'ils affichaient n'était pas nécessairement un refus à la ville de Ste-Foy.

PROPOSITION DE SAINTE-FOY

La proposition de la ville de Sainte-Foy qui avait été adressée aux membres du Conseil de Ville Les Saules, avait été proposée par le con-seiller Georges Caron et appuyée par le conseiller Charles-E. Matte.

Cette proposition se lisait comme suit :

- Unanimentement résolu que les représentants de Ville de Ste-Foy et de Ville Les Saules reprennent les négociations précédemment engagées en vue d'une fusion éventuelle des deux corporations;

- Qu'une expertise soit immédiatement en-treprise sur les modalités et les avantages d'une telle fusion, en se servant des barèmes établis lors d'une étude identique faite pour les deux cor-porations municipales de Ville de Québec et Ville Les Saules;

- Que copie de la dite résolution soit trans-mise au secrétaire-trésorier de Ville Les Saules pour présentation aux membres du Conseil de cette municipalité, lors de leur prochaine réunion.

NEGOCIATIONS ANTERIEURES

Lorsqu'il est fait mention dans ce texte de négociations antérieures, il faut se rapporter au début de la présente année où on avait entrepris des négociations en vue de fusionner les services de protection publique des deux municipalités.

La réponse de la ville de Sainte-Foy, selon les édiles municipaux de Ville Les Saules, relativement à cette éventuelle fusion, avait fermé toutes les portes à une négociation en raison de la froideur de la lettre-réponse qui leur avait été adressée et du montant exigé pour une telle fusion.

SAINTE-FOY ETAIT PRESENTE

La ville de Sainte-Foy était représentée lors de la réunion du Conseil de Ville Les Saules tenue hier soir. En effet, le conseiller Georges Caron avait jugé bon de venir rencontrer ses collègues de Ville Les Saules afin de leur expliquer l'essence de sa proposition.

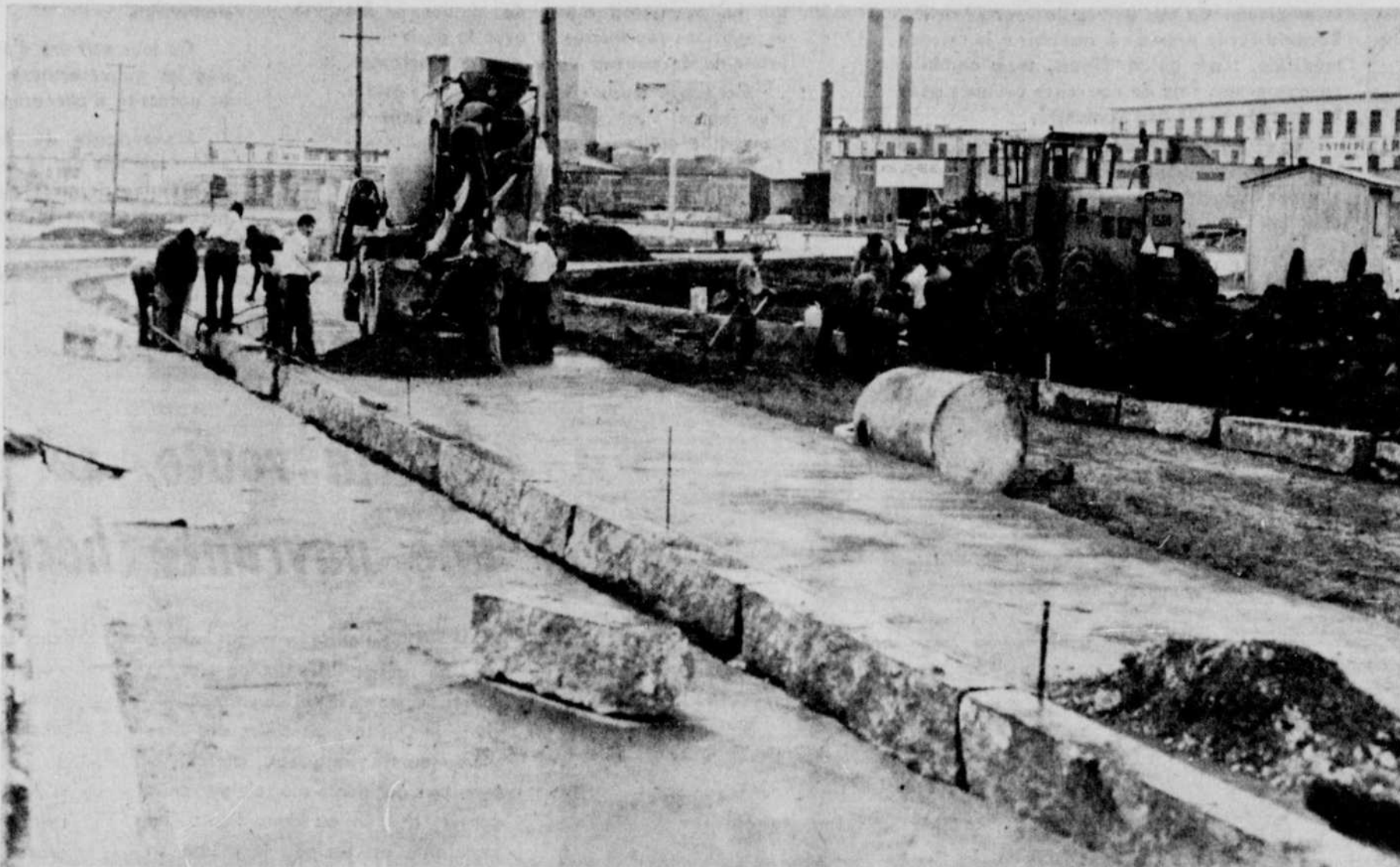
Toutefois le conseiller Caron a dû être grande-ment surpris de voir que le texte de sa proposition avait été légèrement modifié. Lors de l'assemblée du Conseil de Sainte-Foy du 4 août dernier, le conseiller Caron avait proposé ce qui suit : "Que la ville de Sainte-Foy et Ville Les Saules entreprennent les procédures de fusion, tout au moins que les experts qui s'apprennent à faire l'étude d'un projet de fusion Les Saules - Québec, intègrent dans leur étude les données relatives à une fusion Sainte-Foy - Les Saules".

Le conseiller Caron a expliqué que la ville de Sainte-Foy n'avait pas du tout l'intention de s'opposer à une fusion Les Saules-Québec, mais il a fait remarquer que pour faire des fusions de territoires qui ne sont pas contigus, il faut procé-der par une loi spéciale et il a illustré son affir-mation en rappelant le cas de la fusion de Rivière des Prairies avec la ville de Montréal.

En ce qui a trait aux négociations antérieures entre les deux villes relativement à la fusion des services de protection publique, M. Caron a déclaré qu'à cette époque on avait découvert à la ville de Sainte-Foy que le service de police de cette localité était très dispendieux.

"Le cas de la protection publique a été un incident regrettable et je ne crois pas que ce soit un critère suffisant pour fermer les portes à une autre négociation", a-t-il dit.

Enfin, le conseiller de Sainte-Foy a terminé en disant que c'est une belle proposition de la ville de Sainte-Foy à Ville Les Saules et qu'on n'insis-tait pas davantage. "C'est à vous de prendre les décisions".



● L'automobiliste qui viendra du Pont Drouin et voudra s'engager vers le sud-ouest de la ville devra continuer désormais son chemin sur la rue de la Croix-Rouge jusqu'au boulevard Laurentien. L'échangeur Victoria règlera bien des problèmes de la circulation.

LES MARCHEURS DE L'OPÉRATION ALARME CAMPENT SUR LES PELOUSES DU PARLEMENT

Par Normand LASSONDE

QUÉBEC — C'est sous le regard presque attendri des policiers de la Sûreté du Québec que les marcheurs de l'opération Alarme ont "campé" sur la pelouse du Parlement, près de la porte des Sauvages, hier soir.

A minuit, ils étaient encore là; mais ils s'approprièrent à quitter les lieux. Les services météorologiques annonçaient de la pluie et des orages pour la nuit.

Ils étaient une vingtaine, la plupart des jeunes hommes. Fatigués d'une marche de 180 milles, qui les a conduit de Montréal à Québec via Trois-Rivières, ils n'aspiraient plus qu'au repos.

Vers midi, ils entraient dans Québec. Brandissant des pancartes en face du ministère de la Main-d'Oeuvre du Canada et du Québec, ils se rendirent dans les locaux de la CSN, boulevard Charest. Vers 15 heures, première halte sur les pelouses du Parlement. Ils revinrent vers 23 heures. Un seul policier les observait. Huit autres étaient à l'intérieur des édifices du Parlement.

"Ordinairement, c'est défendu de coucher sur la pelouse ici. Mais, ils ne font pas de bruit, tout est calme. Quant à moi, ils peuvent bien coucher ici s'ils le veulent. Il faut faire preuve de tolérance", a dit l'un des policiers.

Beaucoup de sympathie partout où ils sont passés. Des citoyens de l'aire no 10 les ont encouragés. La CSN leur a offert ses locaux pour une conférence de presse. Une ombre au tableau et cela, les marcheurs ont dit qu'ils s'en souviendront: l'Agel leur a fait payer leur repas et l'Association leur a dit qu'elle ne pouvait les loger.

Bref, il s'agit d'une manifestation pacifique pour protes-ter contre le chômage. Demain, les organisateurs prévoient un jeûne d'une durée indéterminée.

Par ailleurs, à Montréal, l'opération Anti-chômage a distribué son premier tract dans lequel on peut lire: "Faut que j'me mette une chemise su'l dos, des souliers dans les pieds, un peu d'argent de côté pour payer l'instruction des p'tits, un peu d'argent de côté pour les remèdes d'la femme, ben avec les gars d'un'union pour garder ma job, à penser que j'pas tout seul. Et en caractère gras: "Faut que j'me pogne une job".

Ce tract invite à un rassemblement populaire dans la soirée du 29 août, à la Place Saint-Henri.

Contrat pour des travaux d'égouts dans Champigny

ANCIENNE-LORETTE (G.B.) — C'est à la firme Savard et Dion que la Corporation de la Paroisse de l'Ancienne-Lorette a accordé, hier soir, lors d'une séance du conseil, un important contrat pour des travaux d'égouts dans Champigny.

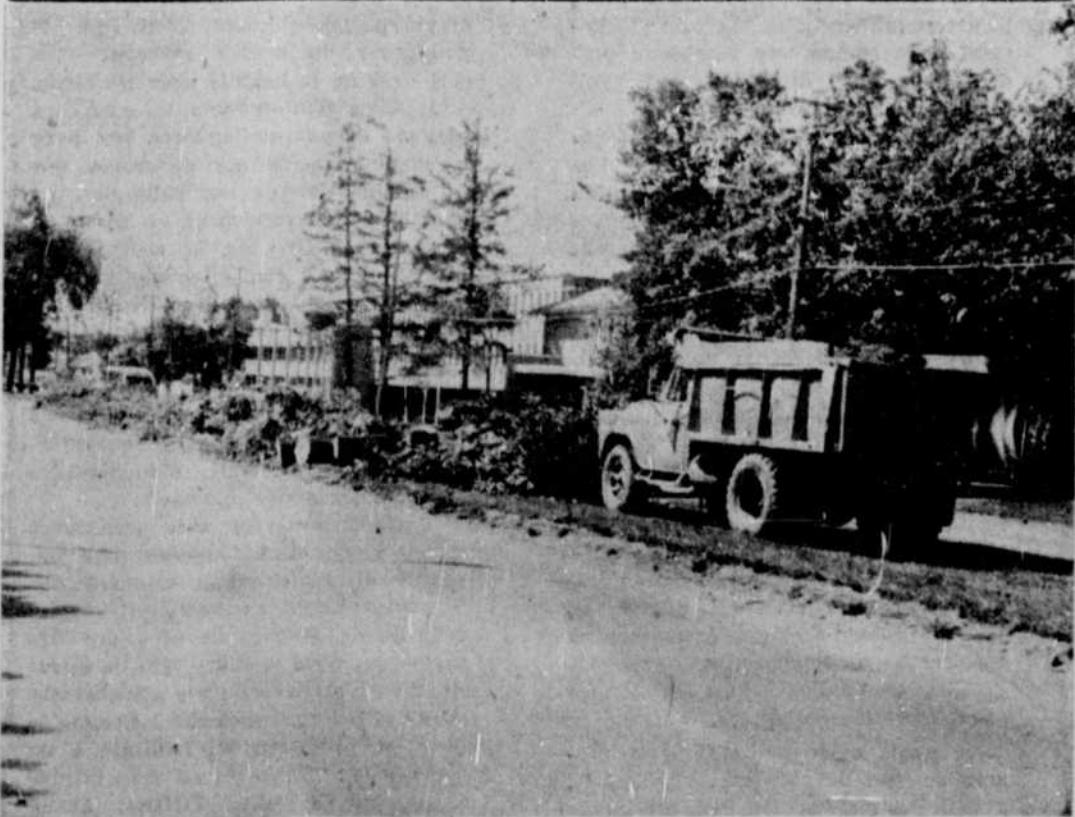
La firme Savard et Dion Inc. avait soumissionné pour un contrat de \$419,193.50 alors que "Gérard Dubé", un autre soumissionnaire, demandait \$413,061.40, soit une somme de \$6,132.10 de moins.

Plusieurs facteurs ont toutefois fait pencher la balance en faveur du premier. Selon les édiles municipaux, le fait que Savard et Dion Inc. soit un contribuable de la paroisse y a été pour beaucoup. De plus, la municipalité a toujours été très satisfaite du service rendu par cette firme, lors de travaux précédents. "Tous ces facteurs nous ont incités à leur accorder le contrat, même si l'autre firme avait une soumission plus basse et avait respecté, à la lettre, les garanties requises," a dit un conseiller.

Les autres soumissionnaires étaient J.-A. Auclair Ltée, \$431,307, Les Constructions du St-Laurent, \$459,141, et Yves Germain Inc., \$499,090.

La décision d'accorder l'important contrat a été prise en dépit des recommandations de l'ingénieur, M. Georges Hamel, qui suggérait au maire Jacques Bureau et aux conseillers d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, Gérard Dubé. L'ingénieur avait toutefois retenu la soumission de Savard et Dion.

Les travaux de la firme Savard et Dion s'effectueront surtout sur la route no 2 et sur la rue Ste-Famille, de même qu'à certains endroits où il n'y a pas encore de service d'égouts. Le projet porte le no 469. Il s'agit surtout de travaux d'égouts et aqueduc, collecteur régional, collecteur principal Champigny et aqueduc.



● Il y a déjà quelque temps, on a commencé à faire les travaux néces-saires de réaménagement en ce qui a trait au terre-plein sur le boulevard Laurier, dans les limites de la ville de Sillery. Il est à souhaiter qu'on y installera également un système d'éclairage au mercure, même si cela risque de déranger les citoyens qui possèdent une maison sur cette rue.

(Photo l'Action, par Marcel Laforce).

Un espoir pour l'humanité



l'éditorial de
Roger BRUNEAU

A la fin de l'année 1967, le monde apprenait avec émerveillement et émotion qu'un médecin du Cap, en Afrique du Sud, le docteur Christian Barnard, avait tenté pour la première fois, la greffe d'un cœur sur un être humain. Cette nouvelle jetait une lueur d'espoir dans l'esprit de bien de gens souffrant de maladies du cœur ou redoutant d'en être affectés un jour. Cependant, le premier patient du docteur Barnard ne survivait que quelques jours à l'intervention chirurgicale.

Ce demi-échec ne découragea pas le chirurgien et quelques semaines plus tard, soit le 2 janvier 1968 un autre patient, le docteur Philip Blaiberg recevait le cœur d'un Noir. L'opération fut un succès.

Depuis ce jour, des dizaines de greffes du cœur ont été effectuées, tant en Afrique du Sud qu'au Canada, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne et ailleurs. La majorité des patients soumis à ces interventions ont succombé peu après, mais d'autres ont survécu jusqu'à ce jour. Dans l'ensemble, on estime que les réusites totalisent environ 30 pour cent des cas ce qui est très encourageant, étant donné la gravité de l'intervention et le peu d'expérience qu'on ait encore dans ce domaine.

Les observateurs l'ont dit dès le début, et cela est encore plus vrai aujourd'hui : ces expériences constituent une étape importante dans l'évolution des techniques chirurgicales et médicales. Ce pas que le docteur Christian Barnard fut le premier à franchir à la science médicale, n'est qu'un départ, mais combien encourageant, vers de nouvelles avenues pour la vie et la santé de l'humanité.

En effet, tous les espoirs sont permis pour un avenir, lorsqu'on pense à l'expérience vécue par le docteur Blaiberg. Voici un homme dont les jours étaient minutieusement comp-

tés et qui se trouvait, selon toute vraisemblance, au terme de sa vie. Aucune ambition ne pouvait animer cet être qui souhaitait déjà la mort plutôt que de continuer à souffrir physiquement et psychologiquement son mal. Le sacrifice du patient n'était pas grand : il jouait le tout pour le tout. D'ailleurs, il le disait lui-même au reporter du "Time" : "Le docteur Barnard m'a offert la possibilité de survivre avec un cœur nouveau, et j'ai accepté aussitôt parce que je n'avais pas d'autre solution".

En acceptant l'intervention, le patient a prolongé ses jours de plusieurs mois. Effectivement, il est mort la semaine dernière, dix-huit mois après avoir reçu son nouveau cœur. Bien plus, cette prolongation de vie dont il a bénéficié grâce à la science et à la dextérité d'un audacieux chirurgien, il en a profité dans les meilleures conditions possibles, dans un état de santé relativement bon qui lui permettait même de vaquer à des occupations routinières et avec le désir inextinguible de pouvoir vivre encore longtemps.

Cet espoir rendu à un homme par la greffe d'un cœur s'est prolongé depuis dans la pensée de milliers d'êtres humains qui souffrent de maladies incurables du cœur ou qui craignent d'en être victimes un jour. L'on sait maintenant, l'on en a la conviction, que

ce qui a pu être réalisé pendant dix-huit mois pour un être de l'Afrique du Sud, pourra l'être prochainement pour bien d'autres et pour des périodes de temps encore beaucoup plus longues. Chez bien des gens qui vivaient dans la crainte depuis longtemps naît maintenant une nouvelle expérience, une force consolante qui, à elle seule, constitue déjà l'un des plus grands avantages de ces expériences chirurgicales.

Le doyen des greffes du cœur, le docteur Philip Blaiberg est mort, dix-huit mois après son opération; un autre opéré, un Dominicain, le Père Boulogne, qui a reçu un nouveau cœur (le 12 mai 1968), devenu le nouveau doyen des greffés du cœur, tentera maintenant de battre le record du docteur Blaiberg, puis un autre après lui et d'autres encore, jusqu'au jour où l'on pourra dire que ce genre d'intervention est devenu courant et que le succès en est assuré dans une très grande proportion.

Ce jour arrivera d'autant plus rapidement que les gouvernements seront conscients de la nécessité d'encourager la recherche.

L'expérience du docteur Blaiberg, qui s'est terminée par la mort du célèbre patient la semaine dernière aura allumé un espoir inestimable dans le cœur de l'humanité.

LA PAROLE est aux lecteurs

Encore les postes

Monsieur le Rédacteur,
Dans le centre commercial de St-Roch, à Québec, les boîtes aux lettres sont levées aux heures suivantes :

8.45 heures le matin;
3.15 et 5.30 heures l'après-midi.

Dans les centres domiciliaires, il y a deux levées de boîtes par jour, mais on s'en accommode.

Si vous avez une lettre à poster avant d'arriver à votre travail le matin pour 9 heures, les boîtes ayant été levées à 8.45 heures, la lettre trainera dans la boîte jusqu'à 3.15 heures de l'après-midi.

Les lettres que les bureaux d'affaires aimeraient voir prendre la direction des postes sur le coup de midi ne sont ramassées qu'à 3.15 heures, tandis qu'une cueillette à une heure de l'après-midi serait logique.

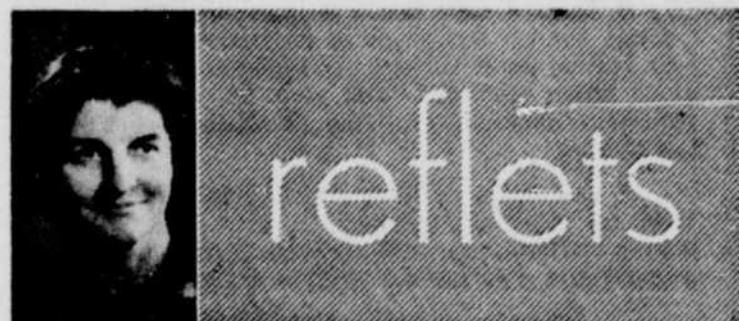
Une cueillette des lettres à 1 heure de l'après-midi aurait plus de sens qu'à 8.45 heures le matin, alors qu'on ramasse le courrier de la veille que les maisons d'affaires croyaient avoir été ramassées.

En effet, si les bureaux et commerces ont la malchance de dépasser 5.30 heures de l'après-midi, les lettres restent dans la boîte toute la nuit... Ce n'est pas étonnant que les destinataires les reçoivent avec une journée de retard.

Ce bref exposé permet de constater que l'horaire de la levée des boîtes aux lettres est mal fait. On dirait avoir fait exprès pour céder des heures qui n'ont aucun sens.

Un peu de compétence obligerait.

Maurice DUSSAULT,
Québec-2.



Bientôt la rentrée ! C'est donc dire qu'il est grand temps d'en parler ! Et avec optimisme ! Essentiel que les jeunes soient encouragés et fassent confiance à l'immédiat, sans trop regarder en avant ! Avec le temps, il y aura toujours lieu de bifurquer si rien ne va plus ! Les orientations se multiplient à mesure que les dispositions se précisent, et que les goûts s'affermissent chez un enfant. Autrefois il était apparemment simple aux parents d'être crus, et aux enfants d'être enseignés ! Les responsables des générations montantes devaient, tendresse, expérience et sanctions, et ceux qui nous devancèrent n'ont pas si mal réussi notre éducation il me semble ! Mais, que peut-on faire contre les temps nouveaux sinon essayer d'y voir clair, d'être en mesure de conjurer le pire, et de profiter du meilleur ! Ce meilleur que les enfants ne savent plus très bien évaluer tant le confort des autres leur fait envie, tandis que leur propre réussite leur tient tellement à cœur. En vieillissant, ne deviennent-ils pas conscients de tout ce que proposent les temps modernes, sports, voyages, culture, etc. ? Pour accéder à tout cela à l'âge d'homme, en tout bien tout honneur évidemment, le moyen le plus sûr est bien d'accepter de l'école, et la discipline et le travail, en vue du métier ou de la profession, sans pour cela négliger cette autre valeur incomparable qu'est la santé ! De même est-ce tout jeune encore qu'il convient de pratiquer le respect de soi-même et des autres, de l'autorité et de l'amitié. Avancer dans la vie, se serrer les coudes entre gens qui s'aiment et se veulent du bien, est quand même plus agréable et plus sûr. Interminable est la route de celui qui avance seul et dont les larmes n'attristent que lui-même, tandis qu'à ses rires trop rares aucune affection indulgente ne fait écho !

x x x

Les écoliers actuels, favorisés sur plus d'un plan, doivent néanmoins être tirés d'inquiétude. L'instabilité est une chose qui se ressent, qui handicape, et mieux vaudrait certes, pour eux, ne pas douter de l'importance de l'école et de l'affection des maîtres à l'heure où toutes les amertumes se libèrent, toutes les décisions tonitruent chez les enseignants, tandis que la réforme scolaire déroute les parents, ceux qui ne cherchent pas à comprendre surtout !

C'est l'heure de la rentrée ou presque ! Essayons au moins de sécuriser les petits et tâchons de convaincre les plus grands de l'impérieuse nécessité d'apprendre, et pour gagner le pain, et pour savourer la vie ! Leur vie ! Tant de douceurs et de beautés échappent à ceux qui n'ont pas appris à entendre battre le cœur des choses !

Francine L. Roy



● Un premier ministre qui aime les fleurs...
● Raymond Laliberté

Des "changements en profondeur"

Pour la cinquième fois en moins de dix ans, l'Office d'information et de publicité du Québec subit des "changements en profondeur".

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand a annoncé vendredi la nomination de M. Laurent Laplante au poste de directeur général de l'OIPQ.

Le nouveau directeur, membre de la commission Prévost et rédacteur en chef du quotidien "l'Action" de Québec, succède à M. Roger Cyr qui a été "promu" au poste de conseiller-cadre au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, c'est-à-dire placé bien tranquillement sur la voie d'évitement, tout comme ces nombreux prédécesseurs MM. René Montpetit, Hubert Potvin et Lorenzo Paré.

Nous ne mettons nullement en doute les capacités et les qualités de M. Laplante; toutefois, on nous pardonnera notre scepticisme là où tant d'autres bons hommes hautement qualifiés ont échoué tour à tour.

Le problème à l'Office d'information et de publicité ne réside pas dans les hommes qui le dirige ou l'ont dirigé mais dans le système lui-même.

L'Office, malgré toutes les belles déclarations de principes des politiciens et des technocrates est et restera un pseudo ministère d'information au service du gouvernement en place.

Le nouveau directeur, tout comme ses prédécesseurs, s'amène avec de magnifiques idées. Il veut dépolitiser, aérer. Il veut que cet organisme se démocratise, qu'il appartienne vraiment à l'État, c'est-à-dire à tous les députés de l'Assemblée législative.

Il s'agit évidemment là d'un programme fort louable qui, répétons-le, a déjà été élaboré par tous les prédécesseurs de M. Laplante avec le résultat qu'aujourd'hui l'on recommence le jeu de la chaise musicale. Il ne faut pas être sorcier ni magicien pour prédire que le même manège reprendra dans un an, dans deux ans.

C'est le système qu'il faut changer et non pas les hommes. Pourquoi donc le gouvernement ne se décide-t-il pas une fois pour toutes à opter carrément pour un ministère de l'information ?

En annonçant la nomination du nouveau directeur général le premier ministre Bertrand a laissé entendre qu'il ne souhaite pas que l'OIPQ devienne en quelque sorte une agence ayant quelque statut d'indépendance; il favoriserait cependant l'idée voulant que les responsables de l'Office rendent compte de leur mandat, chaque année, devant une commission parlementaire, probablement celle de la présidence du conseil exécutif. Tout cela c'est de la bouillie pour les chats.

L'Office d'information dépendra toujours du pouvoir politique tant pour la nomination de ses dirigeants que de l'élaboration de ses politiques. Le jour où le gouvernement en place ne sera pas satisfait de la conduite de l'Office ou de son directeur général, elle procédera à un autre "changement en profondeur" avec la nomination d'un autre directeur excessivement qualifié.

Le gouvernement devrait jouer franc jeu et créer son ministère de l'information qui relèverait d'un ministre devant l'Assemblée nationale.

Certains s'élèvent avec véhémence contre l'idée de la création d'un ministère de l'information estimant que le gouvernement s'en servirait comme véhicule de propagande et à des fins partisans. C'est possible. Mais la même situation n'existe-t-elle pas actuellement sous des dehors hypocrites ? Comme le disait si justement M. Laplante à un journaliste : "Quand tu es dans l'opposition, tu es contre l'Office; quand tu es au pouvoir, tu l'en sers".

Bonne chance tout de même au nouveau directeur... ce conseiller-cadre de demain.

Sylvio SAINT-AMANT
(Le Nouvelliste, 16-8-69)

commentaire

Sur la route, se poursuit une navrante hécatombe

De nouveau et de nouveau, hélas ! c'est la tuerie, l'hécatombe sur les routes. Chez nous et ailleurs aussi. Dans le Québec, au cours des derniers jours, vingt-deux pertes de vies. Des accidents mortels survenus sur le chemin ou dans l'eau. Le panorama est un peu le même en d'autres coins du globe. Les États-Unis, pour leur part, versent un lourd tribut à la mort. Cette semaine, écrivait en substance, il y a déjà quelque temps, un périodique américain, mille personnes succomberont dans et à la suite d'accidents de la route. Soixante-quinze mille autres figureront parmi les blessés. Près de la moitié de ces dernières seront devenues invalides.

Voilà qui est lapidaire, saisissant. On parle ici du présent, à la lettre, accablant. La revue ajoutait : Qu'est-ce que ces statistiques seront à l'avenir ? Le nombre des voitures hausse plus vite que celui des habitants des États-Unis. L'on estime que, présentement, un total de quelque 81 millions d'automobiles sont sur la rue et sur la route. En 1975 — ce n'est pas tellement loin, c'est dans six ans — l'on en compterait 110 millions. Et le document insistait sur l'irremplaçable prudence à mettre à l'œuvre; sur le sens, l'esprit de prévention; sur les mesures positives à prendre par chacun, pour faire en sorte d'éviter la collision, le drame, la tragédie.

Un accident, c'est sûr, peut arriver à tout le monde. Raison de plus pour être, en quelque sorte, triplement attentif, circonspect. Raison de plus pour mettre toutes les chances de son côté. Raison de plus pour se rappeler que l'on n'est pas seul à circuler; se souvenir aussi que l'on n'a pas le monopole des droits. D'autres aussi vont et viennent. Ils ont leurs prérogatives et, également,

leurs responsabilités, leurs devoirs de vigilance. Mais, cela ne nous enlève point l'obligation d'être attentifs, prudents, réfléchis, patients.

Au volant, comme ailleurs du reste, il ne saurait, sans dangers graves, être question de faire montre d'enfantillage, de puérilité. S'il est un poste où l'on doit avoir l'œil au guet, mesurer ses distances, éviter de se mettre "chaudasse", à plus forte raison ivre, c'est bien à la direction d'une voiture. Tout se passe si vite. Tant et tant de personnes sont sur la route. Un accident est si rapidement arrivé que, pas une seconde, pas une fraction de seconde, le conducteur ne doit perdre la totale maîtrise de son véhicule.

Et que de risques sont courus, qui ne devraient pas l'être. Les dépassements, souvent, sont une plaie. S'ils surviennent, il faut qu'on les fasse selon les règles, pas n'importe quand et n'importe où; sous l'irrespect des lignes tracées sur la voie publique, ou encore dans une courbe, au sommet d'une montée.

Au demeurant, les autorités doivent se montrer sévères. Non pas dans le seul but d'être sévères; mais pour mettre du plomb dans la tête de ceux qui agissent inconsidérément. Une remarque, en terminant : Bien des cyclistes courent, pour ainsi dire, après le danger, l'accrochage, l'accident. Porte-t-on, à ce sujet, assez de surveillance ? Les force-t-on suffisamment à se conformer au code de la route ?

Tous, automobilistes, motocyclistes, piétons et cyclistes ont des droits, mais aussi des devoirs. Le devoir, principalement de sauvegarder sa propre vie et aussi, va de soi, celles d'autrui.

O. A.

DIEU

nous parle dans la BIBLE

Textes choisis par la Société catholique de la Bible

Ceux qui se confient en Dieu renouvelleront leurs forces. Ils courront et ne se fatigueront point; ils marcheront et ne se lasseront point.

(Is. 40, 30-31)

Pour l'affligé, tous les jours sont mauvais; le cœur joyeux est toujours en fête.

(Prov. 15, 15)

Depuis la création de l'Irlande du Nord

Catholiques et protestants se battent à coups d'anniversaires

LONDRES (A.F.P.) — Depuis la création de l'Irlande du Nord, il y a 49 ans, catholiques et protestants s'y battent à coups d'anniversaires, chaque camp glorifiant les dates des victoires remportées

sur l'autre au cours de cinq cents ans d'histoire, ou ravivant le souvenir des misères et des défaites passées.

Les catholiques conservent au plus profond de leur cœur l'image rayonnante de l'Irlande du cinquième siècle, la terre de St-Patrick et de St-Colomban, qui appartenait tout entière aux Irlandais. Les protestants se souviennent de l'entrée victorieuse des troupes de Cromwell, qui devait donner un si puissant essor à l'esprit de la réforme, renforcer la puissance d'une caste de dirigeants venus d'Angleterre et d'Ecosse, et stimuler le développement économique du pays.

Ils se souviennent mieux encore de la défaite définitive infligée en 1690 au dernier roi de la dynastie catholique des Stuarts, Jacques II, par le prince protestant et néerlandais Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. C'est en son honneur que défilent plusieurs fois par an dans les villes d'Irlande du Nord les membres des "loges d'Orange", organisation aux nombreuses ramifications sur le modèle franc-maçon, qui assure la cohésion entre les plus riches et leurs corréligionnaires prolétaires.

Les dates des derniers siècles dont les catholiques gardent le souvenir sont pour la plupart des dates d'expropriations, d'émeutes ou de famines, les jacqueries du 18e siècle ou la vaine tentative d'autonomie de la fin du même siècle, sous l'influence de la révolution française.

Les divisions de l'Irlande, colonie britannique depuis les Tudor, et où les éléments catholiques opprimés étaient toujours prêts à s'entendre avec une tierce puissance, constituaient une menace pour l'Angleterre. En 1800, Pitt fait voter l'acte d'union intégrant toute l'île au Royaume-Uni, mais l'Irlande reste profondément une colonie administrée par une caste, sinon par une puissance étrangère.

"Verts" et "Oranges"

La scission entre catholiques et protestants, entre "verts" et "oranges", entre riches et pauvres, entre Celtes et Anglo-saxons (car la séparation entre les deux éléments n'est que secondairement religieuse, elle est aussi sociale, politique et raciale) prend des dimensions atroces avec la grande famine de 1846-48, qui est le point de départ de trois phénomènes nouveaux : l'émigration irlandaise à l'échelle internationale, la naissance du terrorisme irlandais, et enfin, celle du nationalisme qui, pour la première fois avec Charles Parnell, réclame l'autonomie. Parnell, grand propriétaire protestant, converti au nationalisme par la situation tragique de l'Irlande, devait non seulement échouer, mais son action accrût la virulence de l'opposition entre les protestants, majoritaires dans le

nord du pays, et la masse catholique.

La guerre de 1914-18 fait ajourner le "home rule" ré-

clamé par Parnell. Les nationalistes déclenchent en 1916 les "pâques sanglantes". Les répressions qui suivent fortifient encore le courant nationaliste et, en 1918, le parti Sinn Féin remporte une écrasante vic-

toire dans tout le sud du pays, tandis que au nord, les protestants s'arment, résolus à combattre jusqu'à la mort contre une Irlande libre. C'est à cette époque que sont créés les "supplétifs", volontaires protestants qui constituent encore aujourd'hui les quatre-cinquièmes des forces de l'ordre de l'Ulster.

Après deux ans d'une guérilla sanglante, la partition est établie. Elle sépare les 26 comtés de l'Irlande du Sud, désormais indépendants, des sept comtés de la province autonome d'Irlande du Nord, c'est-à-dire la majeure partie de l'ancienne province de l'Ulster. Les

superficies respectives sont de 82,000 et de 14,000 km carrés. L'Irlande du Sud compte 4,200,000 habitants en écrasante majorité catholiques, celle du Nord 1,500,000, dont environ 40 pour cent de catholiques et 60 pour cent de protestants.

L'unité perdue

Le rêve de l'unité perdue n'a cessé depuis de hanter les catholiques du nord et du sud. Il est à l'origine des activités terroristes de l'armée républicaine irlandaise, mise hors la loi par le gouvernement de l'Eire et condamnée par les autorités religieuses. Il a servi de prétexte aux autorités de

l'Ulster pour maintenir une surveillance étroite et souvent brutale de la population catholique grâce aux "supplétifs".

En tant que citoyens du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les catholiques de l'Ulster ont les mêmes droits que les protestants sur le plan national. Mais sur le plan local, ils ont toujours fait l'objet d'une discrimination.

Le mouvement pour les droits civiques a obtenu, il y a quelques mois seulement du Parlement de Belfast, l'adoption de nouvelles mesures législatives con-

cernant les élections municipales. Jusqu'alors, seuls pouvaient voter les catholiques de condition aisée. Aujourd'hui encore, les quartiers protestants d'Irlande du Nord ont une représentation quatre fois plus nombreuse dans les conseils municipaux que les quartiers catholiques. Mais ces derniers ont maintenant des chefs au parlement local, le Stormont, et dans la rue.

Ces chefs, avec, au premier rang, la "Pasionaria" nouvelle vague qu'est Bernadette Devlin, ont déclenché l'agitation qui oblige aujourd'hui la Grande-Bretagne à intervenir directement en Irlande du Nord.

(au Québec)

un autre fumeur de Peter Jackson gagne \$10,000

encore plus de gagnants de gros montants toutes les 48 heures!*



Monsieur Égide Séguin, 1836, rue Viau, Montréal, n'avait jamais pensé qu'il ferait un jour partie des centaines de fumeurs de Peter Jackson qui ont trouvé un certificat Peter Jackson. Et pourtant, il n'a fallu qu'un seul paquet pour le convaincre que c'était possible! En effet, à l'intérieur du paquet, il a trouvé un certificat valant \$10,000 en argent!

Imaginez un peu! Trouver \$10,000 simplement en ouvrant un paquet de Peter Jackson! Maintenant, grâce à Peter Jackson, Monsieur Séguin peut payer ses dettes et, en plus, s'offrir de vraies vacances! Dites, ça vous plairait d'être aussi chanceux? Alors adoptez Peter Jackson aujourd'hui-même.

Quelques gagnants récents de \$1,000



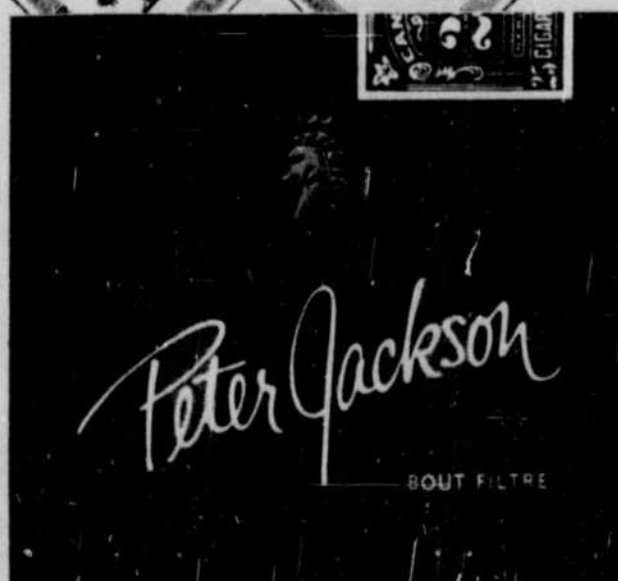
M. Joseph Corbett, 160, rue Mercier, Châteauguay, Qué.



M. R. H. Michaud, 8400, Place René-Paré, St-Léonard, Qué.



M. Rodolphe Morin, 8, rue des Erables, Ste-Brigitte de Laval, Qué.



Maintenant en format régulier et King Size: avec plus de certificats que jamais!

* En moyenne, des Canadiens trouvent des certificats Peter Jackson valant \$10,000 ou \$1,000 plus souvent que toutes les 48 heures.

Pour avoir droit de gagner, vous devez vous conformer aux conditions imprimées sur le certificat.

Des robes trop courtes et mal dessinées pour les vieilles personnes

OTTAWA. — (P.C.). — Les femmes d'un certain âge éprouvent beaucoup de difficulté à acheter des vêtements, se plaignait la sénatrice Muriel Ferguson, lors d'une réunion du comité spécial du Sénat sur la pauvreté.

La sénatrice libérale du Nouveau-Brunswick affirmait que les robes étaient trop courtes et mal dessinées pour les vieilles gens.

La femme politique de 70 ans n'est pas la seule à se préoccuper de ce problème: un article du dernier numéro de Canadian Consumer — le consommateur canadien — affirme que les femmes de plus de 45 ans, même lorsqu'elles ont les moyens de s'acheter une robe, auront probablement du mal à en trouver une qui leur aille.

La femme de 55 ans aura encore plus de difficulté à trouver le vêtement qui lui convienne. Quant à celle de 65 ans, dit Canadian Consumer, «elle peut en faire son deuil».

Plus d'une femme sur 10 en Ontario a dépassé 65 ans. Pourtant, un sondage de la Croix-Rouge de l'Ontario et de l'Association provinciale des consommateurs a révélé que les femmes âgées étaient presque oubliées par l'industrie vestimentaire.

Il y a tout lieu de croire que la même situation prévaut ailleurs au Canada.

L'article de la revue fédérale des consommateurs relève le manque d'imagination dans le style ou dans la couleur des vêtements fabriqués à l'intention des femmes âgées.

DE L'AIDE

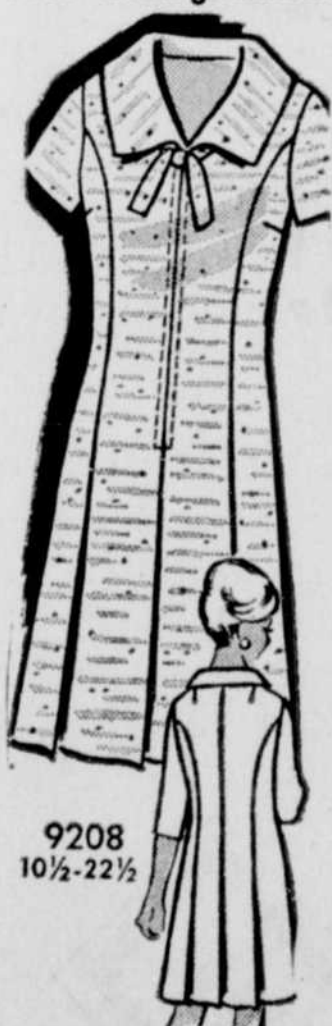
«On comprend mal pourquoi les manufacturiers persistent à utiliser le noir seul, les tons froids de rouge vin et vert et les rouges et bleus vifs et durs, alors que les nuances douces, dans la peau près toutes les couleurs, mettent en valeur les traits et les formes de jeunesse».

«Non seulement les vêtements attrayants n'existent-ils à peu près pas pour les plus vieux, mais encore est-il très difficile de trouver ceux qui existent», à cause du manque de publicité à l'intention des femmes plus âgées.

L'article ajoutait cependant que l'on peut trouver de l'aide dans ce domaine. Le comité sur les pointures des vêtements, de la commission fédérale des standards, a récemment décidé d'étudier les mesures des vêtements féminins dans le but d'en arriver à un système uniforme.

«S'il en ressort une nouvelle catégorie de mesures convenant aux femmes plus âgées et que l'on persuade l'industrie du vêtement de consacrer aux gens âgés une fraction du temps accordé au service des adolescents, des centaines de milliers de Canadiennes revivront».

Pour demi-grandeurs



9208
10 1/2 - 22 1/2

Marian Martin

Les lignes ainsi que les plis de ce modèle vous rendront encore plus féminine. On vous complimentera sûrement.

Demandez le patron 9208, tailles: 10 1/2 - 12 1/2 - 14 1/2 - 16 1/2 - 18 1/2 - 20 1/2 - 22 1/2.

Tailles 14 1/2 (buste 39)

Envoyez .65 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

CI-inclus 65

(Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

Mesure désirée

Nom

Adresse

HYGIENE ET SECURITE

Spécialement pour les mamans

par Marie Gélina

Une bonne marche est un gage de vitalité

Allez à pied plutôt qu'en voiture, déclare le Conseil canadien de la Santé Familiale... particulièrement si vous n'avez plus vingt ans!

Les médecins et les spécialistes en éducation physique estiment que l'un des meilleurs exercices pour conserver l'agilité et pour fortifier les os, les jointures et les muscles, est une marche quotidienne d'un ou deux milles, ou davantage si on le juge opportun. En très peu de temps, vous remarquerez que vous marchez en levant les pieds plutôt qu'en les traînant et cela vous évitera peut-être de trébucher sur le bord d'un tapis.

Notre agilité mentale et physique vous permettra de reprendre votre équilibre plus rapidement en cas de chute accidentelle. De plus, selon le Conseil, une longue marche régulière contribue à l'optimisme et à l'hygiène mentale.

L'important, une fois votre décision prise, c'est de vous y tenir et d'effectuer cette promenade dans de bonnes conditions de sécurité. Plus on avance en âge, plus on a tendance à ralentir ses activités, au point parfois de rester assis ou allongé presque continuellement. C'est une tentation à laquelle on ne doit pas céder. En négligeant la marche quotidienne, on risque fort de hâter les changements qui se produisent avec l'âge.

De plus, la longue marche quotidienne et l'abandon des abus alimentaires, contribuent à créer une sensation de bien-être et évitent le gain de poids, ajoute le Conseil canadien de la Santé Familiale, une organisation d'utilité publique, créée par les membres de l'industrie pharmaceutique pour encourager la sécurité au foyer.



cutique pour encourager la sécurité au foyer.

Comme pour tout ce qui affecte la santé et l'intérêt général de l'être humain, il ne faut pas négliger les règles du bon sens. Si vous n'avez pas fait d'exercice depuis longtemps, n'essayez pas de faire de trop longues marches pour commencer, ce qui vous épuiserait. Arrêtez-vous dès que vous vous sentez trop fatigué et, si vous êtes très âgé, n'essayez pas de transformer votre promenade en épreuve d'athlétisme! Commencez par de courtes marches et prenez l'avis de votre médecin qui vous indiquera la durée idéale de vos promenades et vous dira également s'il est judicieux de faire un peu de gymnastique pour vous garder en forme.

Miel et vinaigre

Sous cette rubrique, nous offrons aux abonnés, un service de «courrier». Une seule restriction, aucune réponse ne sera fournie par téléphone.

Q. — 1) Combien coûte, en général par semaine, l'alimentation d'une famille composée de deux adultes et de deux enfants âgés de moins de cinq ans. 2) Combien peut coûter approximativement par année, la vie d'une femme célibataire modeste, sans compter l'allocation d'un foyer? 3) Je lave proprement ma batterie de cuisine, mais je ne la frotte pas ce qui fait que le «fond» a perdu son lustre et a noirci. Mon voisin de chambre m'informe que c'est nuisible à ma santé que de continuer à me servir de ces marmites. Qu'en pensez-vous? 4) Pouvez-vous me dire d'où viennent les mites? Chez-moi tout est propre et il vient des mites chaque année.

Pourquoi?... — Mercé.

R. — 1) Il en coûte en général de \$40 à \$50 par semaine pour nourrir convenablement une famille composée de deux adultes et de deux enfants. Tout dépend de l'habileté de la ménagère à apprêter les restes... de son initiative à profiter des spécialités saisonnières... des offres de certains marchands... des fluctuations du marché. 2) Pour ce qui est du coût de la vie d'une femme célibataire «modeste», encore là, tout dépend de ce que vous entendez par «modeste», de ses goûts pour la toilette, de son habileté à transformer robe et costume. Si on fait exception pour l'allocation mensuelle du foyer, on peut situer le coût de la vie d'une célibataire entre \$3,000 et \$3,500 par année. 3) Vous ne dites pas de quel métal est composée votre batterie de cuisine. Est-ce de l'aluminium? de l'acier? de la fonte émaillée? Si le fond de vos marmites est propre, sans résidu d'aucune sorte et simplement noir, je ne vois pas en quoi la cuisson d'aliments dans ces récipients serait nuisible à votre santé. Mais, je me demande bien pourquoi vous ne frottez pas vos marmites pour leur redonner un bel éclat de propreté? 4) J'ai parlé des «mites» dans le courrier assez récemment, en réponse à une dame qui habitait une maison neuve. L'insecte que l'on appelle dans le langage courant «mite» est désigné par les entomologistes sous les noms de «attagène et antrène» des tapis. La larve de ces insectes endommage les tapis, les tissus de laine, les fourrures, les articles de cuir, la plume, la soie, le coton, les denrées alimentaires, les collections d'animaux et d'insectes de musée. Elle se loge dans les poussières et les débris organiques qui s'accumulent dans les coins de pièces, dans les fissures des parquets, sous les tapis, sur les draperies, les vêtements, les articles d'ameublement et surtout sur les feutres du piano. Le nettoyage pratiqué au moyen de la balayeuse électrique est une méthode très efficace pour empêcher ces insectes de se multiplier. Aussi, il faut retirer et détruire immédiatement les poussières ramassées. L'emploi d'insecticide liquide et de DDT en poudre pour les endroits difficiles d'accès donnent de bons résultats.

Nathalie



● Lorsqu'on parle de Munich, on songe aussitôt à la bière. Mais le nom de la capitale bavaroise évoque aussi les jolis costumes folkloriques comme les «Dirndl» ou les culottes de cuir. Les couturiers veulent consolider la réputation de Munich en prévision des Jeux olympiques de 1972. Dans leurs collections figurent des «Dirndl» dans toutes les variations, en laine, en coton, en soie, en rayonne ou en nylon ou encore en tissu broché pour la soirée. Barbel Brand a créé des robes de mariée dans le style bavarois pour son salon de mode nuptiale. Le modèle, à droite de la photo, est en satin duchesse brodé de fleurs roses. La robe est complétée par un tablier en organza de soie rose. A gauche: deux modèles pratiques pour Elle et Lui...

Au féminin... s. v. p.

Les 70 femmes sont au Manitoba

FALCON LAKE, Man. (P.C.) — Claude Dubé et les 70 femmes qui ont commencé un voyage à bicyclette pour se rendre à l'Expo 70 au Japon, sont arrivées au Manitoba.

M. Dubé, 30 ans, de Québec, a déclaré que le périple s'effectue dans de bonnes conditions, mais il se plaint de ne pas recevoir assez d'appui financier depuis le début de l'aventure, le 17 juin à Montréal.

Le groupe d'infirmières, secrétaires et institutrices, dont les âges varient de 18 à 35 ans, ont passé la nuit de vendredi à Falcon Lake, et devaient repartir le lendemain pour Winnipeg.

Les cyclistes devaient être reçus par les représentants municipaux de Winnipeg et St-Boniface. Le groupe passera une semaine à Winnipeg.

Monsieur Dubé a exprimé l'espoir de recevoir de l'aide pour les cyclistes, «maintenant que nous avons fait nos preuves», a-t-il dit. Il a manifesté sa déception en constatant le manque d'appui de la part des Canadiens, alors que les associations japonaises se sont montrées d'un grand secours, a-t-il souligné.

Mme Menon se rendra en Inde

MONTREAL (P.C.) — La gagnante d'un concours littéraire traitant du Mahatma Gandhi, se rendra en Inde, en octobre, voyage offert en récompense pour son texte de 7,000 mots, jugé le meilleur parmi les participations internationales.

Mme Patricia Mitchell Menon, 26 ans, de Montréal, se trouvera en Inde pour les fêtes marquant le centième anniversaire de naissance de Gandhi.

Institutrice dans une école de Montréal, Mme Menon avait étudié le sujet durant six mois, pour ensuite écrire son essai littéraire en trois semaines.

Son mari étant originaire de l'Inde, elle manifestait d'autant plus d'intérêt à écrire son texte qui évoque les idées de Gandhi pour tenter d'en tirer une leçon qui aiderait à comprendre et résoudre les problèmes actuels.

Elle rappelle que l'action de Gandhi était fondée sur le principe de la non-violence, «Ahimsa», et reposait sur la générosité, la miséricorde, l'amour, l'abnégation.

Toutefois, Mme Menon se dit un peu pessimiste au regard de ce principe, et note que les apôtres de la non-violence, dont Martin Luther King et Gandhi lui-même, sont morts assassinés.

Mae West retourne au cinéma

LONDRES (Reuters) — Mae West, considérée dans les années 1930 comme symbole de séduction à l'écran, a annoncé qu'on la verrait de nouveau au cinéma, à l'âge de 73 ans, «parce que les jeunes veulent la connaître maintenant».

Elle était interviewée de Hollywood par le BBC de Londres, au sujet de la nouvelle annoncée la semaine dernière par la firme 20th Century-Fox voulant qu'elle ait accepté de jouer dans «Myra Breckinridge».

Le scénario raconte l'histoire d'un homme qui, à la suite d'interventions chirurgicales, se transforme en femme ravissante, et plus tard reprend son identité première.

Le rôle-titre sera tenu par Raquel Welch, qui symbolise actuellement à Hollywood le type de femme acrobate. Mae West jouera le personnage de Letisha Van Allen, agent de Prestige à Hollywood.

Au cours de l'interview accordée à la BBC, l'actrice septuagénnaire a dit qu'elle revenait à l'écran parce que la jeune génération fait maintenant partie de son public.

«Ils ont vu quelques-uns de mes anciens films et désirent me voir encore», a-t-elle souligné.

Aperçu d'une nouvelle collection

MONTREAL (P.C.) — Au cours d'une réception, la modiste Marielle Fleury, de Montréal, a donné un aperçu de la nouvelle collection qu'elle a créée pour le compte d'une firme canadienne.

Un film de trois minutes a été projeté continuellement durant cette réunion qui groupait les redactrices de mode et les acheteurs. La production court métrage d'Arnold Gelbart, réalisée par Iona Monahan, avec le concours du cameraman Jacques Leduc, montre les créations vestimentaires et certaines séquences évoquant l'enfance de Marielle Fleury.

C'est la première fois qu'une maison de confection exploite de cette façon les ressources du cinéma, a dit M. Lou Ritchie, président d'une firme spécialisée dans les vêtements sportifs.

Ce film pilote sera à la base de futurs documentaires portant sur la mode en toute saison.

La collection printemps 1970, conçue par Marielle Fleury pour la maison Rainmaster, comprend des imperméables, capes et costumes, dans un vaste choix de styles et tissus.

Meilleures équipes de jeunes

SASKATOON (P.C.) — La veuve du fondateur du scoutisme, Lady Baden-Powell, a exprimé l'opinion que les scouts et les guides constituent les meilleures équipes de jeunes au monde.

A l'âge de 80 ans, Lady Baden-Powell consacre encore une grande partie de son temps à voyager aux quatre coins du globe. Elle n'aurait jamais pensé, non plus que son mari, que le mouvement scout prendrait éventuellement une telle envergure en raison de son propre mérite.

Lady Baden-Powell faisait ces commentaires à Saskatoon, en Saskatchewan, où elle s'était rendue pour dévoiler une plaque sur l'édifice principal d'un camp scout.

Ce qui motive le succès du mouvement, a-t-elle dit, c'est que les enfants de tous les pays ont besoin qu'on leur fournisse l'occasion de pouvoir se manifester par des réalisations.

Les jeunes filles s'étaient alignées le long du chemin, et on lançait des ballons bleus et oranges au passage de la voiture de Lady Baden-Powell.

Celle-ci en quittant Saskatoon s'est rendue à Toronto par avion. Elle retournera en Angleterre cette semaine.



● GARDEZ LES SUBSTANCES NON COMESTIBLES DANS LEUR CONTENANT D'ORIGINE — Les soldats de l'infanterie de marine sont entraînés à déceler les pièges dangereux. Votre petit enfant ne l'est pas. Ne transvasez donc jamais le pétrole, la peinture, les solvants ou les produits chimiques ménagers dans des contenants à denrées, dit le Conseil canadien de la santé familiale, un organisme sans but lucratif, commandité à titre d'intérêt public par les principaux membres de l'industrie pharmaceutique. Pour contribuer à prévenir les accidents au foyer, gardez les substances non comestibles dans leur contenant d'origine.

Conséquences tragiques d'une ruade

Une ruade de sinistre mémoire est celle que décocha, en 1871, la vache de Mme O'Leary sur une lanterne à pétrole. L'incendie qui en résultait détruisit tout le centre de Chicago et ce tragique souvenir historique restera à jamais indélébile, rappelant que les liquides inflammables constituent un énorme danger d'incendie.

Ce qu'hélas cette sinistre anecdote ne peut pas souligner, déclare le Conseil canadien de la santé familiale, est le danger virtuel d'empoisonnement que

constituent les liquides inflammables au foyer.

Quand l'essence, le pétrole, les détachants, les peintures et les diluants, l'essence à briques, les solvants et autres liquides précises inflammables sur l'étiquette, sont laissés à portée des enfants, ils peuvent causer des empoisonnements. Le Conseil, un organisme sans but lucratif, commandité par les principaux membres de l'industrie pharmaceutique pour encourager la sécurité et l'hygiène familiale au foyer.

Un sondage récent indique qu'annuellement des milliers d'enfants canadiens de moins de cinq ans, avient accidentellement certains de ces liquides. Un bon nombre d'eux doivent être hospitalisés.

Il est très commun de croire que les liquides inflammables, spécialement le pétrole et ses distillats, ont une saveur trop désagréable pour que les enfants puissent risquer à en absorber plus d'une goutte. Or, les rapports ont prouvé qu'un nombre considérable d'entre eux en ont absorbé une once ou plus. Un enfant d'un an a bu une quantité de pétrole, estimée à huit onces, et en est mort.

Une fillette de dix-huit mois a sucé des pipeaux à peinture trempant dans du solvant dans l'évier de la cuisine; elle trouva ensuite la bouteille de solvant et bu une partie de son contenu.

Le père d'un petit enfant de deux ans versa du fluide à nettoyer dans un verre pour s'en servir plus facilement. Quand il eut terminé il versa le reste du fluide dans le bidon, mais, malheureusement, il en restait suffisamment dans le verre pour tenter l'enfant qui en absorba une gorgée.

Quelles sont les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'utilisation et de l'entreposage des liquides inflammables pour éviter les empoisonnements au foyer? Voici quelques précautions que vous indique le Conseil canadien de la santé familiale:

Ne transvasez jamais de liquides combustibles d'un contenant à un autre, même si cela doit faciliter votre tâche et rangez-les toujours dans leur contenant d'origine afin de ne risquer aucune erreur.

Ne versez pas de liquides inflammables dans des récipients généralement réservés aux den-

rées ou à la préparation des aliments, tels que bouteilles de soda, tasses ou verres, soucoupes, casseroles, ustensiles de cuisine ou même couvercles de bocaux.

Rangez les liquides inflammables dans une armoire inaccessible aux enfants, de préférence hors de la maison et fermée à clef.

Lisez toujours l'étiquette de contenant. Elle peut indiquer des précautions spéciales que vous pouvez ignorer.



Les poils faciaux vous confinent-ils au foyer?

Ces poils superflus embarrassent les femmes fort attrayantes captives de leur foyer. Certaines sont pleinement conscientes de ce fait, d'autres ne le sont pas. Elles se donnent comme excuse que c'est «trop de trouble» ou, sans l'avouer, elles manquent de confiance dans leur apparence.

La solution logique, c'est de faire enlever ces vilains poils sans plus tarder... enlever, une fois pour toutes, de la vue des autres et n'y penser jamais plus.

C'est maintenant facile avec la thermolyse Gregory.

Gregory a surmonté les trois objections des femmes à l'épilation permanente: la lenteur, le malaise, le coût.

Songez que de nombreuses femmes dans quatre pays différents font épiler des surfaces aussi grandes que leurs bras et leurs jambes par les habiles techniciennes Gregory. Plusieurs en profitent pour lire ou s'amuser pendant le traitement.

N'est-ce pas là une preuve de la rapidité, du confort et du coût raisonnable de la thermolyse?

Voulez-vous une preuve encore plus convaincante? Acceptez un traitement-échantillon gratuit à la clinique Gregory la plus rapprochée. Vous n'avez qu'à le demander.

Fixez votre rendez-vous et réglez ce problème de façon permanente dès maintenant.

gregory system
CLINIQUE D'ÉPILATION PERMANENTE

Ouvert de 10 h. à 11 h. 30 p.m. samedi de 9 h. à 12 h.

VILLE DE QUÉBEC — SUITE 2, EDIFICE MORISSET

695 EST, BOULEVARD CHAREST — TEL. 529-1819

Ecrivez pour brochure gratuite.

Membres de l'AFEAS au CRD

Lors d'une réunion convoquée par le C.R.D. les membres des organismes féminins ont formé un comité représentatif et consultatif des associations féminines. Mme Gemma Beauchesne, présidente de la Fédération de l'A.F.E.A.S. de Rimouski a été nommée membre de ce comité et Mlle Claire D'Astous, secrétaire de la Fédération a été nommée membre et secrétaire du comité.

Les buts de ce comité sont d'apporter une plus grande participation féminine sur le plan du développement du territoire et une sensibilisation de la femme à la participation à ce plan; apporter plus d'information aux femmes des paroisses marginales. La formation de ce comité est une heureuse initiative du C.R.D. afin d'amener les femmes de notre milieu à s'intéresser davantage à la mise en application du plan.

La prochaine réunion de ce comité aura lieu le 7 octobre à Carleton.

Vous êtes avare de paroles, de démonstrations, et préférez vous affirmer discrètement. La vérité ne vous fait pas peur. Vous ne souffrez pas qu'on s'immisce dans vos affaires intimes. Autant vous ne valez pas cher comme improvisateur, autant vous donnez une pleine mesure quand vous êtes bien préparé.

SI VOUS ÊTES NE UN 20 AOÛT

Nouvelles canadiennes

Les Chinois du Canada ne veulent pas de Mao

VANCOUVER (PC) — Un groupe de Canadiens d'origine chinoise a adressé au Premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott-Trudeau, une pétition protestant contre la reconnaissance de la Chine communiste par le Canada.

Le groupe comprend plus de 100 intellectuels et membres des professions libérales, sous la direction de M. James Kuo-Chiang Cheng, de Rutland, C.-B., dans la vallée d'Okanagan. Parmi les protestataires, 14 sont professeurs dans les universités canadiennes.

La pétition nie la légitimité du régime de Pékin et invoque le malaise et les luttes intestines qui sévissent en Chine continentale pour souligner l'impopularité du gouvernement de Mao Tse-Tung qui règne par "la terreur".

Par ailleurs, dit la pétition, le gouvernement de la République de Chine est "le seul gouvernement légal" ayant le droit de représenter le peuple chinois.

Il est un symbole de liberté et inspire la confiance et l'espoir de la délivrance ultime du peuple chinois qui vit actuellement sous le joug du pouvoir communiste" ajoute la pétition.

Dans une déclaration faite à cet effet, M. Cheng estime que "l'insistance avec laquelle la Chine rouge exige la non-reconnaissance du gouvernement de la République de Chine n'est qu'un chantage exercé sur le gouvernement canadien et porte atteinte à la liberté d'association du peuple canadien".

Fermeture des mines à la Falconbridge

SUDBURY, Ont. — (P.C.) — La compagnie Falconbridge Nickel Mines a commencé hier à fermer ses mines et usines, en prévision d'une grève que ses 3,200 employés déclencheraient jeudi soir.

Toutes les procédures nécessaires au déclenchement d'une grève légale sont maintenant complétées et les membres de l'unité No 598 de l'Union internationale des travailleurs de mines tiendront leur vote de grève demain.

Le syndicat a rejeté une offre d'augmentation de salaire de 96 cents l'heure répartie sur trois ans. Présentement, le salaire horaire minimum est de \$2.61.

Une grève à Falconbridge paralyserait toutes les opérations minières à Sudbury, le plus important centre de production de nickel au monde.

Depuis le 10 juillet, environ 16,000 membres des Métallurgistes unis d'Amérique sont en grève à International Nickel of Canada.

Falconbridge est le second producteur de nickel au Canada. Elle a produit en 1968, 70,000,000 de tonnes de nickel, comparativement à 480,000,000 de tonnes pour Inco. A elles deux, ces compagnies fournissent plus de la moitié du nickel utilisé en Occident et au Japon.

A l'âge de 109 ans

HAMILTON, — (P.C.) — Mme David Sharpe, la résidente la plus vieille de Hamilton, est décédée dimanche dans un foyer de vieillards, à l'âge de 109 ans.

Née dans le Lincolnshire, en Angleterre, elle a émigré au Canada avec sa famille en 1892 et s'est établie à Dundas, non loin de Hamilton.

Elle laisse dans le deuil un fils et une fille, deux petits-enfants et sept arrière-petits-enfants.

Drogues dans un autobus canadien

BUFFALO, N.-Y. — (P.C.) — Un officier de police de Buffalo a déclaré hier que ses hommes avaient trouvé "des drogues à la longueur du plancher" dans un autobus canadien refoulé vendredi à Peace Bridge.

La plupart des passagers de l'autobus se dirigeait vers le festival de musique rock à White Lake, N.Y.

Le directeur de la brigade des narcotiques, M. Michael Amico, a ajouté que ses hommes s'étaient fait copieusement insulter quand ils ont fouillé les occupants de deux autobus, à la demande des douanes américaines.

Deux jeunes Canadiens, l'un de Toronto et l'autre de Thornhill, et deux résidents de Detroit, ont été accusés d'obstruction à l'administration du gouvernement. La police a démenti un article de journal rapportant que les passagers de l'autobus auraient été molestés.

De plus, sept jeunes Canadiens, originaires de Toronto, London et Hamilton, ont été arrêtés pour répondre à une accusation de possession de drogues dangereuses.

Le droit à l'expropriation

NIAGARA FALLS, Ont. PC — Le ministre des Affaires municipales de l'Ontario, M. Davey McKeough, a laissé entendre lundi la possibilité que les municipalités obtiennent le droit d'exproprier les terrains

dont les propriétaires, par leurs refus, bloquent des projets de développement régional menés par l'entreprise privée.

"Un problème ardu qui a fait obstacle — et peut-être fait avorter — certains projets privés de rénovation urbaine, au cours des dernières années, est ce qu'on appelle la résistance", a dit le ministre devant les membres de l'Association canadienne des municipalités réunis à Niagara Falls.

M. McKeough a donné comme exemple le cas d'une entreprise qui a réussi à obtenir la plupart des terrains d'un secteur, mais qui doit abandonner son projet parce que quelques propriétaires refusent de vendre. Une telle situation, dans une région défavorisée, ne contribue qu'à détériorer l'économie de cette région, si bien qu'après un certain temps, les gouvernements doivent eux-mêmes entreprendre des projets de rénovation, à grands frais pour le contribuable.

Une façon de faire face à cette difficulté, a déclaré le ministre, serait de permettre aux municipalités d'exproprier au nom de celui qui entreprend un projet de développement. "Il faudra, bien sûr, qu'un intérêt public primordial soit impliqué et qu'avant tout, il y ait une protection complète des droits des propriétaires privés, a-t-il ajouté.



M. l'abbé Adrien Forgues, auparavant vicaire à St-Pascal de Malabar, a été nommé curé de la paroisse St-Benoît, Clé Dorchester.

L'installation du nouveau curé aura lieu dimanche le 24 août à 3 h 30 p.m. et sera présidée par M. l'abbé Joseph Laroche, curé de St-Odilon. Parents et amis sont priés d'assister à la cérémonie sans autre invitation.

Les fonctionnaires de l'Ontario répondent à Trudeau

Pas de retenue dans les revendications syndicales

TORONTO (PC) — L'Association de la fonction publique de l'Ontario a repoussé hier l'appel du Premier ministre Trudeau qui demandait aux fonctionnaires de faire preuve, volontairement, d'une certaine retenue dans leurs revendications salariales lors de négociations à venir.

Dans une déclaration, l'Association affirme : "Il n'y aura pas de retenue volontaire... tant que les adhérents de l'AFPO ne seront pas arrivés à la conclusion que leurs salaires, les avantages sociaux et les conditions générales de travail ont atteint le niveau qu'ils sont en droit d'attendre".

L'appel du Premier ministre contenu dans la déclaration faite mercredi dernier à une conférence de presse, dans laquelle il annonçait que les dépenses du gouvernement fédéral pour l'exercice 1970-71 seront gelées au niveau de cette année et que 25,000 postes de la Fonction publique seront abolis dans le cadre de la lutte contre l'inflation.

M. Trudeau avait également demandé aux fonctionnaires du gouvernement plus d'efficacité.

L'Association, qui représente 33,546 fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario, a dit : "Les fonctionnaires de l'Ontario sont, dans l'ensemble aussi efficaces, dans les limites de l'administration générale, que tout autre remplissant les mêmes fonctions".

"Une fois de plus, M. Trudeau manque terriblement de réalisme quand il déclare que si les fonctionnaires doivent être payés davantage le contribuable est en droit d'attendre d'eux une plus grande productivité. L'augmentation de la productivité dépend de l'efficacité de la direction et du moral des fonctionnaires".

La déclaration ajoute : "On essaye comme d'habitude d'ignorer le fait que les fonctionnaires, eux aussi, sont des contribuables et sont autant — sinon davantage — victimes du progrès que les autres contribuables".



● VANCOUVER — Becky Victorino, de Vancouver, enseigne aux enfants de parents sourds comment garder le silence, puis comment s'exprimer de façon efficace. Certains de ces enfants sont eux-mêmes sourds. Mlle Victorino dirige une nouvelle école préparatoire, la première du genre au Canada, pour apprendre aux petits à parler de façon efficace dès leur tendre enfance. "Les petits sourds, dit-elle, ne se soucient pas de certaines choses et ont moins d'objection que les enfants normaux à faire un vacarme de tous les diables!" La tâche la plus ardue de Mlle Victorino est, ensuite, d'apprendre aux enfants de sourds à s'exprimer. "La plupart des petits, dit-elle, apprennent à parler par imitation surtout de leurs parents. Ils peuvent aussi apprendre à parler à l'école, mais nous croyons que le langage doit être fermement établi dès les cinq premières années d'enfance". (Photo PC)

Début de la conférence des ministres des Affaires municipales

FREDERICTON (P.C.) — La conférence annuelle des ministres canadiens des Affaires municipales a débuté lundi à Fredericton, en présence des représentants de six provinces.

Le ministre des Affaires municipales du Nouveau-Brunswick, M. Fernand Nadeau, a souhaité la bienvenue à ses collègues en déclarant :

"Les besoins de la société actuelle ont créé des ministères des Affaires municipales pour prévoir et organiser méthodiquement le transfert de nos structures sociales des régions rurales aux régions urbaines industrialisées.

"Cette tâche est si importante, a ajouté le ministre, que le Canada de demain ne pourra être que ce que nous en ferons".

Au cours de la première journée de la conférence, les délégués ont étudié les questions des fusions de municipalités, de l'uniformisation de la loi sur les propriétés et de la formation des administrateurs municipaux.

La conférence réunissait, outre M. Nadeau, les ministres Robert Lussier, de Québec, Howard Pawley, du Manitoba, Fred C. Colbourne, de l'Alberta, C. L. B. Estey, de Saskatchewan et W. E. Mosely, de Nouvelle-Écosse. Le procureur-général de l'Alberta, M. Edgar H. Gerhart, participe également aux travaux de la conférence.

Bref... bref... bref...

La construction ne se développe pas suffisamment

SAINT-JEAN, T.-N. — (P.C.) — Le président de l'Association canadienne de la construction, M. Mark Stein, de Montréal, a déclaré, lundi, que l'industrie au Canada ne semble pas se développer assez rapidement pour être en mesure de faire face aux demandes devant lesquelles elle se trouvera dans les prochaines années.

Lors de la réunion semestrielle de l'Association, M. Stein a déclaré qu'en raison des récents arrêts de travail, d'une pénurie de fonds et de la hausse des prix, tout indique que l'industrie, en 1969, aura une production totale à peu près équivalente à celle des trois dernières années.

M. Stein a déclaré que même si on prédit que l'industrie de la construction aura doublé son volume de production dans les années '80, il n'y a pas de progrès constants dans l'acheminement vers une amélioration des services qui sont soumis à des demandes toujours croissantes.

Il a ajouté que le gouvernement fédéral, dans ses projections semestrielles, a récemment prédit des investissements de capitaux de l'ordre de \$13,600,000,000 pour l'année en cours dans le domaine de la construction. Selon M. Stein, c'est là une projection extrêmement intéressante considérant le fait que c'est \$300,000,000 de plus que les prévisions du début de 1968.

UN BON POINT

Toutefois, là où les choses commencent à être "moins roses", c'est quand on considère que les projections émises par le gouvernement au milieu de l'année sont normalement plus élevées que les projections du début de chaque année. De plus, a dit M. Stein, l'augmentation prévue de deux et demi pour cent dans le volume total pourrait bien être complètement annihilée par l'augmentation des coûts de la construction.

Parlant des récents arrêts de travail et différends ouvriers dans le monde de la construction, M. Stein a déclaré qu'il en est au moins un effet salutaire sur l'industrie : le fait qu'il en ait coûté tellement pour les régler a été un facteur d'inflation et a éveillé l'attention du gouvernement et des dirigeants de l'industrie. Il pourrait bien en découler, de la part du gouvernement, des mesures constructives dans le domaine de la construction.

La technologie au service de l'éducation

EDMONTON (PC) — Quelque 400 délégués se sont inscrits au congrès de l'Association Canadienne de Langue Française qui a débuté hier et se poursuivra jusqu'à jeudi.

Les délégués au congrès, dont le thème est "La technologie au service de l'éducation", ont assisté hier soir à la projection du film "Regards vers l'horizon", présenté par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, ainsi qu'à une réception offerte par la ville d'Edmonton.

La séance de ce matin, qui sera présidée par M. Louis Martin, animateur à Radio-Canada de Montréal, consistera en entretiens par télévision et par téléphone intercontinental avec des experts internationaux.

L'animateur s'entretiendra avec une douzaine d'experts de France, des États-Unis, de Suisse, de Belgique, de Montréal, et même du Japon, du Niger et de Hawaï.

Par suite, les délégués seront partagés en cinq commissions qui étudieront les sous-thèmes du congrès : la technologie au service de l'enfant, du maître, de l'école et de l'éducation permanente et le concept de l'éducation dans une ère technologique.

L'ACELF, une initiative du Conseil de Vie Française en Amérique, a été fondée en 1947 afin de servir au Canada la cause de la culture et de l'éducation française.

Le président sortant est M. Roland Bériault, du ministère de l'Éducation de l'Ontario, et le premier vice-président est Mgr Louis-Albert Vachon, recteur de l'Université Laval, de Québec.

Faites carrière dans la Fonction publique du Québec

CONSEILLER JURIDIQUE — Traitement initial pouvant atteindre \$16,550 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Québec et à Montréal.

— Conseiller les autorités sur toute question de droit; étudier les problèmes de nature juridique qu'entraîne l'application des lois; collaborer à la rédaction de la législation et représenter les ministères devant les tribunaux et les commissions d'enquêtes.

— Être membre de l'Ordre des Avocats ou de l'Ordre des Notaires pour l'année en cours; plusieurs années d'expérience reliée à la fonction.

— Les candidatures de personnes n'ayant que peu d'expérience seront aussi considérées pour des postes au niveau de leur compétence.

— Concours 69P-2115. Échéance de l'inscription : 29 août 1969 au plus tard.

SPECIALISTES EN VÉRIFICATION FISCALE — Traitement initial pouvant atteindre \$15,600 selon la compétence. Ministère du Revenu; plusieurs postes à Québec et à Montréal.

— Faire la vérification, dans les entreprises, des dossiers les plus complexes; coordonner le travail d'une ou plusieurs équipes de collaborateurs; effectuer les études requises en vue de préparer ou de réviser les directives internes, des amendements aux lois fiscales et des programmes de travail.

— Diplôme universitaire, de préférence en sciences commerciales ou administratives, ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels. Avoir au moins 10 ans d'expérience de la vérification fiscale.

— Concours 69PR-2103. Échéance de l'inscription : 29 août 1969 au plus tard.

GREFFIER — Traitement initial de \$5,892 à \$7,892 selon la compétence. Ministère de la Justice; poste à St-Joseph-de-Beauce, Cour du Bien-Être social.

— Assumer les responsabilités administratives et juridiques, et assurer la garde des archives de la Cour.

— 11e année d'études et au moins 9 années d'expérience dans un travail de bureau.

— Concours 69GB-5421. Échéance de l'inscription : 25 août 1969.

INFIRMIERS EN INSTITUTION PÉNALE — Traitement initial pouvant atteindre \$5,600 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Waterloo et à Montréal.

— Prodiger aux malades des institutions pénales les soins et les traitements ordonnés par le médecin. Signaler tout problème de sécurité et participer au besoin, notamment lors d'émeutes et d'évasions, à des tâches normalement dévolues aux surveillants en institution pénale.

— Détenir un certificat ou un diplôme d'infirmier d'une institution reconnue. Mesurer au moins 5 pieds et 6 pouces (pieds nus). Être en bonne condition physique et être âgé d'au moins 23 ans.

— Concours 69P-6462. Échéance de l'inscription : 2 septembre 1969 au plus tard.

AGENT-VERIFICATEUR — Traitement initial de \$4,525 à \$5,925, selon la compétence. \$4,917 à \$6,317 à compter du 2 octobre 1969. Divers ministères; postes à Québec et à Montréal.

— 11e année d'études et au moins 6 années d'expérience dont 2 en comptabilité. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience.

— Concours 69P-5410. S'inscrire immédiatement.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission : 710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4 (Québec) 255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354 (Montréal) et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

Appel d'offres

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au :

Service Général des Achats, Bureau des appels d'offres, Hôtel du Gouvernement, Québec. Tél. : 693-5438

IMPORTANT : Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projets	Descriptions	Livraison
4722	Carburants et lubrifiants	Divers endroits
4723	Carburants et lubrifiants	Divers endroits
4724	Carburants et lubrifiants	Divers endroits

Clôture des soumissions : 3 septembre 1969, 4.00 p.m.

SP-410 — SURPLUS D'ACTIF A VENDRE "TEL QUEL ET SUR PLACE"

MATÉRIEL :

1 lot d'équipement et fournitures de bureau (usagés). Pupitres, tables, bibliothèques, chaises, filières, classeurs, etc...

ENDROIT :

Ministère des Travaux Publics, Service des Magasins, 1601, Ouest, Boul. Hamel, Ville Duberger, P.Q.

COTATION :

Un prix pour le lot offert. Clôture des soumissions 11.00 a.m., le 29 août 1969.

NOTE :

Les acheteurs intéressés doivent se procurer les formules de cotation en s'adressant au :

Service Général des Achats, Section Disposition des Surplus, 2700 Boul. Laurier, Ste-Foy, Qué.

LE DIRECTEUR GENERAL PAUL BRISSETTE, ING.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

l'Action financière

Toronto

Tendance

TORONTO (P.C.) — La Bourse de Toronto a enregistré un léger progrès lundi, au cours d'une séance modérément active.

L'indice des pétroles de l'Ouest, qui avait gagné sept points jeudi et vendredi, a monté de 7.04 à 244.14.

Domine Peta a grimpé de 5 à 92, Home A de 3 à 71, Canadian Superior Oil de 2 à 37, Bow Valley de 1 à 23, Scurry-Rainbow de 3 à 25 3/4 et Banff de 1 à 13 1/4.

Husky Oil a gagné 1-2 à 17 1/4 malgré un recul de ses bénéfices semestriels.

L'indice des industrielles a enregistré son gain le plus important de l'année, 1.46 et a fermé à 172.38. Les métaux communs ont monté de 1.55 à 105.45.

Noranda a perdu 1-8 à 32 7/8, Hudson Bay Mining 5-8 à 74 1/2, Bethlehem Copper 1-4 à 14 1/2 et Hollinger 2 1/4 à 31.

L'indice des aurifères a reculé de 2 1/2 à 180.65. Les gains ont été emportés sur les pertes par 285 à 169.

Investors Group a reculé de 1-4 à 12. Revenue a perdu cinq cts à \$3.65.

Falconbridge a reculé de 1-4 à 127 1/2 après avoir annoncé que le syndicat se prononcerait par vote, mercredi, sur un offre salariale. Ont, dont les employés ont commencé un arrêt de travail le 10 juillet, a monté de 1-4 à 38 1/2.

TITRES LES PLUS ACTIFS

Par la Presse Canadienne

INDUSTRIELLES

TITRES	ventes	haut	bas	term.	Ch'ce
Revenue	30775	370	353	370	
Home A	22492	74	67 1/2	74	+ 3
Cygnus A	13000	117 1/2	114 1/2	117 1/2	+ 3
Gulf Can	9192	19 1/2	19 1/2	19 1/2	+ 1
C Ind G	7496	9 1/4	9 1/4	9 1/4	+ 1

MINES

C Shaw	10335	67	60	62	+ 4
Conquest	71000	46	37 1/2	43 1/2	+ 1 1/2
N Imp	40350	290	280	290	+ 10
Cam M	30100	90	80	82	+ 2
N Gold	27281	236	230	236	+ 7

PETROLES

Petrol	17500	194	181	190	+ 7
Okalta	16315	35	32 1/2	32 1/2	+ 1 1/2
N Ind	14235	90	80	82	+ 2
Northland	12500	66	61	66	
Domine	12300	328	325	328	

COTATIONS INDUSTRIELLES

TITRES	ventes	haut	bas	term.	Ch'ce
--------	--------	------	-----	-------	-------

Abitibi	1460	9 1/4	9 1/4	9 1/4	
Abitibi 1 1/2	23	52	52	52	
Abitibi 2 1/2	170	13 1/2	12 1/2	13 1/2	
Alcan	170	14 1/2	14 1/2	14 1/2	
Alcan 1 1/2	400	6 1/4	6 1/4	6 1/4	
Alcan 2 1/2	30	10 1/2	10 1/2	10 1/2	
Alcan 3 1/2	395	42 1/2	42 1/2	42 1/2	
Alcan 4 1/2	10	14 1/2	14 1/2	14 1/2	
Alcan 5 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 6 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 7 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 8 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 9 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 10 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 11 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 12 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 13 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 14 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 15 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 16 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 17 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 18 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 19 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 20 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 21 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 22 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 23 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 24 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 25 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 26 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 27 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 28 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 29 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 30 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 31 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 32 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 33 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 34 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 35 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 36 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 37 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 38 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 39 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 40 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 41 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 42 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 43 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 44 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 45 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 46 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 47 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 48 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 49 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 50 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 51 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 52 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 53 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 54 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 55 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 56 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 57 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 58 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 59 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 60 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 61 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 62 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 63 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 64 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 65 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 66 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 67 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 68 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 69 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 70 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 71 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 72 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 73 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 74 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 75 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 76 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 77 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 78 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 79 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 80 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 81 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 82 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 83 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 84 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 85 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 86 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 87 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 88 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 89 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 90 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 91 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 92 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 93 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 94 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 95 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 96 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 97 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 98 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 99 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Alcan 100 1/2	200	11 1/2	11 1/2	11 1/2	

Montréal

Tendance

MONTRÉAL (P.C.) — La Bourse de Montréal, mettant fin à une série de séances de recul, a enregistré un gain modeste lundi. Seuls les papiers ont coté du terrain.

L'indice général a gagné 1.47 à 170.60 et les gains l'ont emporté sur les pertes par 88 à 66.

Dans les banques, Toronto-Dominion a avancé de 1-2 à 19 3/4, Commerce de 1-2 à 19 3/4, Nouvelle-Ecosse de 1-2 à 22 1/2 et Royale de 1-2 à 19 3/4.

Parmi les industrielles, International Nickel a monté de 1-4 à 38 1/4 et Dusco de 1 à 11.

National Drug et Velcro ont gagné 3-4 chacun à 10 3/4 et 48 respectivement. Hunter Douglas a perdu 1-2 à 12 et Royal Trust 1-2 à 23.

Great Lakes Papier a avancé de 1-2 à 24 1/2.

B. C. Telephone a reculé de 1-4 à 66 1/4 et Canadian International Power a progressé de 3-4 à 32 1/4.

Dans les mines et pétroles, Dome Peta a grimpé de 8 3/4 à 89 et Aquitaine de 1-4 à 22 3/4.

Hudson Bay Mining a monté de 1-2 à 74. Denison a perdu 1-2 à 42.

La Bourse canadienne, Belge a reculé de 1-2 à 21 et S.M.A. a monté de 45 cts à 2.30.

Parmi les mines et pétroles, Cadillac Exploration a reculé de 35 cts à 6.35.

L'indice des banques a monté de 2.18 à 167.81, les industrielles de 1.84 à 177.48 et les papiers de 1.04 à 111.91.

Les services publics ont perdu 20 à 143.56.

TITRES LES PLUS ACTIFS

Par la Presse Canadienne

INDUSTRIELLES

Couverture	3718	7	7	
Int. Nick	3014	38 1/4	37 1/4	38 1/4 + 1 1/4
Bang. Depa	2800	12	12	12
Aquitaine	2740	22 1/2	21 1/2	22 1/2 + 1 1/2

MINES

Sapawe	98500	13	11 1/2	12	+ 1/2
Mid. Chib	48250	60	52	59	+ 7
Agnassiz	31200	58	52	52	- 4

FRUITS ET LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures ce matin. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

FRUITS

Pommes: transparente, \$2 à \$2.50; Close \$3 à \$3.50; Melba, \$3 à \$3.50 le boisseau.
Blues: \$8 à \$8.50 pour 16 pintes; \$5.50 à \$6 les 11 pintes.
Tomates: rouges, \$1.25 à \$1.50 les 20 lbs; \$1 à \$1.10 les

15 lbs; roses \$3 à \$3.50 les 20 lbs.
LEGUMES
Aubergines: \$5 le boisseau.
Betteraves: \$5 la doz; \$2.50 les 50 lbs.
Ble d'Inde: .75 la doz.
Broccoli: \$2.75 pour 12.
Carottes: 70 à 80 la doz; \$3.25 à \$3.50 les 50 lbs; \$3.75 à \$4 les 24 cellos de 2 lbs.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Transport d'écoliers

A. La Municipalité Scolaire de Honfleur, Co. Bellechasse, recevra jusqu'à 8 h 30 p.m., mardi, le 26 août 1969, des soumissions publiques pour le transport d'écoliers maternelle, élémentaire et secondaire.
B. Le dossier "Transport d'écoliers" contenant les conditions et règlements peut être obtenu du secrétaire-trésorier moyennant un dépôt de \$5.00 non remboursable.
C. Chaque soumission doit être conforme aux exigences contenues dans les documents fournis, accompagnée d'un dépôt de garantie sous forme d'un chèque visé d'au moins 10% de la soumission minimum de \$100.00.
D. L'ouverture des soumissions aura lieu à 8 h 30 p.m., mardi, le 26 août 1969 à la salle du Couvent.
E. La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
F. La durée du contrat sera pour un terme de 3 ans.
Signé: Roch Morin, Secrétaire-Trésorier, Municipalité Scolaire de Honfleur, Honfleur, Co. Bellechasse, P.Q.

VENTE PAR LE SHERIF DE QUEBEC

QUEBEC
Fieri Facies de Terris
COUR SUPERIEURE
QUEBEC, A SAVOIR:
No 551.
LA VILLE DE QUEBEC vs Mme JULES PORTUGAIS, dit Dassive, née Demeris Blais.
"Le lot numéro 3755-119 du cadastre officiel du quartier, St-Jean, borne vers le sud est par le numéro 3755-119, vers le nord-ouest par le numéro 3755-123 (rue Latour), vers le nord-est par le numéro 3755-123 (rue Latour), vers le sud-ouest par le numéro 3755-118, contenant 40' de front sur 60' de profondeur, formant 2,400 en superficie, avec les bâtiments de construction, circonstances et dépendances, et les servitudes actives ou passives qui peuvent affecter ce lot."
Pour être vendu à la Salle d'Assemblée du Palais de Justice de Québec, chambre A-24, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1969 à DIX heures de l'avant-midi.
RAYMOND HAINS, Sherif-adjoint.
Bureau du Sherif, Québec, le 19 août 1969.

VENTE PAR LE SHERIF DE QUEBEC

QUEBEC
Fieri Facies de Terris
COUR PROVICIALE,
No 34-06.
ADRIEN GUAY & MME ADRIEN GUAY, domiciliés à 950-A, Avenue Royale, Beauséjour, contre YVON LARAMEE, domicilié à s/s Melson MAR-207, 846 Rue Est, New-York, N.Y., U.S.A.
"No 14-06: 7 des Neiges, Ville-neuve."
Un emplacement situé en la ville de Villeneuve, comté de Québec, et désigné comme étant la subdivision huit du lot originel 348-A (348-A-8) du cadastre officiel par le bureau d'enregistrement de Québec, à Québec, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1969, à DIX heures de l'avant-midi.
RAYMOND HAINS, Sherif-adjoint.
Bureau du Sherif, Québec, le 19 août 1969.

VENTE PAR LE SHERIF DE QUEBEC

QUEBEC
Fieri Facies de Terris
COUR SUPERIEURE,
No 154-398.
PAUL GRAVEL, boucher, domicilié et résident à 770 rue Principale, St-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, contre HENRI GUAY, garagiste, domicilié à St-Emile, comté de Portneuf, et JEAN-CHARLES PICHÉ, registraire pour la division d'enregistrement de Québec.
"Un emplacement situé en la paroisse St-Emile, formant le lot connu et désigné sous le numéro (1200-4) de la subdivision du lot originel 1200 sur le plan et dans le cadastre du livre de remploi par la paroisse de St-Ambroise, mesurant 43' (quarante-trois) pieds de largeur sur 259' (deux cent cinquante-neuf) pieds de profondeur, dans sa ligne sud-est et 255' (deux cent cinquante-cinq) pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest, le tout plus ou moins, et mesurant en alignement avec la sangle et le logement privé y attaché, le tout sans exception ni réserve, avec circonstances et dépendances."
Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, à Québec, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1969 à DIX heures de l'avant-midi.
RAYMOND HAINS, Sherif-adjoint.
Bureau du Sherif, Québec, le 19 août 1969.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10210
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 2 septembre 1969
Poste Hemmings Falls et Windsor I
(Comtés de Drummond et Richmond)

TRAVAUX DE DEMANTELEMENT, D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de NEUF MILLE DOLLARS (\$9,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 14 août 1969

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-69-10205
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 septembre 1969
Poste Micoua
(Comté de Saguenay)

TRAVAUX D'ADDITION A L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hy

l'actualité Internationale

Rome et la mort de Blaiberg

CITE DU VATICAN. (A.F.P.) — «La mort de Blaiberg est une leçon d'humilité... Mais cela ne signifie pas que la raison humaine ne doit pas continuer sa recherche, sa lutte, ses expériences», écrit lundi soir «L'Osservatore Romano».

«Une leçon d'humilité: Voilà ce que doivent apprendre aujourd'hui ceux qui exaltent les capacités d'expérimentation de l'homme et qui ne se bornent pas à reconnaître les limites qui nous dominent. La vie, dans son mystère, reste pour nous impénétrable et se situe au-delà des techniques et de la science la plus avancée», poursuit le journal du Vatican.

Dressant la liste des hommes qui ont survécu à une greffe du cœur (137 opérations, 32 survivants), le journal écrit: «Ce bilan donne à réfléchir et impose la prudence».

«L'Osservatore Romano» exprime enfin «une pensée émue à la mémoire du docteur Blaiberg, pour la confiance et le courage qui le poussaient à accepter sur son propre corps cette expérience difficile et mortelle. Cet optimisme a marqué sa physionomie morale».

A la «bonne et fidèle épouse» du docteur Blaiberg, «vont aujourd'hui une pensée et une prière» conclut «L'Osservatore Romano».

25 kilos de haschisch saisis

BEYROUTH. (A.F.P.) — 25 kilos de haschisch ont été saisis lundi dans les bagages de trois ressortissants américains par des douaniers à l'aéroport international de Beyrouth.

Les voyageurs américains ont été appréhendés au moment où ils s'apprêtaient à prendre l'avion pour Athènes. Il s'agit de Thomas Gordon, Stefan Miller et John Yakono.

Ils ont déclaré à la brigade des stupéfiants de la police qu'ils avaient acheté les 25 kilos de haschisch à Baalbek (Liban central). Ils ont été cependant incapables de fournir le nom de leur fournisseur.

Gordon, Miller et Yakono ont été traduits en justice. La police poursuit son enquête.

Les «erreurs» d'août '68

PRAGUE. (A.F.P.) — «La résolution adoptée par le présidium du comité central après l'entrée des armées du pacte de Varsovie en août 1968 était une grave faute. Cette attitude adoptée par la direction du parti a été sérieusement à nos intérêts et à nos rapports avec les pays socialistes frères», a déclaré lundi M. Milos Jakes, président de la Commission de contrôle, devant les responsables communistes de Blansko, en Moravie du Sud.

M. Jakes a qualifié, d'autre part, de «grave erreur», la non-participation des dirigeants du P.C. tchécoslovaque à la conférence de Varsovie de juillet 1968. Il a affirmé que c'était le manque d'unité de l'ancienne direction qui était à l'origine de ces fautes et avait permis l'action des forces opportunistes, antisocialistes et antisoviétiques.

«C'est là une leçon d'importance vitale, a déclaré M. Jakes, car le parti ne peut pas garder son rôle directeur quand sa direction n'est pas unie».

Un avion égyptien détourné

LE CAIRE. (A.F.P.) — L'«Antonov» égyptien qui avait été détourné lundi matin sur l'Arabie Saoudite a atterri lundi à minuit, heures locales, à l'aérodrome de Louxor, annonce l'agence du Moyen-Orient.

L'agence précise que tous les passagers de l'avion se trouvaient à bord de l'appareil, y compris les deux personnes non encore identifiées qui avaient, sous la menace de leurs armes, contraint le pilote de l'avion à se diriger vers l'Arabie Saoudite.

Selon le journal «Al Ahrâm» les deux auteurs du détournement de l'avion égyptien ont été rapatriés en R.A.U. sur l'ordre personnel du roi Fayçal.

Pour ou contre les greffes

LYON. (A.F.P.) — Interrogé sur les leçons à tirer de la mort du Dr Blaiberg, le Dr Maurice Carraz, chef du service d'immunologie de l'Institut Pasteur de Lyon qui a mis au point le sérum anti-lymphocitaire utilisé désormais dans de nombreuses greffes d'organes, en particulier par le professeur Barnard, a déclaré: «Cette mort ne met pas en cause la technique de la greffe. Mais quelle que soient les résultats déjà acquis en matière d'immunologie, des progrès doivent encore être réalisés en ce domaine.

Il faut consacrer à celui-ci plus de moyens financiers qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, car l'avenir des greffes, si prometteur, leur est subordonné».

«Concorde»: entière satisfaction

LONDRES. (A.F.P.) — Les 2 prototypes de «Concorde», l'avion supersonique franco-britannique, ont effectué jusqu'à présent soixante-trois vols à eux deux. Ils ont donné entière satisfaction, indique un communiqué de la «British Aircraft Corporation» (BAC) publié lundi soir à Londres.

Le prototype français 001 et le prototype britannique 002 ont maintenant achevé la deuxième phase de leur programme d'essais, qui a notamment comporté des tests exploratoires de vitesses allant jusqu'à mach 0,95, ajoute le communiqué.

Selon la BAC, «Concorde 001» effectuera son premier vol au-delà du mur du son au début du mois prochain après installation à bord d'équipements divers, et «Concorde 002» devrait atteindre la vitesse de mach 2 à la fin de 1969.

Ceausescu dénonce les impérialistes

CAREST. (A.F.P.) — Dans une lettre adressée à la promotion 1969 de l'Académie militaire roumaine, M. Nicolae Ceausescu, secrétaire général du P.C. et chef de l'Etat roumain, a dénoncé la politique agressive des «Cercles impérialistes réactionnaires» qui «violent l'indépendance et la souveraineté d'autres Etats».

Ceci, a ajouté le président Ceausescu «nous impose de maintenir toujours éveillée la vigilance du peuple, de renforcer les capacités de lutte de nos forces armées, et de préparer toute la nation à défendre la patrie».

M. Ceausescu a réaffirmé, dans sa lettre, la fidélité de la Roumanie au pacte de Varsovie. «Notre pays continuera à collaborer avec les armées des pays membres du traité de Varsovie, ainsi qu'avec celles de tous les pays socialistes, prêt à remplir ses obligations dans le cas d'une attaque impérialiste».

Obsèques de deux garde-frontières

Les obsèques des deux gardes-frontières soviétiques, le sergent Douleptov et le soldat Riazanov, tués le 13 août dernier, au cours de l'incident sino-soviétique à la frontière du Kazakhstan et du Sinkiang, ont eu lieu hier, annoncent les «Izvestia».

Après avoir fait l'éloge des deux soldats, l'organe du gouvernement déclara à cette occasion que l'objectif des «maoïstes» était d'organiser une nouvelle provocation à la frontière afin de renforcer ensuite la psychose anti-soviétique en Chine. Pour cela, ajoute le journal, ils ont déformé la vérité sur la situation à la frontière, «vieux procédé, conclut-il, employé par les dirigeants de Pékin».

Des soldats de l'ONU au Liban

BEYROUTH. (A.F.P.) — Commentant la proposition de M. Thant, secrétaire général de l'O.N.U. sur le stationnement d'observateurs des Nations Unies dans la région frontalière israélo-libanaise, «pour l'observation et le maintien du cessez-le-feu», M. Youssef Salem, ministre libanais des Affaires étrangères, a déclaré à la presse:

«Le Liban vient d'adresser des instructions à son représentant permanent à l'O.N.U. M. Edouard Ghorra, pour qu'il informe les Nations Unies du point de vue de son gouvernement à ce sujet».

M. Salem a tenu à préciser que «le Liban, n'ayant pas pris part à la guerre de juin 1967, ne reconnaît pas le cessez-le-feu».

M. Youssef Salem a conclu en réaffirmant que «le Liban n'accepte la présence des observateurs de l'O.N.U. sur son territoire que dans le cadre de la convention d'armistice israélo-libanaise de 1948».

12 ans de prison pour un tchèque

PRAGUE. (A.F.P.) — Un citoyen tchécoslovaque, accusé d'avoir mis le feu aux usines de papier de Lansroun, a été condamné hier à 12 ans de prison par le tribunal d'Usti Nad Orlicel (Bohême orientale), annonce l'agence CTK.

L'agence, qui n'indique pas la date du sinistre, précise qu'il s'agissait d'un acte de vengeance qui a causé des dégâts de 8 millions de couronnes pour les installations détruites et de 10 millions pour l'interruption de la production.

Pour le Dr Christian Barnard

Avec la mort de Blaiberg, un immense espoir s'envole

Par DANIEL PRIOLLET

PARIS. (A.F.P.) — Avec le dernier soupir de Philippe Blaiberg s'envole l'immense espoir du professeur Barnard qui, le 2 janvier 1968, lorsqu'il incisa la poitrine du chirurgien-dentiste, ne pouvait pas imaginer que celui-ci survivrait aussi longtemps à la greffe du cœur, alors décriée par de nombreux spécialistes dans le monde.

Le cœur a été rejeté

LE CAP. (A.F.P.) — Philip Blaiberg est mort des suites d'un processus de «rejet chronique» de son cœur greffé, a déclaré lundi le professeur Barnard.

Le célèbre chirurgien, pionnier des greffes du cœur, a affirmé d'autre part au cours d'une conférence de presse, qu'il n'était «nullement découragé» par la mort de son patient et que lui et son équipe de Groote Schuur continueraient de pratiquer des greffes cardiaques de plus en plus nombreuses.

Pâle, les traits tirés et la voix fortement enrouée par la grippe, le professeur Christian Barnard a affirmé avec force et conviction, devant une cinquantaine de journalistes réunis à l'école de Médecine du Cap, qu'à son avis les «greffes cardiaques continueraient de garder toute leur valeur».

«Le Dr Blaiberg a été victime d'un processus de rejet chronique de son cœur greffé. En fait, au moment de sa chute qui a entraîné sa mort, il se trouvait revenu exactement à l'état physique dans lequel il se trouvait avant son opération du 2 janvier 1968».

Le célèbre chirurgien a exprimé d'autre part l'opinion que «l'autopsie prouvera que le cœur greffé sur Blaiberg avait subi de très gros dommages par suite de ce processus de rejet». Il a toutefois ajouté qu'il faudra plusieurs semaines pour mener à bien les examens histologiques des tissus prélevés sur le cœur de Blaiberg après sa mort.

Ce cœur avait été prélevé sur un Métis de 24 ans, Clive Haupt, choisi en tant que «donneur», le 2 janvier 1968.

A l'appui de son affirmation, selon laquelle la mort de Blaiberg n'a pas discrédité la méthode dont il a été le pionnier mondial, Chris Barnard a déclaré:

«Nous avons réalisé en tout cinq greffes au Cap. Blaiberg a vécu 363 jours. M. Pieter Smith plus d'un an et il est plus que probable que Dorothy Fisher (la cinquième patiente de Barnard) vivra elle aussi plus d'une année.

«Les statistiques ont prouvé que si ces patients n'avaient pas subi de greffe, leur durée respective de vie n'aurait pas dépassé en moyenne une trentaine de jours».

Le professeur Barnard a dit d'autre part qu'à son avis une greffe cardiaque ne devait pas encore être considérée comme une méthode de guérison mais simplement comme un «palliatif».

«Il n'en est pas moins pénible de devoir accepter la fin, lorsque celle-ci survient», a-t-il ajouté.

Le corps a été incinéré

LE CAP. (A.F.P.) — La dépouille mortelle du Dr Philip Blaiberg décédé dimanche soir, selon le Dr Barnard, des suites d'un processus chronique de rejet de son cœur greffé, a été solennellement incinérée lundi après-midi au cimetière municipal du Cap.

Une foule nombreuse d'officiels et d'amis se pressaient dans la chapelle où est arrivé, à 15 h. GMT, le simple cercueil drapé de noir contenant les restes du plus célèbre patient du Dr Christian Barnard.

Le bref service religieux israélite a été célébré par le rabbin Sherman en hébreu et en anglais.

Au premier rang de l'assistance d'environ 200 personnes, Madame Blaiberg, vêtue d'un tailleur bleu marine et coiffée de blanc à écaille, l'étoile funéraire de son mari, en contenant visiblement son émotion.

Un peu plus loin, Dorothy Haupt, la veuve de Clive Haupt, le Métis de 24 ans, dont le cœur avait battu pendant 563 jours dans la poitrine du dentiste sud-africain, pleurait en silence.

Elle avait demandé que l'ancien cœur de son mari fut incinéré avec la dépouille de Philip Blaiberg.

Il est difficile de dire si ce vœu a pu être exaucé. Au nom de la science, et pour permettre l'examen histologique des tissus atteints par le processus de rejet, il aura sans doute fallu trahir le vœu de Mme Haupt.

Arrivé sous la pluie, au moment où allait commencer le service précédant la crémation, le professeur Christian Barnard avait pris place aux côtés du maire du Cap, M. G.E. Gerry, pour porter le cercueil de Philip Blaiberg à l'intérieur de la chapelle mortuaire.

Le Dr Blaiberg était devenu le «symbole mondial de la lutte contre la souffrance et la maladie», a déclaré notamment le rabbin Sherman.

Cette intervention, inaugurée par le chirurgien sud-africain le 2 décembre 1967 sur M. Louis Washkansky, a déjà été pratiquée plus de 150 fois dans le monde. On sait aujourd'hui que la technique chirurgicale de l'opération — celle du professeur Norman Shumway, consistant à laisser en place les oreillettes du cœur du donneur — est satisfaisante. On connaît aussi à peu près le pourcentage du déchet: environ 30 pour cent de maladies post-opératoires ce chiffre n'excède pas celui des interventions de chirurgie cardiaque classique des affections très graves. Environ 30 à 40 pour cent des décès secondaires ont été enregistrés, dus à priori à l'infection ou à des insuffisances viscérales antérieures à l'opération. Enfin,

sans pouvoir être formel, on peut estimer à 25-30 pour cent le nombre des décès par rejets immunologiques.

UN ESPOIR

Devant un danger aussi lourd, que représentent les survies exceptionnelles de Philippe Blaiberg et du R. P. Boulogne? Pour de nombreux spécialistes français, elles représentent un espoir auquel il faut s'accrocher, car elles sont la preuve qu'une recherche de la perfection dans la compatibilité tissulaire est un facteur essentiel de réussite. En effet, ces deux exemples contrastent avec les résultats obtenus aux Etats-Unis: qui détiennent le record de transplantations cardiaques, mais où aucun malade n'a encore survécu aussi longtemps.

En accord avec l'armistice israélo-libanais de 1948

Le Liban est prêt à recevoir des observateurs de l'ONU

NATIONS UNIES, N.Y. (A.F.P.) — Le Liban est disposé à envisager favorablement une remise en vigueur de l'armistice israélo-

libanais de 1947 qui comporte la présence d'observateurs des Nations unies sur la ligne d'armistice, a déclaré lundi

soir le représentant du Liban, M. Edouard Ghorra, en soulignant que cet armistice était toujours encore en vigueur.

Le représentant du Liban répondait ainsi à une proposition du secrétaire général U. Thant de stationner des observateurs de l'O.N.U. dans le «secteur Israël-Libanais» et ceci «pour l'observation et le maintien du cessez-le-feu». Israël pourrait agir de même, a ajouté M. Ghorra, mais trouve son intérêt à «prendre la loi dans ses propres mains».

Le représentant du Liban, par ailleurs, a plaidé en faveur des réfugiés palestiniens parmi lesquels se recrutent les Fedayins.

Le représentant d'Israël, M. Tekoah, a fait valoir que les Fedayins agissaient en tant qu'assassins arabes voués à la destruction d'Israël lorsque les forces régulières des pays Arabes sont incapables de remplir les desseins des dirigeants de ces pays.

M. Tekoah a cité (en Arabe) un proverbe arabe qui dit en substance que le vigneron qui accepte un ours dans sa vigne ne doit pas s'étonner que ses raisins soient mangés, que le Liban, donc, a ajouté M. Tekoah, chasse l'ours et les problèmes seront proches de leur solution. Ce n'est pas un ours que nous avons chez nous, a répliqué M. Edouard Ghorra,

mais les 200.000 agneaux innocents qui sont les réfugiés Palestiniens.

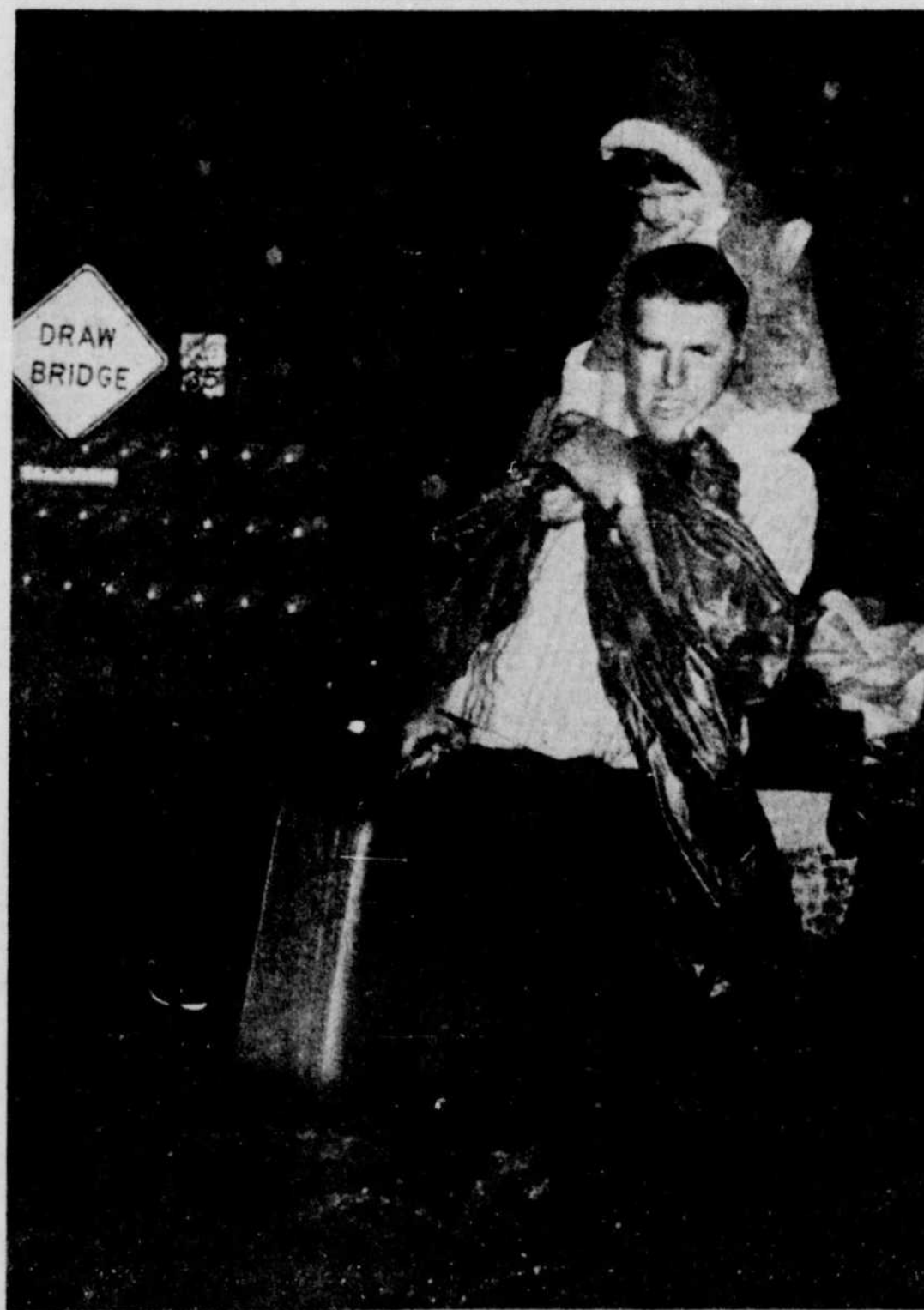
Auparavant le représentant de la Colombie, M. Julio Turbay Ayala, avait déclaré que toutes les violations du cessez-le-feu, quelles que soient leurs origines et les justifications que l'on avance pour elles doivent être réprimées.

Le représentant du Paraguay M. Miguel Solano Lopez, a fait appel à Israël et au Liban pour qu'ils acceptent la proposition du secrétaire général de poster des observateurs des Nations Unies dans leur secteur frontalier.

Le représentant de l'Espagne M. Jaime de Pinillos, a préconisé une condamnation sévère de «l'attaque préméditée» perpétrée par Israël contre le Liban, condamnation assortie d'un sévère avertissement de mesures sévères en cas de récidive.

La séance a été ensuite levée sans que le président du conseil n'indique la date et l'heure de la suite des débats.

Il ne semble pas, en attendant, que le texte d'une résolution pouvant être soumise au conseil ait pu être mis au point jusqu'à présent dans le cadre des «consultations» qui se sont engagées en fin de semaine.



GULFPORT, Miss. (P.A.) — L'ouragan Camille a dévasté le Mississippi, le long du golfe du Mexique, tôt hier matin, laissant derrière lui au moins 22 morts et de nombreuses ruines.

Le bureau météorologique de Jackson, capitale de l'Etat, rapporte que Camille a fait 16 morts à Biloxi, deux à Gulfport, deux à Moss Point et un à Ocean Springs. Biloxi est située à 15 milles à l'est de Gulfport, tandis que Moss Point est entre Biloxi et Mobile.

La Croix-Rouge a révélé que 70.000 personnes s'étaient réfugiées dans 287 abris dimanche soir, au Mississippi, en Louisiane et en Alabama.

La tempête, l'une des pires que cette partie du globe ait connue, s'est jetée sur les rives du Mississippi au cours de la nuit avec des vents atteignant la vitesse de 190 milles à l'heure. Auparavant, l'ouragan avait soufflé au-dessus des marais de la Louisiane et effleuré la Nouvelle-Orléans. On ignore encore les dommages qu'il a causés en Louisiane, les moyens de communications ayant été coupés.

Des incendies font rage, mais les pompiers se trouvent dans l'impossibilité de les combattre. Des milliers de personnes dans l'Etat de Mississippi, en Louisiane et en Alabama sont sans abri.

Presque toute la côte du golfe est privée de courant électrique, de gaz et d'eau potable. Rien que dans le sud de la Louisiane les compagnies d'assurance estiment à quelque \$6 millions les dégâts déjà occasionnés.

Durant la journée de lundi, l'ouragan a pénétré à l'intérieur avec des vents soufflant à plus de 100 milles à l'heure, semant la dévastation à Hattiesburg. Dans l'après-midi il s'abattait sur le nord du delta du Mississippi, au nord de Jackson.

A Gulfport, il a arraché une maison avec ses fondations et l'a projetée en travers des voies ferrées. Trois navires cargos ont été également arrachés à leurs amarres et projetés sur la plage.

Substance qui rétracte les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans douleur pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des lésions.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notable des hémorroïdes.

Mieux encore, l'effet cicatrisant du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne; elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Préparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une offre de remboursement.

Préparation H

AVIS

Loi Electorale Municipale du Québec

Les membres du Comité chargé de la rédaction d'un projet de loi électorale municipale invitent les représentants de toute municipalité et de tout organisme intéressés, à venir exprimer leurs vues.

Le Comité siégera à Québec, au Palais de Justice, le mardi 26 août 1969 à 10 h. a.m.

Me Eddy GIGUERE

Secrétaire du Comité,
45, Place Jean Talon,
Ville de Québec.

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

L'actualité québécoise

Georges Cartier à Copenhague

QUEBEC. (O.I.P.Q.) — M. Georges Cartier, conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec, assistera au troisième congrès de la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires (F.I.A.B.) à Copenhague (Danemark), du 24 au 30 août prochains.

M. Cartier profitera de son séjour en Europe pour se rendre à Stockholm, Oslo et Paris. Il visitera les bibliothèques nationales de Suède et de Norvège où il pourra recueillir d'utiles renseignements sur leur organisation générale et leur administration.

Le représentant du Québec rencontrera enfin, les autorités de la Bibliothèque nationale de France, afin d'y poursuivre la mise au point des échanges qui s'effectuent entre cette institution et son homologue québécoise. Au cours de ces conversations, il sera question en particulier de la réciprocité du dépôt légal.

Le ministère va agir bientôt

QUEBEC. (O.I.P.Q.) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Paul Beaudry, prenant la parole devant l'Association des marchands d'huile à chauffage du Québec, a déclaré que son ministère entendait agir bientôt pour assainir ce secteur commercial, qui va se détériorant depuis plusieurs années.

Les modalités de cette action gouvernementale pourraient prendre la forme de règlements, qui offriraient l'avantage de mieux protéger l'intérêt public dans son ensemble, tout en étant d'application simple et directe à l'endroit de tous les détaillants dans la mesure où une partie de leurs activités touche le commerce de l'huile à chauffage.

M. Beaudry a mentionné que son ministère travaillera en étroite collaboration avec l'Association des marchands d'huile à chauffage du Québec dans l'élaboration et la mise en application de cette nouvelle réglementation.

Cette prise de position du ministère de l'Industrie et du Commerce fait suite à différents mémoires présentés par cette Association au cours de l'année 1968.

Coopération Ontario-Québec

QUEBEC (O.I.P.Q.) — Quatre hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario séjourneront actuellement à Québec, invités du bureau de la statistique du Québec.

La délégation est sous la direction de M. L.A. Cornwall, responsable de la section des statistiques socio-économiques. Il est accompagné de MM. N. Forik, R. Hessman et R. Johnston, tous économistes au bureau de la statistique du gouvernement ontarien. Ils ont été accueillis par M. Raymond Gagné, directeur général du bureau de la statistique de Québec et M. André Godbout, directeur du service des statistiques de la production.

Le but de cette rencontre est d'établir un programme d'échanges de renseignements statistiques, principalement dans le secteur de la production industrielle.

Les principaux sujets considérés sont : l'administration générale de recensement des manufactures, les programmes de collection, de vérification, de compilation et de publication des statistiques, les problèmes de liaison entre les divers bureaux de statistiques à l'échelle nationale et enfin, les problèmes de conception et du caractère confidentiel des statistiques.

Industriels québécois à Cologne

QUEBEC. (O.I.P.Q.) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Jean-Paul Beaudry, annonce que cinq industriels québécois participeront au salon du vêtement masculin qui aura lieu à Cologne du 22 au 24 août 1969.

Ces sociétés sont : Au Terroir Enr., Burtmar Clothing Co., Crown Waterproof and Clothing Co., Four Star Knitting Inc., Northland Sports Wear Ltd., toutes de Montréal. Ces fabricants exposeront des produits du Québec, principalement des cravates, des complets prêts à porter et toute une gamme de vêtements sport pour messieurs et garçons.

Le Salon du vêtement masculin est un événement annuel. En 1967, il groupait environ 500 exposants qui occupaient une superficie d'environ 485,000 pieds carrés. Plus de 21,000 acheteurs venant d'une quarantaine de pays se sont inscrits sur la liste des visiteurs.

La participation des industriels québécois à la foire de Cologne est une initiative du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, dont un des objectifs est de promouvoir l'exportation des produits québécois à l'étranger.

Le Dr Pierre Grondin :

Le record de survie de Blaiberg peut être battu

MONTREAL (P.C.) — Le Dr Pierre Grondin, de l'Institut de cardiologie de Montréal et l'auteur de neuf des 15 greffes cardiaques effectuées au Canada, a déclaré lundi que le record de 19 mois de survie qu'a établi le dentiste sud-africain avec le cœur d'un autre ne sera pas "battu".

Le Dr Blaiberg, qui avait reçu le cœur d'un autre homme le 2 janvier 1968, est mort dimanche soir à l'hôpital Groote Schuur du Cap, à la suite d'une "défaillance cardiaque". Il était doyen des survivants de greffes cardiaques et patient le plus célèbre du Dr Christian Barnard, pionnier de ces opérations.

Le Dr Grondin a déclaré que le système du Dr Blaiberg avait rejeté le cœur qu'on lui avait greffé et il a ajouté que chaque fois qu'il y a rejet, il se forme des tissus de cicatrisation qui font obstruction au bon fonctionnement du cœur.

La prévention

"L'important, a dit le Dr Grondin, est de se souvenir qu'il est préférable de prévenir le rejet plutôt que le traiter. Avec les connaissances acquises depuis un an, nous sommes maintenant mieux en mesure de prévenir le rejet".

Le Dr Grondin a ajouté que le Père Damien Boulogne, âgé

de 56 ans et maintenant le doyen des survivants des greffes cardiaques, est un exemple typique de la réaction d'un patient à diverses formes de traitements.

"Le Père Boulogne, a dit le Dr Grondin, est en bien meilleure santé aujourd'hui que le Dr Blaiberg ne l'a jamais été après son opération".

Le Père Boulogne a reçu son nouveau cœur le 12 mai 1968, à Paris, dans une opération pratiquée par le Dr Charles Dubost.

Lors du deuxième symposium mondial sur les greffes du cœur, à Montréal, en juin dernier, le Dr Dubost avait déclaré que son patient était en mesure de mener une vie normale, qu'il fumait et qu'il pouvait faire des voyages en avion. Deux fois par jour, il est soumis à des électrocardiogrammes qui tiennent les médecins au courant du rendement et de l'état de son cœur.

Vérifications essentielles

Le Dr Grondin a déclaré que ces vérifications constantes et régulières sont essentielles chez ceux à qui on a greffé un cœur.

C'est d'ailleurs la politique que l'on entend désormais suivre dans le cas de ceux à qui on greffera un cœur à l'Institut de cardiologie de Montréal.

Le Dr Grondin a pratiqué la première greffe cardiaque au Canada le 30 mai 1968, mais son patient est mort 46 heures plus tard. Son deuxième patient a été Gaëtan Paris, le 28 juin 1968. Paris, âgé de 49 ans, a vécu jusqu'au 30 novembre. De tout les patients à qui on a greffé un cœur à Montréal, le seul survivant est John Parkinson, âgé de 53 ans, qui a reçu le sien le 3 novembre 1968, à l'hôpital Royal Victoria. Il est le doyen des survivants des greffes cardiaques au Canada. Un autre patient survit à Toronto.

Chez les Indiens et les Esquimaux

Les problèmes de l'éducation des minorités culturelles sont étudiés

MONTREAL (P.C.) — De nombreux éducateurs et administrateurs se sont réunis à Montréal, hier, en vue d'échanger des idées et de discuter des problèmes liés à l'éducation des minorités culturelles du Grand Nord, tels que les Indiens et les Esquimaux.

Toutefois, il se trouvait peu de représentants de ces groupes minoritaires parmi les quelque 100 participants à cette première conférence internationale sur les problèmes d'éducation multi-culturelles dans les régions nordiques.

M. Frank Darnell, directeur du département des sciences de l'éducation à l'Université d'Alaska, et qui préside cette conférence de quatre jours, a déclaré que le but de ce congrès était de faire un "inventaire international" des buts, des méthodes et des problèmes dans le domaine de l'éducation des minorités nordiques.

"Nous avons été forcés, aussi malheureux que cela puisse être, de nous adresser aux gens

possédant cette information", a dit M. Darnell. "Il n'y avait pas beaucoup de personnes appartenant à ces groupes indigènes qui possédaient ce type de connaissance".

"Il y a 50 ans, il y en aurait eu encore beaucoup moins. Dans 50 ans, nous espérons que cette situation sera complètement renversée".

Ces membres de groupes minoritaires qui assistent à la conférence ont été invités à cause de leurs connaissances et de l'expérience qu'ils ont acquises après avoir occupé certains postes dans le domaine de l'éducation, a dit M. Darnell.

On compte parmi les participants à ce congrès, le Dr Alexandre Danilov, ministre soviétique de l'Instruction publique, ainsi que cinq autres éducateurs soviétiques et fonctionnaires de l'URSS.

La plupart des congressistes viennent des sept pays, dont une partie du territoire touche au Pôle Nord, soit le Canada, les Etats-Unis, l'Union sovié-

que, la Finlande, la Norvège, la Suède et le Danemark, ce dernier pays ayant le Groenland sous sa juridiction.

MEMOIRES

La séance d'ouverture de la conférence a été consacrée à la présentation de mémoires traitant de divers aspects de l'enseignement aux minorités culturelles nordiques. L'un de ces documents, qui avait été préparé par l'Unesco, était une déclaration sur les principes devant guider l'éducation des minorités culturelles.

Des mémoires ont également été présentés par M. Beat Gunther, conseiller en éducation du gouvernement danois pour le Groenland, et par M. V. Belikov, du département des études nordiques de l'Institut pédagogique Hertzen de Leningrad. Ces deux mémoires traitaient des systèmes d'éducation destinés aux populations nordiques dans leurs pays respectifs.

Le mémoire de l'Unesco, qui a été présenté par un Canadien,

M. J. C. Cairns, déclare que les enseignants qui travaillent au sein des minorités culturelles doivent être conscients du fait que "le facteur primordial concernant un membre d'une minorité culturelle est que, sur le plan de l'éducation, il n'est pas membre d'une société, mais de deux".

Le mémoire ajoute que les groupes minoritaires ont besoin de programmes d'éducation qui les préparent à évoluer dans deux sociétés, la leur et la société dominante.

De tels programmes d'éducation devraient être liés à un programme global de développement social et économique, et au moins durant les premières années de scolarité, la langue de l'éducation devrait être celle dans laquelle le pense et s'exprime l'élève.

Ce même mémoire ajoute que la formation d'enseignants provenant de ces groupes minoritaires devrait être encouragée.

La Conférence se poursuit jusqu'à jeudi prochain.

Formation énergique de 67 cadets à l'Institut de police du Québec

NICOLET (O.I.P.Q.) — 67 hommes se préparent à devenir le 4 octobre, les premiers diplômés de l'Institut de Police du Québec. Ils suivent à Nicolet des cours intensifs de formation et d'entraînement.

Leur stage a commencé le 16 juin, inauguré par le Premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, au moment où il présidait à l'ouverture officielle de l'Institut.

Celui-ci est dirigé par un état-major dont le directeur

est M. Maurice Baril, policier de carrière.

Les stagiaires sont appelés "cadets" et viennent de toutes les régions du Québec. Ce sont des policiers ayant moins de 5 années de service, dans la Sûreté de Québec ou dans les corps municipaux et des jeunes gens sans expérience concrète mais désireux de se lancer dans la profession.

Les cadets sont soumis à un programme d'études et d'exercices d'une durée de quatre mois. On veut leur transmettre

une compétence professionnelle et développer aussi chez eux l'endurance physique la maîtrise de soi l'esprit de discipline et la dignité de la tenue.

Chaque jour les cadets se lèvent obligatoirement à 7 heures et un couvre-feu leur est imposé à 23 heures. A raison d'une moitié le matin et de l'autre l'après-midi huit périodes de cours ou d'entraînement, d'une durée de 50 minutes chacune, se succèdent pour eux avec une régularité d'horloge.

L'Institut est hébergé dans l'immeuble d'un séminaire diocésain qu'il occupe aujourd'hui en entier. Son état-major travaille à ce qu'il devienne rapidement l'un des grands centres de la science policière en Amérique du Nord.

M. Baril avait une solide expérience personnelle de l'enseignement policier avant d'être désigné comme directeur. Il est allé ensuite visiter un bon nombre d'académies de police des Etats-Unis afin d'y trouver d'autres éléments qui contribueraient à asseoir l'Institut sur les meilleures bases possibles. Il s'inspire aussi des expériences européennes.

L'Institut commence avec 67 cadets. Il pourra en recevoir plus d'une centaine dès octobre. Lorsque l'on aura complété le recrutement et l'entraînement, les stages de cadets pourront comprendre entre 250 et 350 candidats à la fois.

En plus de s'occuper de la formation de jeunes policiers, l'Institut servira à d'autres catégories de rencontres, colloques, séminaires ou stages. Les éléments actifs de tous les milieux intéressés à la justice auront l'occasion d'y assister, ce qui fera de l'Institut un véritable carrefour de la science policière.

Périple aux Iles-de-la-Madeleine

Bertrand satisfait

Par André BELLEMARE
CAP-AUX-MEULES (P.C.)

— Même s'il n'a pas reçu un accueil délaçant aux Iles-de-la-Madeleine en fin de semaine dernière, le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, est revenu satisfait de son périple. Il a touché du doigt les principaux problèmes et senti les besoins de cette population d'environ 14,000 habitants.

La visite de deux jours qu'il a payée aux Madelinots s'inscrit dans le programme que s'est tracé M. Bertrand de parcourir les régions du Québec "pour vivre avec le peuple ses épreuves, connaître plus intimement ses problèmes et tâcher de trouver des solutions".

Au cours d'une rencontre avec les notables de la place à Cap-aux-Meules, vendredi soir, M. Bertrand a résumé en une phrase ce qui semblait en voie de devenir son leitmotiv "le premier devoir d'un gouvernement quel qu'il soit, c'est de connaître d'abord".

C'est parce qu'il ne croit plus à l'administration de la province renfermée dans un bureau que le premier ministre a entrepris de donner un nouveau style au chef du gouvernement québécois.

Le séjour de M. Bertrand aux Iles-de-la-Madeleine revêtait un caractère spécial, en raison de l'éloignement et de l'isolement de cet archipel du golfe Saint-Laurent.

Les Iles sont situées à environ 640 milles à l'est de Québec.

Séance de cabinet

Accompagné de cinq de ses ministres, le chef du gouvernement a tenu "une séance de cabinet" devant les dirigeants des Iles à Cap-aux-Meules "puisque le quorum requis pour une telle assemblée est de quatre ministres", a dit M. Bertrand.

Les ministres Jean-Paul Cloutier, de la Santé, Famille et Bien-Être, Armand Russell, Travaux publics, Marcel Masse, de l'Office de la Planification, Jean-Paul Beaudry, Industrie et Commerce, Roch Boivin, ministre d'Etat à la Santé, faisaient partie de la délégation ministérielle.

Les politiques en matière de Santé, bien-être, d'économie, d'éducation, de tourisme, de richesses naturelles, et autres, ont été exposées à l'auditoire qui a été invité à poser des questions aux dirigeants provinciaux.

Les leaders de cette population insulaire ont pu ainsi exposer à loisir tous les problèmes et griefs des Madelinots. Le gouvernement a été pressé "de poser des gestes drastiques selon l'expression d'un pêcheur, pour éviter que les gens "deviennent des révoltes ou se laissent aller à l'insouciance".

Le gage-pain premier des Madelinots est la pêche côtière et hauturière. Ils y pêchent le homard, les pétoncles, le crabe, notamment.

Les conditions de la mise en marché des produits de la pêche semblent causer beaucoup de soucis aux pêcheurs. Ils estiment que si elles ne changent pas, l'industrie de la pêche fera face à des problèmes cruciaux. "On semble ignorer les pêcheurs et ce danger qui nous guette", a dit l'un d'eux. C'est un véritable cri d'alarme qu'il a lancé aux autorités provinciales.

Les pêcheurs ont également fait connaître leur mécontentement au sujet de la politique fédérale de subvention pour la construction des bateaux.

La Santé

D'autre part, les ministres ont été saisis d'un autre problème crucial des Iles-de-la-Madeleine: la Santé.

Il ne se trouve actuellement qu'un seul médecin pour subvenir aux besoins des 14,000 insulaires. La moyenne dans les régions du Québec est de un médecin pour une population de 2,000 habitants.

M. Cloutier, le ministre de la Santé, a assuré les Madelinots que le gouvernement étudie les possibilités d'intéresser un ou deux autres médecins à s'établir aux Iles.

M. Bertrand a promis que le gouvernement consacrerait une somme additionnelle de \$150,000 pour le pavage des rues des Iles.

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, un premier ministre a poussé la pointe jusqu'à l'île d'Entrée, située une dizaine de milles au sud de Cap-aux-Meules.

M. Bertrand, accompagné de MM. Cloutier, Boivin, Beaudry, de son épouse et de quelques journalistes, s'est rendu visiter les habitants de cette île, descendants anglais, écossais et irlandais.

L'Ilot, entouré de bateaux de pêche, est habité par une cinquantaine de familles formant une population globale d'environ 250 personnes.

Les gens, visiblement impressionnés par la présence d'un premier ministre, ont bien reçu M. Bertrand.

Ce dernier leur a adressé quelques mots. Il a ensuite discuté des problèmes de l'île avec les insulaires.

Le maire de la place a conduit le premier ministre à l'intérieur de l'île. Les rues sont dans un état pitoyable et les maisons vieilles et très sobres.

Avant de quitter l'île d'Entrée, M. Bertrand a promis aux habitants d'améliorer leurs rues. Il a ajouté qu'une somme de \$25,000 sera consacrée à cette fin.

Une foule d'environ 200 personnes était venue accueillir M. Bertrand et sa suite à l'aéroport de Cap-aux-Meules, vendredi après-midi. Pendant la fin de semaine, le premier ministre a visité tous les coins des Iles-de-la-Madeleine dont la longueur fait environ 60 milles.

Le premier habitant des Iles, François Doublet, s'y est installé en 1663. Il avait reçu ce coin de terre québécois du roi François 1er de France, en guise de récompense pour services rendus à la patrie.

Plusieurs Acadiens y ont élu domicile après la déportation de 1755. François Doublet a donné le nom "Iles-de-la-Madeleine en l'honneur de son épouse Madeleine".

Le nombre d'électeurs s'élève à 7,000 aujourd'hui. Le comté des Iles-de-la-Madeleine est représenté à l'Assemblée nationale par un libéral, M. Louis-Philippe Lacroix, depuis 1962, après plus de 25 années de fidélité à l'Union nationale.

La visite de M. Bertrand et d'organisations du parti n'était pas étrangère au désir de l'UN de reprendre cette circonscription aux prochaines élections.

Le parti a établi les contacts afin de former une association de l'UN aux Iles, association qui n'existe pratiquement plus depuis quelques années.

Intérêt et déception

Si le voyage de M. Bertrand a été enrichissant au point de vue administratif, il a été plutôt décevant sur le plan politique et publicitaire, car le nombre de personnes qui se sont déplacées pour rencontrer la délégation ministérielle, un événement qui ne se produit tout de même pas fréquemment dans cette région éloignée, a été assez restreint.

"Mais nous sommes venus ici pour connaître les besoins de la population et non pour faire de la politique partisane. Nous n'arrivons pas avec une valise chargée d'objets miraculeux", avait déclaré M. Bertrand aux Madelinots en descendant de l'avion, vendredi.

La visite du premier ministre aux Iles-de-la-Madeleine a permis de constater une fois de plus que M. Bertrand se sent beaucoup plus à l'aise dans ses relations avec les électeurs et les citoyens de sa province que dans les rencontres à caractère international.

Il est tout à fait dégage, faisant des blagues de gauche à droite et caressant les enfants qu'il appelle souvent "la jeune pousse".

ASSURANCES

AUTO — FEU — VIE

Jean Chalifour & Fils

580 est, Grande-Allée 529-2181

CENTRE MEDICAL

DU VERRE DE CONTACT

DOCTEUR

CAMILLE GELINAS, M.D.

Suite 380, Edifice Grande-Allée,

580 est, Grande-Allée, Québec.

Strictelement sur rendez-vous

Tél.: 523-1471.

CE SOIR

745 HRES

SOIREE

DES DAMES

ADMISSION 0.25¢

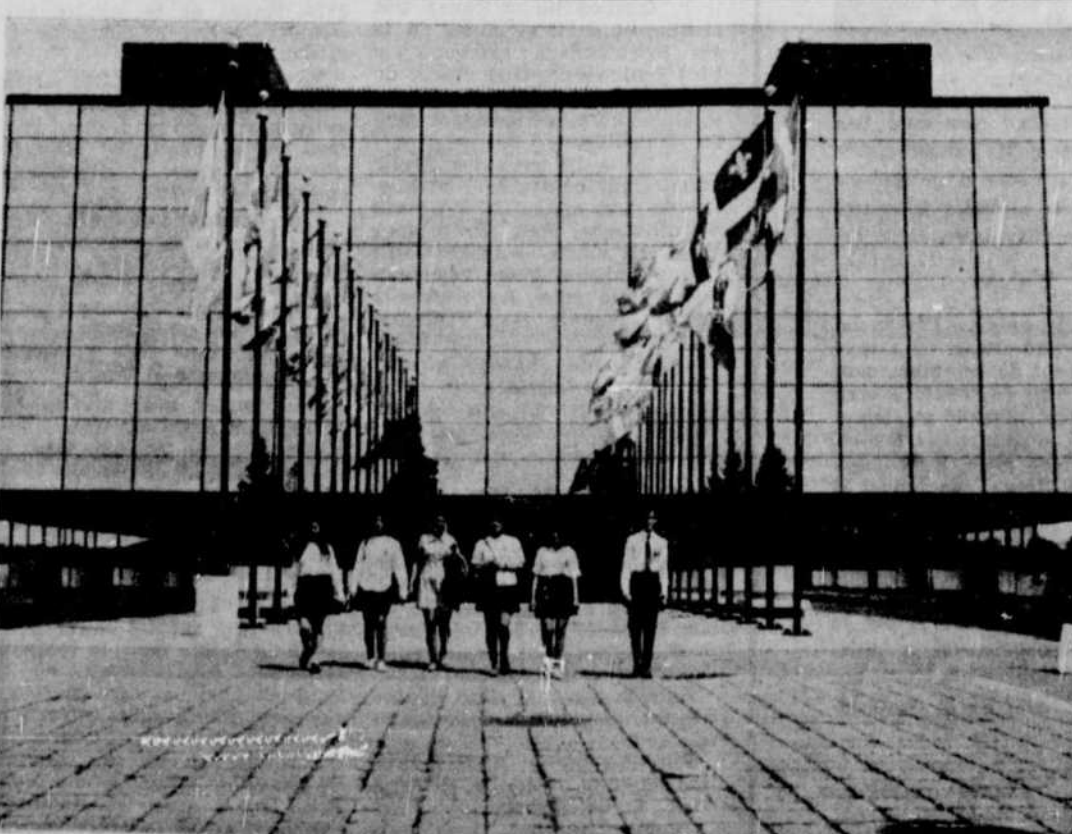
TAXES INCLUSES

PARC DE L'EXPOSITION

ESTRADE-CHAUFFEE

COURSES BEAU TEMPS. MAUVAIS TEMPS

LISTE DES COURSES DE QUEBEC, INC.



Il reste encore quelques semaines pour visiter Terre des Hommes à Montréal, la plus grande manifestation culturelle permanente en Amérique, comme se plaît à le dire souvent le maire de la métropole, M. Jean Drapeau. Le pavillon du Québec, comme les autres, vous attend.

(Photo: Office du film du Québec)

SI...

VOUS SONGEZ

● A UNE CARRIERE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE:

- Commis de bureau
- Commis-sténo
- Aide-comptable
- Secrétaire de services
- Secrétaire juridique

● A DE LA RECUPERATION SCOLAIRE

Secondaire I - II - III

● A UN COURS DE RECYCLAGE

Secondaire I - II - III - IV - V

● A DES COURS DE CONVERSATION

ANGLAISE

Le jour ou le soir

DONC...

CONSULTEZ D'ABORD

INSTITUT DENYS INC.

722, Côte Ste-Geneviève - Qué. 4 - Tél.: 529-3751

Ecole reconnue par le Ministère de l'Éducation



L'Ontario en avant

LE QUÉBEC AU CINQUIÈME RANG

RESULTATS
HALIFAX (P.C.) — Voici le récapitulatif des épreuves finales aux Jeux d'été canadiens :

Canotage à quatre avec un barreur :
1.—Ontario; 2.—Manitoba; 3.—Colombie-Britannique; 4.—Québec; Temps : 4:16.3.

100 mètres féminin style libre :
1.—Angela Coughlin, Burlington, Ont.; 2.—Leslie Cliff, Vancouver; 3.—Arline Henderson, Winnipeg; Temps : 4:44.

100 mètres masculin style libre :
1.—Ron Jacks, Vancouver; 2.—Dean Buckner, Calgary; 3.—Peter Harrower, Burnaby, C.B.; 4.—Tom Nesbitt, Beaconsfield, Qué.; Temps : 4:27.

100 mètres féminin sur le dos :
1.—Jane Wright, Burlington, Ont.; 2.—Sylvia Dockerill, Vancouver; 3.—Rosemary Pepe, Vancouver; 4.—Marion Stuart, Dorval, Qué.; Temps : 1:19.8.

100 mètres masculin sur le dos :
1.—Bill Mahony, New Westminster, C.B.; 2.—Mike Whitaker, Calgary; 3.—Pete Cross, Beaconsfield, Qué.; Temps : 1:08.8.

500 mètres féminin sur le dos :
1.—Donna Gurr, Richmond, C.B.; 2.—Joanne Warren, Vancouver; 3.—Sandra Smith, Edmonton; Temps : 2:29.0.

100 mètres masculin sur le dos :
1.—Bill Mahony, New Westminster, C.B.; 2.—Mike Whitaker, Calgary; 3.—Pete Cross, Beaconsfield, Qué.; Temps : 1:08.8.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

Pionniers-tremplin de 3 mètres :
1.—Nancy Robertson, Edmonton; 2.—Kathy Rollo, Saskatoon; 278.06; 3.—Karen Lane, Vancouver; 340.41.

Canotage doubles — sculls :
1.—Ontario; 2.—Nouvelle-Ecosse; 3.—Manitoba; 4.—Québec; Temps : 4:12.4.

Quatre sans barreur :
1.—Ontario; 2.—Colombie-Britannique; 3.—Nouvelle-Ecosse; 4.—Québec; Temps : 3:56.8.

Huit :
1.—Ontario; 2.—Québec; 3.—Colombie-Britannique; Temps : 2:36.

HALIFAX (De notre envoyé spécial Jean Pouliot) — "Small-wood vient de passer un autre sapin au reste du Canada", ont commenté les chroniqueurs sportifs des autres provinces, en prenant connaissance du classement final de la rame, la première des 15 compétitions des Jeux d'été à prendre fin. Les rameurs de Terre-Neuve

n'ont en effet amassé aucun point dans les deux jours de compétition au lac Banook, mais parce que trois provinces et deux territoires n'y étaient pas inscrits, ils ont ramassé six points au classement général. L'Ontario l'a emporté facilement avec 105 points, suivi de la Colombie-Britannique 37, la Nouvelle-Ecosse 23, le Manitoba 18, l'Alberta 3 et Terre-Neuve 0.

Le premier classement général se lit donc : Ontario 12, Colombie-Britannique 11, Nouvelle-Ecosse 10, Manitoba 9, Québec 8, Alberta 7 et Terre-Neuve 6. Le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

ont zéro. Il reste 14 sports à entrer.

DEUXIÈME VICTOIRE AU BASEBALL

Les équipes d'André Pratte ont remporté leur deuxième victoire en autant de joutes, en revenant de l'arrière pour disposer du Manitoba 6-4.

Yvon Gervais a accordé sept coups sûrs aux Manitobains et n'a été dans l'eau chaude qu'une seule fois en donnant trois points à la 3e. Il a aidé sa propre cause avec un simple, un sacrifice, un double et deux points produits. Un ballon-sacrifice de Gilles Marotte fit compter le premier point après un simple de Paulhus et un double automatique de Beaudry. Le Manitoba répliqua avec trois points dans une manche marquée de seulement deux coups sûrs, mais de deux sacrifices et d'une erreur de jugement. Un simple de Gervais après un double de Michaud réduisit la marge à 3-2 et le pointage resta ainsi jusqu'à la 5e où le Manitoba eut un point non mérité.

Unter fut retiré très vite quand il donna des signes de fatigue au début de la 3e manche et il fut remplacé par Lambert. Pratte mit la joute sous protège parce que le gérant des visiteurs alla voir son lanceur deux fois pendant que le même frappeur était au bâton.

Il n'eut pas besoin de ce protège, car les Québécois changèrent le déficit de 4-2 en une victoire de 6-4. Claude Lecuyer, qui remplaçait Russ Ayoub blessé par un lancer la veille, ouvrit la 5e avec un simple, avança sur un mauvais lancer puis sur un sacrifice de Gervais et compta sur un ballon-sacrifice de Paulhus.

A la 7e, Michaud eut un simple, mais les deux frappeurs suivants furent retirés sur des prises. Gervais obtint un double pour faire compter le point égalisateur, sur le roulant de Paulhus à l'arrêt-court, il sauta devant la balle et le lancer qui suivit au premier but fut erratique, lui permettant de compter. Beaudry frappa alors un simple pour clôturer le pointage à 6-4, faisant compter Paulhus du 2e but.

Manitoba 030 010 000—4 7 3 Québec 110 010 30x—6 8 2

Claude Denis-Fortier, qui frappait quatrième, même contre un lanceur gaucher de l'adversaire, eut zéro en deux contre Hunter et zéro en deux contre Lambert. Québec joue deux parties aujourd'hui, affrontant l'Île-du-Prince-Édouard ce matin et l'Alberta ce soir mettant fin à la rotation dans sa division.

G. Pipe donna l'avance au Québec à 23.30 et la première demie se termina 1-1 après un but de S. Shlenko à 42 minutes. Ce dernier y alla d'un deuxième but à mi-chemin dans la seconde mi-temps et il semblait que la pente serait dure à remonter, tellement les Québécois étaient nerveux devant les filets. Une chance insoupçonnée se présenta à cinq minutes de la fin, quand une infraction albertaine valut une "penalty" aux Québécois. C'est le cerbère Gérard Ferré qui fut désigné pour prendre ce lancer, car habituellement il joue à l'avant.

En visant le coin gauche à terre, il passa juste à côté du poteau. Québec ne se laissa pas abattre et à 26 secondes de la fin S. Mandryk marquait le filet égalisateur. Guy April, de Québec, a joué les 90 minutes à la défense, connaissant une partie solide.

La tâche ne sera pas facile aujourd'hui contre la Nouvelle-Ecosse qui a battu l'Alberta 4-0 dimanche. Mais l'entraîneur Nick Hirschan est confiant: "Nous pouvons jouer beaucoup mieux que cela. La nervosité de mes joueurs était évidente, car nous avons manqué beaucoup plus de chances qu'eux. La Nouvelle-Ecosse joue peut-être plus rudement que l'Alberta, mais certainement pas plus finement."

JOURNÉE PARFAITE AU TENNIS

Double masculin: Marc Blondeau et Pierre Lachance 6-1, 7-5 contre J. Russell et F. Nolan, Terre-Neuve 6-0, 6-0 contre B. P. Turner et L. S. Huggan, Île-du-Prince-Édouard.

Simple masculin: Bob Bédard 6-0, 6-1 contre G. Harris, Alberta.

Simple féminin: Andrée Martin 6-4, 6-0 contre P. Kirkpatrick, Saskatchewan.

Double féminin: Nicole Boucher, Barbara Coutts 6-1, 6-0 contre C. Sage et J. V. Sanders, Terre-Neuve.

Double mixte: Jacques Hérisset, Beverly Tibbitts 6-0, 6-1 contre P. Conolly et B. Curley, I.-P.-E.



En direct d'Halifax



UNE BALLE EN ORBITE

Quand nous sommes arrivés au Beaulieu Field, où se dispute la moitié des joutes de baseball, nous avons jeté automatiquement un coup d'oeil sur la haute clôture où figurent les chiffres 320-380-328. Notre première impression a été que nous ne verrions pas beaucoup de coups de circuit.

Mais quand, avec deux coureurs sur les sentiers, Claude Denis-Fortier a rencontré un des lanceurs de Meisac, il n'y eut pas l'ombre d'un doute que cette balle était "going... done". Claude était un peu ennuyé, car il avait commis une erreur à la manche précédente. Mais c'était le genre d'erreurs que les instructeurs aiment, car elles résultent du désir de trop bien faire. Avec un coureur au premier but, Claude recut un simple dans le champ droit et lorsqu'il vit le coureur contourner le deuxième sac, il effectua le long lancer au 3e but. La balle arriva à temps, mais elle fit un saut dans le sable mou et échappa à Gilles Marotte, permettant à la Nouvelle-Ecosse d'égaliser 1-1.

Comme nous félicitions Claude de son circuit après le match, il commenta: "Il a fait l'erreur de me montrer la même courbe deux fois de suite".

LACASSE VS PLESSISVILLE

Claude Lacasse est furieux contre les Braves de Plessisville et même les explications du député Bergeron n'ont pas réussi à le calmer.

Le Québec a besoin de lanceurs et le fait qu'on ait dû utiliser Claude Groulx pour six manches dimanche n'est pas de nature à arranger les choses mercredi et jeudi, lors des demi-finales et finale. André Pratte comptait sur l'expérience Henri Corbell pour une de ces joutes, mais les Braves ont refusé de lui faire perdre un tour et il a été remplacé par un junior du nom de Marc Ouellet.

"J'ai regardé le classement de la Provinciale, d'expliquer Lacasse, les Braves sont assurés de participer aux éliminatoires et ils sont sûrs de ne pas terminer au premier rang. Ils n'ont donc pas besoin de Corbell, sinon pour le jeu des positions. Je pense que l'honneur du Québec passe avant cela".

Incidentement, nous avons demandé à Lacasse ce qu'il entendait faire dans le cas d'une province qui aligne des joueurs réinstallés amateurs, quelques jours avant les Jeux. On sait que Me Jean-Robert Nolet, le président de la Fédération provinciale de baseball, entendait protester auprès de l'association nationale.

"Nous n'avons pas encore logé de protège, parce que nous n'avons pas encore joué contre cette équipe, de commenter Lacasse. Nous le ferons en temps et lieu, si personne d'autre ne l'a fait."

Notre impression est qu'il s'agit d'une équipe de l'autre section et que si Québec l'affronte, ce ne sera qu'en demi-finale ou en finale.

UN VIEUX REFRAIN

L'autonne dernier, lors du passage des Flyers et des As à Halifax, un journal de l'endroit avait mentionné qu'un groupe de sportifs de la capitale de la Nouvelle-Ecosse étaient disposés à offrir \$750,000 pour la franchise des As dans l'Amérique. Plusieurs y avaient vu un vrai publicitaire de Bud Poile pour intéresser davantage les Québécois à leur club professionnel.

Même si Poile est à 800 milles d'ici, une nouvelle version du même vieux refrain paraît dans la chronique d'Earl Morton, dans le Mail Star. Félicitant la Commission du Forum de Halifax d'avoir obtenu deux joutes hors-concours entre le Canadien et les Red Wings de Detroit, le chroniqueur sportif demande s'il n'y aurait pas moyen d'y disputer également quelques joutes régulières des Voyageurs. "Il y a des rumeurs qui persistent, explique-t-il, à l'effet que des offres ont été faites pour obtenir une équipe de la ligue Américaine de hockey. Une couple de parties régulières permettraient aux intéressés de juger de la popularité de ce calibre auprès des amateurs".

Le plus simple serait probablement d'en parler aux Red Wings lors de leur visite, car ils cherchent un endroit où placer leur anciens Hornets de Pittsburgh.

COURT IDEAL POUR LES JEUNES

Les six courts en laykold dont hériteront les jeunes de Halifax après les Jeux sont l'objet rêvé pour les jeunes joueurs. Le seul inconvénient est qu'ils sont un peu durs pour les jambes, ce qui a amené Bob Bédard à changer passablement son jeu pour éviter le plus possible de courir. Non seulement Bob a-t-il 37 ans, mais on sait qu'il a pris sa mini-retraite à cause de malaises fréquents aux jambes.

Mais Marc Blondeau, Pierre Lachance et Jacques Hérisset sont unanimes à vanter les mérites de cette surface. "C'est très rapide, de commenter Blondeau, et un coup bien placé avec force assure pratiquement un point". Par contre, le saut est très régulier, ce qui n'est pas toujours le cas sur la terre battue, quand les chaussures ont laissé leurs empreintes.

On a pu constater dès le premier matin les possibilités d'absorption de cette matière synthétique. Il avait pu une partie de la nuit et il y avait des flaqueurs d'eau un peu partout, en passant une brosse et c'était prêt à jouer. Enfin les lignes sont peintes, ce qui réduit énormément le travail d'entretien.

Disons que nos joueurs de tennis sont des plus populaires. Bédard est un favori local, car il est marié à Ann Stacey, une Haligonienne. Blondeau, un spécialiste du double, étonne par ses trucs, allant chercher en se retournant une balle qui semblait l'avoir dérangé et ramenant même du pick-up des balles entre ses deux genoux, en plaçant sa raquette derrière ses jambes. Et il faut dire que le tennis se prête plus à sourire et à la gentillesse que le baseball ou la balle-molle où la foule rend parfois la vie dure aux adversaires de la Nouvelle-Ecosse.

Gros transfert de joueurs entre les Blue Bombers et les Argonauts

WINNIPEG (P.C.) — Les Blue Bombers de Winnipeg ont fait part, lundi, d'une transaction impliquant cinq joueurs. La transaction, effectuée avec les Argonauts de Toronto, envoie, entre autres, le demi étoile Dave Raimy dans l'Est, en échange pour le quart-arrière Wally Gabler.

Outre Raimy, les Argonauts obtiennent les droits aux services du demi défensif Chip Barrett, qui est présentement aux études à Vancouver. Barrett avait refusé de se joindre aux Bombers avant le début de la saison.

En plus de Gabler, les Argonauts cèdent aux Bombers un autre joueur à être désigné plus tard et les droits au premier choix des Argos au repêchage collégial de 1970.

</

NOS FAVORIS



PROGRAMME POUR MARDI 19 AOÛT 1969

COURSE No 1 — A.J. MAC a fait la pluie et le beau temps dans les courses à réclamer de \$1,000 et un gain de plus s'ajoutera à son record ce soir. LUCKNOW'S PRINCE a fait 2 excellentes dernières courses et doit être respecté.

COURSE No 2 — STVEN DELL prend le départ dans une classe inférieure à celles de ses dernières courses, il devrait sortir vainqueur. LINCOLN CLIPPER a eu un regain de vie récemment et sera parmi les meneurs.

COURSE No 3 — Jean Cyrenne tentera de mettre son expérience à profit pour conduire BAGAREUR DUNDEE dans le cercle des vainqueurs. Pour réussir cet exploit, il devra avoir raison de SUGARFOOT LAD qui va très bien de ce temps-ci.

COURSE No 4 — Plusieurs chevaux de cette classe ont excellé dans les courses à réclamer de \$1,000 depuis le début de la saison mais ROYALE BEL et CASTLE HAL semblent avoir une légère supériorité sur leurs rivaux. Prenez 7-5-4 pour la quinella.

COURSE No 5 — LORD BRI est le seul participant de cette 5e course à avoir brisé la barrière du 2.06 cette année. Toutefois il a ralenti récemment et pour triompher, il devra battre ROYAL RICHELIEU qui s'améliore à chacune de ses courses.

COURSE No 6 — Avantage de la première position de départ, MISS BEATRIX devrait prendre sa revanche aujourd'hui sur ADMIRAL HERBERT, un des protégés de Jean Cyrenne, qui a remporté la victoire à son dernier départ.

COURSE No 7 — DART MIR a connu un début de saison difficile sur les pistes de Montréal mais cette classe semble faite sur mesure pour elle. SNOWMAN PERO, même s'il a terminé en 3e place à son dernier départ, a très bien fait. Prenez 7-2-1 pour la quinella.

COURSE No 8 — YANKEE GUNNER aura de nombreux supporters pour répéter sa victoire de la semaine dernière. Toutefois l'opposition ne manque pas ici et COQUETTE MIR, un récent vainqueur, sera dans la lutte.

COURSE No 9 — Plusieurs nouvelles figures participent à cette 9e épreuve de la soirée mais nous donnons notre vote à HIGHLAWN SPUD pour gagner. CHRISTIAN ABE a amblié un mille du tonnerre en 2.07 à son dernier départ et sera dans la photo.

COURSE No 10 — Prenant le départ dans une course à réclamer de \$1,500, CANDY MIR devrait en sortir vainqueur une fois de plus. Un nouveau venu, MASTER LOU, baisse de classe et il faudra le surveiller de près. Renversez 2-4, 4-2 pour le pari exacta.

MEILLEUR CHOIX: LORD BRI (5e course)
LONG SHOT: GALLANT EXPRESS (6e course)

Soirée des dames

Regal Don, l'ambieur de 2 ans qui a tant fait parler de lui au cours de la récente série Québécoise, à la Platte de Québec, montera de grade lors du programme de ce soir. Même s'il a été un désappointement dans la finale du 7 août, Regal Don est toujours classé comme le meilleur poulain de 2 ans présentement, dans les écuries du Parc de l'Exposition.

Son conducteur, Yvon Catellier, l'a inscrit dans la cinquième course pour une bourse de \$900, contre une opposition qui devrait permettre de juger encore mieux de la valeur du cheval. Quelques experts sont toutefois d'avis que l'opposition est un peu trop forte pour ce jeune ambieur.

Royal Richelieu, conduit par Denis Laroche, a été établi comme choix No 1 au pari mais plusieurs connaisseurs ne seraient pas surpris d'une victoire de Lord Bri. Les frères Couturier, de la Malbaie, apprécieraient certainement une victoire de leur protégé qui a une fiche plutôt décevante en 1969.

Two Mountains Viva, Abe Rosecroft et Gamu complèteront cette classe.

Autour des étables de l'hypodrome de Québec on se demande également si M. J.-A. Verret ne profitera pas de cette soirée des dames pour remporter sa première victoire de l'année avec le trotteur My Scotch. Il partira de la position No 1 dans la troisième course et, à la suite de la performance à son dernier départ, il est permis de penser que le jour de la photo approche. Les conducteurs de Bagareur Dundee, Swift Yogi, Andy Kirk, Sugarfoot Lad et Chirspeed devront travailler fort pour ravir la victoire au président du club des propriétaires.

Comme le veut la coutume, le mardi des dames seront admises pour le coût de la taxe lors de ce 63ème programme. Il y aura amplement d'action à compter de 7 h. 45.

COURSE No 1 Bourse \$500.00
1-New Bunny (J. Cyrenne) 6
2-Diplomat Rotan (J. Guenette) 7
3-Glue Spencer (C. Richer) 8
4-Dixson Adios (P. Lachance) 5
5-Steven Dell (Y. Catellier) 2
6-Margaret Cass (L. Duquette) 3
7-Lincoln Clipper (P. Laroche) 4
8-Sir Cyr (J.-M. Marcoux) 10

COURSE No 2 Bourse \$600.00
1-Ady Scotch (J.-A. Verret) 7-2
2-Bagareur Dundee (J. Cyrenne) 4
3-Swift Yogi (B. Gervais) 8
4-Andy Kirk (J. Guenette) 5
5-Sugarfoot Lad (R. Bradette) 3-2
6-Chirspeed (M. Cournoyer) 6

COURSE No 3 Bourse \$500.00
1-Pompeur Pick (P. Lachance) 6
2-Gall Way Express (J. Lefebvre) 4
3-Francis R. (C. Côté) 5
4-Burton Hill (G. Fillon) 4
5-Castle Hal (B. Gervais) 3
6-Brown King (J.-M. Marcoux) 7
7-Royale Bel (N. Tremblay) 7-2
8-Sarite Gene (G. Beauchemin) 12

COURSE No 4 Bourse \$500.00
1-Two Mountains Viva (D. Normandin) 4
2-Regal Don (Y. Catellier) 8
3-Lord Bri (N. Tremblay) 4
4-Abe Rosecroft (Y. Pelchat) 5
5-Royale Richelieu (D. Laroche) 5-2
6-Gamu (J. Quessy) 3

COURSE No 5 Bourse \$600.00
1-Miss Beatrix (Aubin) 3
2-Keyguard (M. Cournoyer) 4
3-Sweet Harison (Y. Pontaine) 7-2
4-Gallant Express (B. Gervais) 10
5-Plain Bill W. (L. Duquette) 5-2
6-Admiral Herbert (J. Cyrenne) 5
7-Lori Johnston (Pas nommé) 5

COURSE No 6 Bourse \$700.00
1-Dale Will (F. Bourque) 4
2-Snowman Pero (P. Noak) 8
3-Senator Arctic (Y. Catellier) 8
4-Espionnage (P. Sausse) 7
5-Adios Marx (D. Jibbert) 5
6-Melanie D'Amour (E. Bradette) 10
7-Dart Mir (C. Poulin) 6
8-Dudley S. Wick (J. Cyrenne) 7

COURSE No 7 Bourse \$700.00
1-Cocquie (R. Bouthillier) 3
2-Jericho (Y. Catellier) 10
3-Ann B. Adios (E. White) 10
4-Master Patrol (C. Denault) 8
5-Coquette Mir (N. Tremblay) 6
6-Alex Weidman (R. Grandmaison) 4
7-Yankee Gunnet (A. Cormier) 5-2

COURSE No 8 Bourse \$750.00
1-Christian ABE (M. Cournoyer) 4
2-Victory Dale (A. Jean) 7-2
3-Hearty Deans (C. Poulin) 5
4-Silber Moon (C. Denault) 6
5-Ace Dora (J. Quessy) 7
6-Highlawn Spud (L. Aubin) 2
7-Royal Scotch (J. Brouseau) 10
8-Monaco Hanover (R. Bouthillier) 8

COURSE No 9 Bourse \$500.00
1-On The Air (R. Grandmaison) 7
2-Miss Havana Who (L. Goulet) 6
3-Gus The Great (P. Lachance) 5
4-A J Mac (J. Cyrenne) 5-2
5-John S. Son (J. Guenette) 7-2
6-Dandy Averill (P. Grier) 8
7-Chapman Hanover (A. Page) 10
8-Lucknow S Prince (P.-E. Alain) 4

COURSE No 10 Bourse \$500.00
1-Steady Mir (Y. Pelchat) 5
2-Candy Mir (N. Tremblay) 8
3-Gold Student (Y. Catellier) 3
4-Master Lash (P. Sausse) 6
5-Ace Dora (J. Quessy) 7-2
6-Wilma S. Boy (A. Page) 9
7-Sure Pick (R. Lachance) 4
8-Spaceman (J. Lefebvre) 10



● L'équipe Turmel Roy Fina a remporté le championnat de la saison régulière de la ligue Senior de balle-molle Molson de la Rivière-Sud pour la saison 1969. La photo ci-dessus a été prise après la remise du trophée emblématique à l'équipe championne par M. Robert Lemieux, représentant de Molson Lévis Life, en présence de M. Roger Guay, président du circuit.

Cassius s'est remis à boxer pour entraîner Jimmy Ellis



● IRVING, Tex. (PA) — La Française Catherine Lacoste a triomphé de l'Américaine Shelley Hamlin, de Fresno, Calif., samedi, pour devenir la première étrangère en 33 ans à remporter le titre américain au golf amateur féminin.

MIAMI BEACH, (A.F.P.) — Pour la première fois depuis sa radiation de tous les organismes de boxe américains, Cassius Clay a remis les gants en public lundi après-midi dans un gymnase de Miami Beach et a donné la réplique pendant 3 rondes à son ancien partenaire d'entraînement Jimmy Ellis, reconnu champion du monde par l'Association mondiale de boxe.

Ces deux termes d'un accord entre Ellis et son gérant Angelo Dundee, que le champion déchu a réversé momentanément ce renversement de rôles pour aider un de ses deux successeurs — l'autre étant Joe Frazier — à préparer son combat contre l'Anglais Henry Cooper, prévu à Londres pour le 17 septembre.

Pendant trois reprises récemment, Cassius Clay, par ses incessants directs de gauche, a éprouvé la mobilité et la rapidité d'Ellis, qui a impressionné par ses attaques combinées au corps et à la face.

«Il n'a rien perdu de sa mobilité et il est toujours en bonne forme», a simplement déclaré Ellis à l'issue de ces neuf minutes d'action qui ont soulevé l'enthousiasme parmi les spectateurs.

«Jimmy est déjà en grande condition. Son crochet gauche part surtout très bien. C'était une excellente séance d'entraînement», a déclaré, sans autres commentaires, l'ancien tenant du titre qui doit remettre encore les gants plusieurs fois cette semaine avec son ancien employé.

Dundee, qui fut le gérant de Clay, en pleine gloire, était prolix et radieux. «C'était parfait. Clay amènera mon protégé au sommet de sa forme et le match contre Cooper prouvera une nouvelle fois qu'il est fin prêt pour Joe Frazier ou un autre», a-t-il dit.

Classements des conducteurs

GAINS EN ARGENT en PROGRAMMES		CHAMPIONNATS D'AOUT		MINIMUM 8 DÉPARTS		MOY.
NOMS	DÉPARTS	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	
Yvon Catellier	36,622.87	Irene Aubin	16	7	4	613
Nicolas Tremblay	34,799.33	Denis Laroche	20	6	1	430
Yvon Pelchat	31,732.35	Jos. Lefebvre	14	4	2	442
Denis Laroche	25,353.00	Nicolas Tremblay	37	8	5	440
Irene Aubin	17,029.50	Yvon Catellier	47	11	9	400
Denis Normandin	15,050.00	Bernard Gervais	16	4	2	375
André Jean	14,567.25	Yvon Pelchat	34	7	5	364
Yvan Gamache	14,460.50	Yvon Catellier	36	7	6	361
Bernard Gervais	14,131.00	Charley Poulin	8	1	1	325
	12,912.75	Jean-Guy Brousseau	13	2	3	42

LA TÉLÉVISION A QUÉBEC

3 WCAX-TV BURLINGTON	4 CFCM-TV QUÉBEC	5 CKMI-TV QUÉBEC
7 CHLT-TV SHERBROOKE	8 WMTW-TV MT. WASH.	10 CFTM-TV MONTREAL
11 CBVT-TV QUÉBEC	12 CFCF-TV MONTREAL	13 CKTM-TV TROIS-RIVIERES

RAFAÏCHISSANTE
DESALTEURANTE
DELICIEUSE

BORAIRES DES POSTES LOCAUX
TRANSMIS PAR CÂBLE
ET DES POSTES

Explications

La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le titre du film. S'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (E) enfants; (A) adolescents.

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable; (—) pas coté.

AUJOURD'HUI - MARDI

P.M.	Programme
12.00	3—Love of Live (*)
	7—Midnight en vacances
	8—Bewitched
	10—Première édition
	12—Romper Room (*)
12.05	13—Les actualités
12.15	0—Actualité — Editorial
	10—L'école du bonheur (*)
	13—Les petites annonces
12.25	3—CBS News (*)
12.30	3—Search for Tomorrow (*)
	0—De tout, de tous
	7—Deuxième édition
	8—That Girl (*)
	10—Eternel amour
	12—Magie Tom (*)
12.45	13—Matinée estivale se poursuit
12.50	7—Midnight Sport
	13—L'école du bonheur
1.00	3—One O'Clock Weather
	0—Palmarès
	7—Péle-mêle (*)
	8—Dream House (*)
	10—Voie de femmes (*)
	0—Panique
	12—Marriage Confidential
1.03	3—Across the Fence
1.05	13—Matinée estivale se poursuit
1.15	3—Channel 3 Presents
1.30	3—As the World Turns (*)
	0—Voie de femmes (*)
	0—Test Pattern & Music
	8—Let's Make A Deal (*)
	12—La grande guerre
	12—In Town (*)
	13—Les plus beaux films
1.50	0—Prelude
2.00	3—Love Is A Many Splendored Thing (*)
	0—Luncheon Date, Part 1
	8—Newlyweds (*)
	10—Ciné-Mardi
	0—Les beaux yeux d'Agatha
	12—Peyton Place
2.30	3—Guiding Light (*)
	0—Entre nous, en vacances
	0—Luncheon Date, Part 2
	0—Dating Game (*)
	0—Ni oui ni non (*)
	12—Perry's Probe (*)
3.00	3—Secret Storm (*)
	0—Thirty From Ottawa (*)
	7—Cinéma
	0—General Hospital (*)
	0—Cinéma: Les aristocrates (4-A). Fr. 1955. Drame de milieu de D. de la Patellière avec Pierre Freney et Brigitte Aubert. Un aristocrate tenaillé par un fol orgueil automatique voit se dresser contre lui tous ses enfants.

Dignité et grandeur des sentiments.	Programme
12—People In Conflict (*)	13—Cinéma
3.30	3—Edge of Night (*)
	0—Edge Of Night (*)
	8—One Life to Live (*)
	12—Doctor's Diary (*)
4.00	3—Art Linkletter (*)
	0—Hé, les Gars!
	0—Galloping Gourmet (*)
	8—Dark Shadows (*)
	10—Madame s'amuse (*)
	12—Family Theatre
4.30	3—Perry Mason
	0—Escadrille sous-marine (*)
	0—Moment Of Truth
	7—Sol et Gobelet (*)
	8—Topper
	10—La cabane à Midas (*)
	0—Sol et Gobelet (*)
	13—Sol et Gobelet (*)
5.00	0—Papa à raison
	0—Canada Games (*)
	0—Wait Disney (*)
	8—Dick Van Dyke Show
	10—Le 5 à 6 (*)
	0—Poly
	13—Le 5 à 6
5.30	3—Have Gun Will Travel
	0—Le 5 à 6 (*)
	0—Abbott & Costello (*)
	8—The 5.30 Report
	0—Sol et jour de pluie (*)
	12—The Pierre Berton Show (*)
6.00	3—World of Sports
	0—Dateline
	7—Troisième édition
	8—Six O'Clock Movie
	12—Télé-Métro (*)
	0—Tour à tour
	12—Pulse (*)
6.15	13—Les nouvelles
	0—Palmarès
	7—C'est mon opinion
	0—Téléjournal
6.20	7—Édition sportive
6.24	0—Nouvelles régionales
6.25	0—Newstime
6.30	0—Panoramonde
	0—After Six: "Girl On A Boat"
	7—Sans cachotterie
	0—Ici Québec
	13—Jeunesse d'aujourd'hui
6.46	0—Univers des sports (*)
7.00	3—CBS News (*)
	0—Les joyeux naufragés (*)
	7—Cinéma estival (*)
	10—Le 10 vous informe (*)
	12—Sunset Theatre (*)
	3—Lancer (*)
7.30	0—Le fugitif (*)
	8—Mod Squad (*)
	10—Le fugitif (*)
	0—Cinéma du mardi: Noblesse oblige (3). G.-B. 1949. Comédie satirique de R. Hamer avec Alec Guinness et Dennis Price. Pour retrouver ses titres de noblesse, un homme supprime tous les héritiers qui le précèdent Un sommet de l'humour.
	13—Le fugitif
8.00	3—The Liberator Show (*)
8.30	3—The Liberator Show (*)
	0—Cré Basile (*)
	8—It Takes A Thief (*)
	10—Cré Basile (*)
	12—Bewitched (*)
	13—Cré Basile
9.00	0—Bonne chance M. Lucky
	0—Music Hall (*)

7—Emission impossible (*)	Programme
10—Bonanza (*)	0—Emission impossible (*)
12—The John Davidson Show (*)	13—Emission impossible (*)
3.30	3—Doris Day (*)
	0—Auto-suggestion
	7—Moi et l'autre (*)
	8—Special Program
	0—Moi et l'autre (*)
	13—Moi et l'autre (*)
10.00	3—CBS News Hour (*)
	0—Les trois cloches (*)
	0—Man At The Centre
	7—Chapeau melon et bottes de cuir (*)
	8—Dick Cavett Show (*)
	10—Brigade criminelle (*)
	0—Chapeau melon et bottes de cuir (*)
	12—The Avengers (*)
	13—Chapeau melon et bottes de cuir (*)
10.30	0—Panoramonde
	10—Le 10 vous informe (*)
11.00	3—Cannel 3 Night Beat
	0—Heure Exquise: Sous le ciel de Paris (4). Fr. 1950. Drame d'atmosphère de J. Duviols avec Brigitte Aubert et Jean Brocard. Faits et gestes divers dans une grande ville au cours d'une journée. Photo remarquable.
	0—CBC-TV News
	8—11 O'Clock Report
	10—Cinéma
	0—Téléjournal
	12—National News (*)
	13—Téléjournal
11.18	0—After Six: "Girl On A Boat"
11.20	0—Viewpoint
	7—Dernière édition
	0—Nouvelles régionales
	13—Les actualités
11.24	0—Nouvelles sportives
11.25	0—Editorial
11.27	0—After II: "Tomahawk"
11.30	3—Merv Griffin Show (*)
	8—The Joey Bishop Show (*)
	0—Ciné-Club: (2). Le bonheur (3). Fr. 1965. Réalisation d'Agnès Varda avec Jean-Claude Drouot et Marie-France Boyer. Un homme vivant heureux avec sa femme et ses deux enfants aime aussi une autre jeune fille. Grande recherche formelle.
	13—Ciné-Soir
11.45	3—Late Show
12.00	12—The Ousecasts (*)
A.M.	10—Dernière édition
12.35	10—Fermeture
12.38	0—Musique: Marc Legrand
12.48	0—Fin des émissions
12.49	0—Postlude
1.00	3—Sign Off
	13—Nouvelles anglaises
1.18	13—Fin des émissions

DEMAIN - MERCREDI

A.M.	Programme
6.00	3—Test Pattern
7.00	3—CBS Morning News (*)
7.45	3—Morning Report
	8—News
7.50	3—CBS Morning News
8.00	3—Captain Kangaroo (*)
	8—Farm & Home (*)
8.30	0—Mire et musique
	8—King Kong
	10—Mire et musique
	13—Mire et musique
8.45	10—36-24-36 (*)
8.50	0—Musique Marc Legrand
8.55	7—Première édition
9.00	3—Merv Griffin
	0—Dessins animés
	7—Ciné-Matin
	10—Métro-Matin (*)
	13—Colombine
9.30	0—Madame est servie (*)
	8—Morning Movie
	13—Super car
10.00	3—Lucy Show
	0—Test Pattern & Music
	10—Madame est servie (*)
	0—Mire et musique
	13—Caméra 13
10.25	0—Aujourd'hui à CBVT
10.28	0—Opening
10.30	3—Beverly Hillsbillies (*)
	0—L'école du bonheur (*)
	0—Friendly Giant
	7—Ulisse et Oscar (*)
	0—Ulisse et Oscar (*)
	13—Ulisse et Oscar (*)
10.45	0—Ciné-Matinée: "Maternité" (5) — France 1935. Comédie sentimentale de J. Choux, avec Françoise Rosay et Félix Oudard. Une jeune mère célibataire se retire dans sa Savoie natale pour ne pas être un obstacle à l'avenir de son fils. — Amour maternel exalté.
	0—Chez Helene
11.00	3—Andy Griffith (*)
	0—Mr. Dress Up
	7—Le Canada en guerre
	10—Les 3 Mousquetaires
	0—Le Canada en guerre
	12—Sound Of 12
	13—Le Canada en guerre
11.15	12—News & Sign-On
11.26	0—Pick Of The Week (*)
11.30	3—Dick Van Dyke
	7—Les arpentés verts (*)
	8—Topper
	10—Zorro
	0—Cinéma: "Les J. 3" (5) — France 1946. — Comédie de mœurs de R. Richébé, avec Gérard Héry et Gisèle Pascal. — Une institutrice de lycée tente de raisonner ses élèves plus intéressés au marché noir qu'à l'étude. — Malhonnêtetés.
	12—University Of The Air
	13—Matinée estivale
11.55	13—A vous la parole
11.55	0—CBC-TV News
P.M.	3—Love of Life (*)
	7—Midnight en vacances
	8—Bewitched
	10—Première édition
	12—Romper Room (*)
12.05	13—Les actualités
12.15	0—Actualité — Editorial
	10—L'école du bonheur (*)
	13—Les petites annonces
12.25	3—CBS News (*)
12.30	3—Search for Tomorrow (*)
	0—De tout, de tous
	7—Deux

CINE BULLETIN

EXPLICATIONS

Dans ce ciné-bulletin, on trouvera, sous forme abrégée, deux mentions spéciales, indiquant la CONVENANCE POUR LES JEUNES SPECTATEURS: E—enfants; A—adolescents.

Les autres renseignements concernent uniquement la VALEUR ARTISTIQUE: (1) chef d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) pauvre; (7) minable; (—) pas coté.

CANADIEN. — Sur semaine: Les filles du code secret (1) à 7.10, Le bébé de Rose-Marie (3) à 8.30. Fin à 11.10. Samedi et dimanche: Le bébé de Rose-Marie à 1.00, 4.30, 5.50. Les filles du code secret à 3.15 et 7.10 hres. Fin à 11.00 hres. (2e semaine).

CANADIEN. — Coplan saute sa peau (3) à 1.20, 4.30, 7.45. Le miracle de l'amour (3) à 3.10, 6.25, 9.35. Fin à 11.00 hres. (2e semaine).

CAPITOL. — Représentation continue de 7.00 à 11.00. Courts métrages à 1.00, 2.35, 5.00, 7.00 et 9.00. Valérie (6) à 1.15, 3.20, 5.25, 7.20 et 9.20 hres. (2e semaine).

CARTIER. — Sur semaine: A plein tube (—) à 6.15, 9.35. Films à venir à 7.40. Le jour des apaches (—) à 7.55. Fin à 11.10. Dimanche: Le jour des apaches à 1.15, 4.30, 7.52. Films à venir à 2.31 et 7.45 hres. A plein tube à 3.02, 6.12, 9.33 hres. Fin à 11.07 hres.

EMPIRE. — Jeux pervers (—) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Fin à 11.00.

IMPERIAL. — Supergarçon contre les robots (A-6) à 1.00, 3.30, 10.25. Zombies (—) à 2.30, 7.28. Superman contre les femmes vampires (A-7) à 4.19, 8.58. Fin à 11.02. Sur semaine, ouverture à 3.15 hres.

LAURET. — Sur semaine: A plein tube (—) à 6.15, 9.35. Films à venir à 7.40. Le jour des apaches (—) à 7.55. Fin à 11.10. Dimanche: Le jour des apaches à 1.15, 4.30, 7.52. Films à venir à 2.31, 7.46. A plein tube à 3.02, 6.12 et 9.33 hres. Fin à 11.07 hres.

LE RIZOU. — Jeu de massacre (3) à 6.30, 9.35. Mortelle (6) à 8.10. Fin à 11.15 hres.



AUBERGE DE LA COLLINE
Danse ce soir, avec le Trio de l'auberge, de 7.00 p.m. à 1.30 a.m.

BAL TABARIN
Ce soir: danse de 10.30 p.m. à 12.30 a.m. — De midi à 7.00 p.m. Danseuse à Gogo.

BARIL D'HUITRE
Ce soir à 10h30, 12h30: Guilda et ses Variétés '69. Orchestre Adalbert Pouliot.

CABARET VICTORIA
Ce soir, danse avec l'orchestre "Les Gerdens" et Denis Walsh.

CHATEAU BONNE-ENTENTE
Club "Le Barachois", piano-bar, ambiance de Montmartre. Danse tous les soirs à compter de 19 heures. Lundi, jour de détente.

CHATEAU LAC BEAUPOUR
Danse à tous les soirs à la discothèque "la cage".

CHEZ GERARD
Ce soir danse avec discothèque.

CLUB LE VIEUX BARDEAU
Artiste invité cette semaine: Csar et ses musiciens. Danse avec l'ensemble de Jacques Augers.

CLUB NAPOLI
Ce soir, à partir de 8.30 p.m. Danse avec Michèle Pando et son trio.

COMPLEXE DE LA PORTE SAINT-JEAN
"Le Temple" discothèque psychédélique. "La Mousse Spacétique" sons et lumières. "La Licorne" bar Disco-Club.

CONGRESS INN — AUBERGE DES GOUVERNEURS
Au piano-bar à partir de 5.00 p.m. Lise Lévesque. A partir de 10.00 p.m. Pierre Roche.

HOLIDAY INN
Ce soir: "Les caves de l'abbaye", danse et musique avec Agostini. Au bar-salon, danse avec le trio Holiday.

HOTEL CAROL
Danse avec l'orchestre "Blue Stars".

HOTEL-MOTEL DES LAURENTIDES
Restaurant Bastogne, de renommée internationale, danse tous les soirs avec orchestre de 9.00 p.m. à 1.00 a.m., le dimanche, de 6.30 à 10.30 p.m.

LA DILIGENCE
Au guitar-bar; Florient Lambert, danse.

LE BARILLET
Ce soir: Danse avec l'ensemble Jean Brousseau de 8.00 p.m. à 2.00 a.m.

L'ITALIA
Groupe de chanteurs et musiciens italiens. Ce soir, de 8.00 p.m. à 2.00 a.m.

MANOIR ST-CASTIN
Danse avec Wlad Ferrari au piano-bar. (Tous les soirs exceptés le dimanche et lundi).

MOTEL CARDINAL
Danse tous les soirs avec orchestre de choix.

MOTEL CARILLON
Bibiante — Marcel Robitaille — Danse avec orchestre, tous les soirs.

MOTEL LE VOYAGEUR
Au Salon-Bar. Le Rendez-vous: Orchestre Rob Plante, de 9.30 p.m. à la fermeture.

MOTEL UNIVERSEL
Danse tous les soirs avec orchestre.

RESTAURANT LA CLOCHE D'OR
Ce soir, danse avec l'orchestre "Les Modernistes" et Jany

MOULIN DE ST-LAURENT, ILE D'ORLEANS
Ce soir, Musique sud-américaine.

RESTAURANT LE CAILLOU
Ce soir: Chantons en coeur et dansons, avec W. Gibson et son ensemble.

CHATEAU FRONTENAC
Danse avec orchestre. Discothèque.

RESTAURANT SAM WONG
Danse au Salon-Bar à partir de 9.00 p.m. à 2.00 a.m. avec l'ensemble Arioso.

RESTAURANT LE VOO DOO
Danse tous les soirs, avec orchestre et artistes invités. Ce soir: Les Soeurs Leslie.

Léopold Simoneau

Des Variétés lyriques à l'Opéra de Paris

Par CAROL PASCOE

MONTREAL (PC) — En 1941, un jeune étudiant de l'Université Laval arrivait à Montréal, déterminé à réussir comme ténor lyrique. Il y a quelques semaines, l'Université d'Ottawa accordait à Léopold Simoneau un doctorat en musique pour sa contribution internationale aux arts.

Tout a commencé à sa sortie de l'Université Laval. Fils d'un maître de chapelle, Léopold Simoneau avait étudié sans parler de la carrière qu'il envisageait. Puis, selon la tradition, on distribua les diplômes et les finissants révélèrent leur choix en présentant un ruban dont la couleur représentait une profession.

"On a été surpris lorsque j'ai présenté un ruban doré représentant l'art vocal, raconte-t-il. Nul ne savait même ce que cela symbolisait".

Durant les trois années suivantes, soit de 1941 à 1944, il étudia l'art vocal à Montréal et découvrit vite que le développement d'un talent est plus une vocation qu'un emploi de neuf à cinq.

"J'avais une volonté de fer et je sentais que je devais faire cela ou rien du tout".

Il se produisit pour la première fois comme professionnel au cours d'une série de huit récitals en autant de semaines consécutives à la radio de Radio-Canada.



• Léopold Simoneau

VARIETES LYRIQUES

C'est à peu près à cette époque que furent fondées à Montréal les Variétés lyriques qui présentent quatre ou cinq opéras par an. M. Simoneau devint choriste et finit par atteindre le rôle de premier ténor dans Mignon en 1943.

Suivirent New York et trois années d'études avec Paul Althouse, du Metropolitan Opera. "Althouse, dit le chanteur, était un idéal et il me donna exactement ce que je cherchais".

1er orchestre national du Canada

OTTAWA. — (P.C.) — Le directeur musical au Centre national des arts d'Ottawa, M. Jean-Marie Beaudet, a annoncé la formation du premier orchestre national du Canada.

Le chef de cet ensemble de 44 instruments est Mario Bernardi, auparavant directeur musical à la maison d'opéra Sadler's Wells de Londres.

Walter Prystawski, violon-solo dans l'orchestre, est un musicien d'origine torontoise qui revient au pays après avoir occupé le même poste en Suisse, avec l'ensemble à cordes de Lucerne et l'Orchestre symphonique de Bâle, et également celui de directeur de la section vilon au Conservatoire de Lucerne.

Son assistant à Ottawa est Sydney Mann, auparavant membre de l'Orchestre symphonique de Vancouver, et premier violon dans l'orchestre de Radio-Canada à Vancouver.

Les musiciens ont été choisis à la suite d'auditions données durant un an au Canada, aux États-Unis et en Europe.

La cadette du groupe est Elaine Klimasko, 19 ans, de Hamilton, qui a joué avec l'Orchestre National des Jeunes au cours de trois saisons, et actuellement inscrite au Conservatoire de musique de Toronto.

Les membres du nouvel orchestre commenceront les répétitions le 21 septembre, pour débiter le 7 octobre à la salle d'opéra du Centre national des arts.

William Goetz est décédé

HOLLYWOOD. — (P.A.) — William Goetz, producteur de films aussi connus que "Sayonara" et "Chant de Bernadette", est décédé à sa résidence de Hollywood, à l'âge de 66 ans.

Il y a quatre mois, il avait subi une intervention chirurgicale à la Clinique Mayo de Rochester, pour une maladie dont la nature n'a pas été divulguée.

L'ancien président de Universal International Studios était vice-président en charge de la production pour la société Seven Arts, au moment de sa mort.

Il laisse sa femme, Edith, qui est la fille du défunt Louis Mayer.

L'artiste passa en Europe en 1948. C'est une "consécration", dit-il, que tout musicien sérieux doit connaître, pour respirer l'air de Bach, Beethoven et Schubert.

Il avait, entre-temps, épousé le soprano montrealais Pierrette Alarie, rencontrée à Montréal.

"SANS EGAL"

À propos de ces années du ténor canadien, le critique Tribune de New York, a écrit: "Pour ce qui est de l'exécution de la phrase, pour la grâce et la tendresse, je ne connais à ce ténor aucun égal aujourd'hui".

En 1964, le couple Simoneau-Alarie mettait fin à sa période européenne et emménageait à St-Bruno, en banlieue de Montréal.

Depuis lors, Léopold Simoneau est sans cesse occupé à des rôles au Metropolitan, à des concerts symphoniques, oratorios et récitals partout en Amérique du Nord.

Il s'exerce, chez lui, dans une salle au plafond voûté, spécialement conçue selon les règles de l'acoustique. Il faut ces exercices quotidiens, dit M. Simoneau, à cause "de l'incroyable déploiement de force et de contrôle musculaire" qu'exigent deux ou trois heures de chant.

Le ténor est de plus membre du bureau des gouverneurs de la Place des Arts et du Conseil des Arts du Canada, bien qu'il ait déjà exprimé son pessimisme quant aux chances de Montréal de former une compagnie d'opéra viable.

Le chanteur ne cache pas qu'il songe à la retraite officielle un jour. Après 25 ans de carrière, a-t-il expliqué, surtout lorsqu'on a été acclamé, on a tendance à ressentir la tension nerveuse et l'on trouve dans un concert "un défi toujours nouveau".

M. Simoneau veut consacrer plus de temps à ses deux filles étudiantes et au golf, à la chasse et à la pêche, en plus de travailler un peu autour de sa maison de St-Bruno.

Un passe-temps agréable et divertissant

MOT-CACHÉ

No 301 8 LETTRES CACHEES Les narcotiques

La procédure

1) Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.

2) Pour plus de facilité... trouvez d'abord les mots les plus longs.

3) Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et raturez-le dans la liste au-dessus de la grille.

4) Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.

5) Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot caché".

6) Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encerclees (HORIZONTALEMENT SEULEMENT).

7) Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale, ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot.

"Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc". Reproduction interdite par l'auteur.

Le mot-caché du problème No 298: PERMATOSE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	E	E	E	E	L	U	O	P	M	A	L	E	E	N	I	A	B	E	H	T
2	E	N	U	I	O	D	E	U	R	A	N	I	T	U	B	E	V	I	R	U
3	E	T	I	Q	N	N	U	L	R	I	L	E	B	U	N	A	P	O	E	O
4	N	T	T	R	I	A	O	O	A	I	X	L	I	I	R	A	M	C	E	C
5	A	I	I	E	E	T	M	C	E	E	A	C	T	G	R	B	N	D	R	T
6	M	F	D	L	H	V	O	O	P	N	D	O	I	T	E	O	A	I	N	E
7	O	O	F	L	A	C	A	C	C	U	C	N	O	F	N	L	M	E	I	A
8	C	R	I	A	L	U	A	P	R	R	O	V	E	E	A	E	G	D	S	C
9	I	P	E	I	I	P	Q	C	A	A	A	S	D	M	T	R	A	E	V	H
10	X	S	E	M	S	R	M	N	H	P	N	N	U	N	A	L	T	I	O	E
11	O	N	U	U	U	A	E	D	E	E	A	I	E	T	A	P	O	P	R	T
12	T	P	L	S	R	F	N	G	R	N	P	V	N	M	E	L	I	C	U	E
13	C	E	E	C	P	A	R	T	A	O	I	E	E	D	E	T	E	V	E	U
14	P	A	H	R	H	E	F	R	E	E	G	O	A	R	A	C	E	S	M	R
15	C	E	I	C	T	E	C	I	T	A	I	U	R	L	N	N	S	F	U	E
16	M	M	R	D	A	E	R	T	C	P	C	U	E	E	D	A	G	K	F	V
17	E	A	O	I	I	S	U	I	I	O	E	C	D	E	H	E	C	E	I	E
18	M	P	F	N	L	L	O	Q	L	P	N	U	U	C	R	O	L	H	R	R
19	E	T	E	I	D	L	U	I	A	O	R	R	R	S	T	U	N	I	A	G
20	S	Y	A	P	A	E	S	V	N	P	N	I	O	S	E	B	P	E	T	T

\$500.00 - \$500.00 \$9,000.00 \$500.00 - \$500.00

C'EST PAYANT D'ACHETER LE

MOT-MYSTERE

EN JUILLET DERNIER

126 gagnants se sont partagé plus de \$9,000

\$500.00

TENTEZ
VOTRE
CHANCE

\$500.00

Mme Cécile Lepage, 4672, Bayonne, Montréal-Nord, \$400.00. M. Valère Serswell, 31-4e Ave., Windsor, \$500.00. M. Laurence Buswell, 215, boul. Labelle, Ste-Rose, \$500.00. Mlle Aline Gauthier, 12096, St-Réal, Montréal, \$500.00. Mme Raoul Gagné, Sully, Qué., \$500.00. M. Yvon Paiement, Ste-Julienne-de-Rawdon, \$400.00. Mme Gracia Harvey, Massenville, Co. Yamaska, \$400.00. Mlle Murielle Houle, 19, 5e Ave., Laval-des-Rapides, \$500.00. M. Claude Lamarre, 59, Notre-Dame, Ste-Thécle, Co. Lavolette, \$500.00. Mme Robert Canto, 3409, 7e Ave., Laval-Ouest, \$300.00. Mme Irène Beauséjour, 7835, St-Gerard, Montréal, \$400.00. Mlle Diane Nadreau, 424, Paquin, La Tuque, \$400.00. M. Edward Neve, 550, boul. Ste-Anne, Ste-Flore, Co. St-Maurice, \$300.00. Mme Lucette Lévesque, 6236, Chambord, Montréal, \$300.00. M. Jean-Charles Bergeron, 176, St-Charles, Ste-Thérèse-de-Blainville, \$300.00. Mlle Gisèle Jacques, R.R. 5, East-Broughton, Co. Beauce, \$300.00. Mme Ghislaine Desrochers, 1080, 1re Ave., Val-d'Or, Abitibi, \$400.00. Mlle Nicole Constantine, 145, Seigneurielle, St-Bruno, \$400.00. M. Yvon Robert, 522, rue St-Jacques, St-Jean, \$400.00. Mlle Lina Mailhot, 1480, Poirier, app. B23, St-Ladrent, \$300.00. Mlle Francine Germain, Lac-Trois-Saumons, L'Islet, \$300.00, et 80 prix de consolation de \$10.00.

Félicitations à tous ces gagnants.

COMMENT Y PARTICIPER ?

Il suffit de faire parvenir l'une des 12 réponses des fascicules en vente dans tous les kiosques de la province ou à case postale 176, St-Eustache.

LE MOT-CACHE LES ENTRE-CROISES LE MOT SECRET LE MOT-BILINGUE LE MOT-FANTOME LE MOT-MYSTERE LA GRILLE-MYSTERE LA LETTRE-MYSTERE et les MINI-MOTS-CACHES LE MOT A COMPLETER

La réponse exacte de ce problème et le hasard vous donnent droit à un montant initial de \$100.00. Si vous insérez dans votre envoi l'en-tête de l'une des revues ci-haut mentionnées, un montant additionnel de \$100.00 s'y ajoute. Ainsi, 2 en-têtes totaliseront \$200.00, 5 en-têtes, \$500.00.

Cinq (5) prix de consolation de \$100.00 seront distribués également.

Le prix de \$500.00 regarde chaque fascicule et le concours s'étend jusqu'au 30 décembre 1969.

Le nom des gagnants et leur adresse paraîtront dans ce journal.

Le personnel du Centre des Mots-Croisés Inc., C.P. 92, St-Eustache, ainsi que leur famille ne sont pas éligibles à ce concours.



Pendant qu'une armée clandestine entre en action

Les Anglais quadrillent l'Ulster!

BELFAST (D'un des envoyés spéciaux de l'AFP) — Au moment même où l'armée républicaine clandestine menaçait d'entrer dans la bataille en Ulster, le "comité de réconciliation", convoqué lundi soir à Belfast par M. Chichester-Clark, annonçait que "dans un but de paix"

les troupes anglaises allaient être mises en place dans les points chauds d'Irlande du Nord.

Les 20 membres de cette conférence de la paix, parmi lesquels de nombreux pasteurs et des représentants du monde économique et social, ne paraissent pas particulièrement optimistes, ont noté les observateurs présents à l'issue de la séance de lundi soir au parlement de Belfast.

Il n'y avait parmi ces délégués qu'un seul représentant officiel catholique, le Père Murphy, mandaté par le Cardinal Conway, primat de toute l'Irlande, qui s'était fait excuser parce qu'il était trop occupé.

Le mouvement pour les droits civiques n'était pas non plus représenté, ni les extrémistes protestants du Révérend Paisley.

En revanche, la réunion était présidée par un catholique, M. Stephen McGonagle, syndicaliste de Londonderry. Les participants à la réunion de lundi soir ont décidé de former un comité qui se réunira ce soir.

Ils doivent étudier des mesures propres à "rendre confiance aux deux communautés", selon les termes employés par un pasteur à la sortie de la réunion. Mais, dans le camp catholique, on ne cesse de réclamer, pour reprendre confiance, la suppression des policiers auxiliaires. Personne n'a voulu dire si ce problème avait été résolu ou même seulement évoqué au cours de la réunion.

Selon des membres du nouveau comité, les mesures annoncées lundi à Belfast, notamment l'envoi dans les trois jours de deux mille soldats anglais en renfort, ont un but humanitaire, ces troupes seront dirigées vers les foyers de troubles éventuels pour y faire la police. Elles ont jusqu'à présent été bien accueillies par les catholiques, qu'elles ont effectivement protégés. Cependant ces mêmes catholiques sont les premiers à faire remarquer que les soldats britanniques ne pourront pas rester éternellement dans leurs quartiers et se déclarent prêts à tout pour empêcher que le nombre de maisons brûlées et détruites — 400 à Belfast — augmente.

Une déclaration de guerre est transmise aux Anglais

DUBLIN (A.F.P.) — Se présentant comme le "gouvernement provisoire de la République irlandaise", le Conseil militaire de l'armée républicaine irlandaise (I.R.A.) a transmis au gouvernement britannique et à celui de l'Ulster une véritable déclaration de guerre qui a été rendue publique lundi soir. Rédigée en anglais et en gaélique, ce texte, qui porte la signature de Cathal Goulding, chef d'état-major de l'organisation, a été envoyé également au gouvernement de Dublin, aux ministres des Affaires étrangères de tous les pays, et à M. Thant.

Le Conseil militaire de l'I.R.A. annonce dans cette déclaration qu'il a mis tous ses militants en état d'alerte et qu'il a déjà envoyé en Irlande du Nord des unités dotées d'un équipement militaire complet. Il "avertit" également les troupes britanniques que "si elles acceptaient d'être utilisées pour lutter contre les exigences légitimes du peuple qui veut se reprendre contre les auxiliaires de la police et contre les bandes meurtrières sectaires de l'ordre d'Orange, elles en subiraient les conséquences".

En outre, l'I.R.A. enjoint au gouvernement de Dublin "d'employer immédiatement les forces armées de la république d'Irlande à la défense de la population persécutée des six comtés de l'Ulster".

CE QU'EST L'I.R.A.

L'I.R.A. (Irish Republican Army) a combattu les forces britanniques pendant les années sanglantes qui ont précédé la partition de l'Irlande et a poursuivi ensuite sa lutte par les attentats et le sabotage. Elle a été mise hors-la-loi depuis une dizaine d'années par la République d'Irlande du Sud et condamnée par la hiérarchie catholique.

On ignore aujourd'hui ses effectifs et on la croit constituée par des groupes plus ou moins isolés, animés d'une conviction commune : celle que la réunification de l'Irlande ne peut se faire que par la violence.

En 1958 déjà, l'I.R.A. avait averti la police de l'Ulster qu'elle déclancherait une attaque générale pour punir les actes de collaboration avec la Grande-Bretagne. Il s'en suivit une vague d'attentats à la bombe contre des postes de police, des voies ferrées, des ponts, des écluses, etc.

Il n'y a pas de doute que l'I.R.A. compte des spécialistes de l'action violente qui franchissent la frontière comme ils l'entendent et qui bénéficient d'appuis au nord comme au sud.

C'est surtout l'effet psychologique de cette armée fantôme qui est à craindre : les dirigeants de l'Ulster ont toujours pu justifier les mesures d'exception et les abus de la police, en évoquant l'action de l'I.R.A.



● PRETS A LA GUERRE! — Ces deux jeunes Irlandais vivent des moments mémorables de leur jeunesse. Pendant que leurs parents, catholiques ou protestants, se cassent allégrement la gueule, ils n'ont trouvé mieux à faire que de se protéger sous l'oeil sévère d'un soldat anglais.

Pour protester contre la répression de la police

Sept prêtres et laïcs basques font une grève de la faim

PARIS (A.F.P.) — Un groupe de sept prêtres et laïcs basques de la province espagnole de Guipuzcoa font, depuis le 9 août et dans la plus stricte clandestinité, une grève de la faim d'une durée illimitée pour protester contre la répression policière dont sont victimes leurs compatriotes et témoigner de leurs souffrances. La nouvelle a été annoncée aujourd'hui à Paris par un représentant de ce groupe arrivé récemment en France.

La clandestinité observée par les grévistes a pour but d'éviter que la police n'intervienne, comme elle l'avait fait en juin dernier à Bilbao où cinq prêtres basques du diocèse de la province de Biscaye, qui faisaient la grève de la faim, avaient été arrêtés puis condamnés à de lourdes peines de prison.

Les grévistes de la faim de la province de Guipuzcoa n'absorbent, par jour, que deux litres d'eau dans lesquels 112 grammes d'huberliten sont dilués. Leur état de faiblesse

physique se double, après neuf jours de grève, de poussées de fièvre et de perte de poids. L'évêque de Saint-Sebastien, Mgr Jacinto Argaya, a été tenu au courant de leur état par une lettre qui lui a été adressée à l'indiqué également le représentant de ce groupe de chrétiens basques.

D'autre part, les grévistes de la faim ont, apprend-on de même source, adressé le 9 août une lettre à Mgr Argaya pour l'informer de leur manifestation et de ses buts. Le texte de cette lettre n'a pas été rendu public pour éviter que ne puisse se renouveler le précédent des prêtres de Bilbao

qui avaient été inculpés de "propagande illégale".

On apprend cependant que ces chrétiens basques rappellent dans leur lettre avoir demandé, il y a quelques mois déjà, la condamnation par l'Eglise de la répression policière et plus spécialement des tortures auxquelles est soumise une partie du peuple basque.

Leur action, précisent-ils, a trois buts essentiels : 1— Protester contre la loi sur le terrorisme et le banditisme, qui supprime les droits fondamentaux de la personne humaine.

2— Protester contre la condamnation de plusieurs prêtres et laïcs, le 6 août par le conseil de guerre de Burgos et contre les procès qui vont prochainement s'ouvrir devant ce même conseil de guerre contre 150 autres inculpés basques, qui ont déjà été torturés.

3— Faire prendre conscience au peuple basque des souffrances de ceux qui luttent pour la justice et la liberté.

VIENNE (A.F.P.) — Les troubles que risque de susciter le premier anniversaire de l'intervention des cinq puissances pourraient être l'occasion d'une nouvelle et importante épuración politique en Tchécoslovaquie, estime-t-on lundi dans les milieux diplomatiques.

Le ton "alarmiste" des avertissements que continuent de lancer presque d'heure en heure les principaux dirigeants et les autorités policières et militaires porte à croire, en effet, que certaines manifestations sont considérées comme inévitables.

Parlant lundi soir en Bohême du Nord, M. Jozef Lenart, membre du secrétariat du comité central et membre suppléant du présidium du comité central, a qualifié de "crise politique et économique" la situation que traverse actuellement la Tchécoslovaquie. Selon M. Lenart, "la crise sera surmontée grâce à l'aide de l'Union soviétique et des autres pays socialistes". Mais, a-t-il observé, "pour vaincre les difficultés, il convient de discuter et d'analyser les causes des aspects négatifs de notre politique d'après-janvier 1968".

Cette dernière observation signifiait, comme l'indiquaient encore plus nettement certains articles des journaux de Prague et commentaires radiophoniques diffusés pendant

le dernier week-end, que l'actuelle équipe dirigeante a entrepris une sorte de "chasse" aux responsables.

Un commentaire de Radio-Prague demandait dimanche soir que des noms soient fournis, tandis que la veille, le commentateur Karel Tesar stigmatisait — sans les nommer — "ceux" qui, dans le courant de juillet 1968, ont refusé de publier le texte intégral de l'invitation transmise par le comité central soviétique au comité central tchécoslovaque en vue d'entretiens bilatéraux.

Publié dans la presse soviétique, le contenu de l'invitation de Moscou fut néanmoins "connu" par les correspondants bourgeois observe, Karel Tesar. Ceux-ci déduisirent donc, très logiquement, que le torchon brûlait entre Prague et Moscou et qu'une intervention militaire ne devait pas être écartée.

Le ton menaçant de tous ces requintés dirigés contre des accusés qui demeurent anonymes pourraient n'être pas seulement le préambule d'une expédition punitive.

Selon les rumeurs invérifiables mais diffusées par des voyageurs en provenance de Tchécoslovaquie, de nouveaux incidents auraient éclaté entre militaires tchécoslovaques et soviétiques, un véritable com-

bat résultant semble-t-il de la tension ambiante, se serait déroulée non loin de Libava, en Moravie du Nord, faisant des morts tchécoslovaques et soviétiques.

La radio chinoise et la radio albanaise, dont l'objectivité reste discutable en ces matières, signalaient la semaine dernière "une trentaine de morts soviétiques" dans un autre incident de ce genre. La multiplication des rumeurs donne à penser cependant que des accrochages ont eu lieu.

Un autre indice paraissant confirmer à la fois l'imminence d'une épuración et la gravité de la tension en cours en Tchécoslovaquie est le reportage que vient de diffuser Radio-Sofia à propos de la création "par des éléments anti-socialistes et anti-soviétiques d'un mouvement de partisans... dont l'objectif est de renverser l'actuelle direction du parti communiste et de la traduire en justice".

"Les intrigues des anti-socialistes se multiplient", observe le reporter bulgare qui estime que "tout cela évoque la situation qui prévalait en Tchécoslovaquie en août 1968 : la Tchécoslovaquie, alors se trouvait au seuil de la catastrophe et certains essayaient de pousser vers la catastrophe".

Se déclarant en bonne santé

Dubcek demande de répudier les actions de provocation

PRAGUE (A.F.P.) — M. Alexandre Dubcek, président de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque, a répudié lundi toutes les actions de provocation préparées pour le 21 août et a souligné l'importance des appels au calme lancés par les dirigeants pour éviter que les forces anti-socialistes intérieures ou extérieures ne puissent utiliser pour leurs intérêts de de classes le sentiment national de la population.

Il serait tragique, a déclaré M. Dubcek — qui effectuait une tournée dans sa circonscription de Senice-Nad-Myjavou en Slovaquie que certains citoyens fassent le jeu des aventuriers et des provocateurs et se laissent entraîner à des démonstrations, au vandalisme ou même à la violence. Cela ne pourrait mener, a-t-il ajouté, qu'à de nouvelles complications, alors que la situation est déjà suffisamment complexe et difficile, et ne servirait qu'à ceux qui poussent le peuple tchécoslovaque vers une situation tragique qui servirait leurs intérêts de classe.

Selon l'Agence CTK qui cite ses propos, M. Dubcek a d'autre part démenti les rumeurs qui ont circulé sur sa maladie. Il a affirmé qu'il s'était bien reposé pendant ses vacances, qu'il était plein d'énergie et de désir de travailler pour les objectifs poursuivis par le PC dans le sens des résolutions des derniers plénums.

Sur le lac Léman

22 morts à la suite du naufrage d'un petit bateau

EVIAN LES BAINS (AFP) — Vingt-deux personnes dont 15 enfants, parmi lesquels 14 appartenaient à une colonie de vacances de la Moselle, ont trouvé la mort lundi après-midi, dans le lac Daman près de Thonon Les Bains, dans le naufrage d'un bateau de promenade.

Le temps était beau mais le lac, d'abord calme, était devenu plus houleux avec le vent qui s'était levé quand le bateau "La Froidieu", un ancien remorqueur transformé, s'apprêtait à rentrer au port de Thonon. Il venait de doubler le promontoire de St-Disdille, venant de l'est, quand, soudain, l'arrière s'enfonça.

En moins de deux minutes, le bateau coula, à une centaine de mètres du rivage, sous les yeux de campeurs d'un terrain établi à proximité.

Plusieurs de ceux-ci se portèrent immédiatement à la nage, en barques ou en canots de caoutchouc au secours des naufragés, parmi ceux-ci, au nombre de 52, l'affolement régnait, car la plupart des passagers, surtout les enfants, âgés de 8 à 14 ans, ne savaient pas nager et l'eau était profonde.

Cependant, la sous-directrice et les quatre monitrices de la colonie s'employèrent au sauve-

tage. Pour sa part, le propriétaire du bateau, M. Emil Richard, qui était à la barre, ramena cinq enfants jusqu'à terre. Puis arrivèrent une vedette d'un centre de secours, des gendarmes, des pompiers, des hommes-grenouilles, des ambulances.

Mais, à côté des rescapés parmi lesquels certains furent être ranimés, les sauveteurs ramènèrent aussi des morts : quatre enfants dont trois de la colonie et quatre adultes.

Puis, après plusieurs heures de confusion, on put établir le triste bilan : outre les huit morts, 13 personnes manquaient à l'appel : 10 fillettes mosellanes et trois adultes.

M. Raymond Mondon, ministre des Transports et député maire de Metz, en vacances dans la région, le préfet de la Haute Savoie M. Henri Courty et le député maire de Thonon, M. Georges Pianta, s'étaient rendus immédiatement sur les lieux et, rapidement, l'enquête commençait. Mais déjà les monitrices déclaraient que le bateau s'était enfoncé quand il venait de virer "trop sec" à leur avis, d'autant plus que la houle était devenue forte sous l'effet d'un vent violent. Il restera aussi à déterminer si le navire n'était pas trop chargé : plus de 50 personnes étaient à bord.

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

CALENDRIER

MARDI, 19 AOUT 1969
S. Jean Eudes, confesseur
Les marées de mardi le 19
Basses: 5.15 a.m. — 5.10 p.m.
Hautes: 10.05 a.m. — 9.25 p.m.
Demain:
S. Bernard, abbé, conf. et doct.
SOLEIL:
Lever: 5.55
Coucher: 7.00
LUNE:
Lever: 1.25
Coucher: 10.00

Les marées de mercredi le 20
Basses: 5.55 a.m. — 5.45 p.m.
Hautes: 10.55 a.m. — 11.15 p.m.
PHASES DE LA LUNE EN AOUT
Dernier quart, le 4, à 8 h. 30 p.m.
Nouvelle lune le 13, à 0 h. 17 p.m.
Premier quart, le 20, à 3 h. 03 a.m.
Pleine lune le 27, à 5 h. 22 a.m.
N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.



FUTURES MARIEES
l'Action
vous offre un excellent choix de

FAIRE-PARTS
CARTES DE RETOUR

CARTES DE REMERCIEMENTS
NAPPERONS
etc...

Signalez : 522-4771 demandez le local 57



**SUP L'EAU
DANS
L'EAU
A-T-T-E-N-T-I-O-N**

Verres de Contact
Centre d'Application de
Lentille Cornéenne
DR FERNAND BELLEMAIRE, M.D.
425 est, Boul Charest
Québec — 529-3694

JEUNES FILLES
Devenez
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION
ou
SECRETAIRE JURIDIQUE

Votre avenir sera plus agréable,
votre travail mieux rémunéré.

Inscrivez-vous à



INSTITUT DENYS INC.
722, Côte Ste-Geneviève, Qué. 4
Tel.: 529-3751
Ecole reconnue par le Ministère de l'Éducation